



**Promotion Romain Gary**  
**«2003-2005»**

**Cycle International Long**

**Master en Administration Publique**

**FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT  
DANS LES PPTE DANS LE CONTEXTE  
DE GLOBALISATION - L'ACCES AUX  
CAPITAUX PRIVES : LE CAS DU  
SENEGAL**

Mémoire présenté par  
**Mademoiselle Mariétou NDIAYE**

Sous la direction de  
Monsieur Francis KERN  
Professeur à l'Université Louis Pasteur Strasbourg 1  
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion  
Pôle Européen de Gestion et d'Economie

**Février 2005**

## **REMERCIEMENTS**

*Mes sentiments de profondes gratitude vont à M. KERN, le tuteur de ce mémoire, pour avoir accepté de m'encadrer et de m'orienter dans mes recherches tout au long de ce travail.*

*Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à Monsieur le Directeur adjoint des études à l'ENA, M. RENAUD DORANDEU et à Mme Sandrine BLAISON au service des études pour leur disponibilité, leurs recommandations et leurs aides précieuses, et ce dès le début de mes recherches à Strasbourg.*

*Mes remerciements vont aussi à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Dakar, et tout particulièrement au Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, pour m'avoir accueillie en stage au mois d'Août, en m'autorisant à accéder à des informations précieuses.*

*Un grand merci à toutes les personnes rencontrées au Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, à la Direction du Budget, à DDI, à la DCEF, à la DPS ou au CEPOD et qui m'ont donnée de leur temps.*

*Merci enfin à toutes celles et à tous ceux, que je ne saurais citer, et qui ont apporté conseils et soutien moral.*

## SOMMAIRE

<b><u>INTRODUCTION GENERALE</u></b> .....	5
<b><u>PARTIE I</u></b> .....	9
<b><u>FINANCEMENT DE L'ECONOMIE DANS LES PPTE ET IMPACT SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES</u></b> 9	
<i>Chapitre I : Les nouvelles formes de la stratégie de financement du développement</i> .....	10
1. <u>Les macro-secteurs et les objectifs de la macroéconomie</u> .....	10
1.1. <u>L'évolution récente de l'économie sénégalaise</u> .....	10
1.1.1. <u>Consommation et Investissement</u> .....	12
1.1.2. <u>Inflation et Compétitivité</u> .....	13
1.1.3. <u>Les Finances Publiques</u> .....	13
1.1.4. <u>Les échanges extérieurs et la balance des paiements</u> .....	14
1.1.4.1. <u>Estimation de la balance des paiements pour 2004</u> .....	15
1.1.4.2. <u>Evolution des exportations</u> .....	15
1.1.4.3. <u>Evolution des importations</u> .....	15
1.1.4.4. <u>Evolution de la balance courante</u> .....	15
1.1.4.5. <u>Evolution de la balance commerciale</u> .....	16
1.1.4.6. <u>Evolution de la balance des services</u> .....	16
1.1.4.7. <u>Evolution de la balance des revenus</u> .....	16
1.1.4.8. <u>Evolution de la balance des transferts courants</u> .....	16
1.1.4.9. <u>Evolution du compte de capital et d'orientations financières</u> .....	16
1.1.4.10. <u>Le solde global</u> .....	17
1.1.5. <u>La situation monétaire</u> .....	17
1.1.5.1. <u>Les avoirs extérieurs nets</u> .....	17
1.1.5.2. <u>Le crédit intérieur</u> .....	18
1.1.5.3. <u>La masse monétaire</u> .....	19
1.1.6. <u>Perspectives d'évolution de la situation monétaire en 2004</u> .....	20
1.2. <u>Création de richesses et réduction de la pauvreté</u> .....	21
1.2.1. <u>La politique économique globale</u> .....	23
1.2.2. <u>Le Pacte de Convergence communautaire</u> .....	24
1.2.3. <u>La mise en œuvre du DSRP</u> .....	25
1.2.4. <u>Matrice des mesures (2003- 2005)</u> .....	27
2. <u>Le développement du financement de l'investissement</u> .....	27
2.1. <u>Le financement de l'investissement au Sénégal</u> .....	27
2.2. <u>La contribution du système bancaire au financement de l'investissement</u> .....	28
3. <u>L'investissement et la compétitivité : les apports de capitaux privés</u> .....	31
4. <u>La micro-finance et l'initiative individuelle</u> .....	33
<i>Chapitre II : Le financement bancaire de l'économie</i> .....	37
1. <u>Le rôle des banques commerciales dans le financement de l'économie</u> .....	37
1.1. <u>Les contraintes liées au financement bancaire</u> .....	39
1.2. <u>Les difficultés d'accès au crédit bancaire</u> .....	41
2. <u>Le rôle de la BOAD : le financement des secteurs prioritaires de développement</u> .....	42
2.1. <u>Les réalisations dans le domaine de la réduction de la pauvreté</u> .....	44
2.2. <u>La promotion de l'intégration économique</u> .....	45
2.3. <u>La promotion du secteur privé</u> .....	45
3. <u>Le rôle de la BCEAO : les politiques monétaires et du crédit</u> .....	46
<i>Chapitre III : Le Financement Public International</i> .....	49
1. <u>Contraintes et conditions de financement</u> .....	49
1.1. <u>Les politiques libérales subies</u> .....	50

1.2. Les objectifs des politiques d'ajustement structurel .....	51
1.2.1. Les objectifs de la politique .....	52
1.2.2. Les réformes structurelles .....	53
1.3. Les résultats mitigés .....	54
2. Objet et nature du financement des Institutions de Bretton Woods .....	56
2.1. La réduction de la pauvreté .....	56
2.1.1. Le Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PAMLT) .....	57
2.1.2. Le Programme Triennal d'Investissements Publics 2004-2006 .....	60
<b>PARTIE II</b> .....	63
<b>NECESSITE D'ACCEDER AUX MARCHES DE CAPITAUX INTERNATIONAUX PRIVES</b> .....	63
<i>Chapitre IV : Quels voies et moyens pour accéder aux capitaux privés internationaux</i> .....	63
1. Quelles politiques face à l'intégration de l'économie mondiale .....	63
2. La stratégie de développement du secteur privé au Sénégal .....	65
2.1. Le renforcement des bases à long terme du développement .....	66
2.1.1. La mise en œuvre du PST II pour compléter et consolider les acquis du PAST .....	68
2.2. L'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat .....	70
2.3. Le renforcement des capacités du secteur privé .....	72
2.4. La rationalisation et le renforcement du dispositif d'appui .....	72
3. L'industrialisation de substitution d'exportation (ISE) : Cas des NPI asiatiques et d'Amérique latine .....	75
3.1. L'insertion internationale au service du développement interne .....	77
3.2. La croissance par les exportations est-elle encore possible? .....	78
3.3. Les conditions internes restent essentielles .....	79
4. La gestion de l'afflux de capitaux étrangers privés dans les pays en développement : Cas du Mexique .....	79
4.1. Les facteurs de cet afflux de capitaux privés .....	80
4.2. La gestion de l'afflux de capitaux privés .....	82
<i>Chapitre V : Faire évoluer la structure financière des économies africaines</i> .....	85
1. Le système financier et bancaire : le dualisme financier .....	85
1.1. L'étroitesse des marchés .....	85
1.2. Des systèmes fragiles .....	86
1.3. Le dualisme financier .....	86
1.5. Quelles réformes pour les systèmes financiers? .....	88
2. Le rôle de la monnaie et la politique monétaire .....	89
3. L'épargne et les capitaux internationaux .....	90
<b><u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u></b> .....	92
ANNEXES	
BIBLIOGRAPHIE	

# FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DANS LES PPTE DANS LE

## CONTEXTE DE GLOBALISATION

### L'ACCÈS AUX MARCHÉS DE CAPITAUX/ Le cas du Sénégal

## INTRODUCTION GENERALE

L'histoire économique contemporaine enseigne que la plupart des pays qui ont connu des phases de développement économique sont ceux qui ont su se doter de systèmes financiers capables de canaliser efficacement des ressources financières importantes vers l'investissement productif. Ainsi, la croissance exponentielle enregistrée par l'Allemagne, la France et le Japon pendant la période des Trente Glorieuses (1945-1975) repose en partie sur l'existence de systèmes financiers favorables à l'accumulation du capital, fondés sur des relations étroites entre les banques et les entreprises. On a ainsi expliqué le développement de l'industrie allemande par le système de la *hausbank*, qui établit des liens simples entre les entreprises et leur banque. De même, la montée en puissance de l'industrie au Japon et en Corée du Sud s'est construite sur la base de conglomérats industrialo-financiers- les *zaibatsu* nippons et les *chaebols* coréens- qui assuraient une symbiose étroite entre la finance et l'industrie.

Le même constat peut être fait à l'échelle internationale : la progression rapide du commerce mondial n'aurait pas été possible sans la mise en place de financements spécifiques par les banques, trouvant une grande partie de leurs ressources sur les marchés internationaux de capitaux. Et l'un des facteurs explicatifs de l'essor des échanges internationaux pendant les décennies de l'après-guerre est certainement la stabilité du système monétaire international organisé par les accords de Bretton Woods.

Comment se fait-il, dans ces conditions qu'un nombre croissant de voix s'élève aujourd'hui pour dénoncer les méfaits de la finance et pour mettre en doute ses effets positifs sur la croissance ? La raison en est que le processus de globalisation financière qui a conduit à la création d'un marché unique des capitaux dans le monde, n'a pas conduit à une meilleure répartition des ressources financières à l'échelle planétaire. Certaines parties du monde en sont exclues. Si ce mouvement d'internationalisation de la finance n'est pas nouveau, la logique du processus contemporain de globalisation est très différente. En effet, la répartition géographique des flux internationaux de capitaux s'est modifiée : alors qu'ils s'effectuaient principalement des pays riches vers les pays en développement avant la crise de la dette du début des années 80, les transferts financiers internationaux se concentrent depuis lors entre les principaux pays développés. Selon les statistiques de la Banque mondiale, la part des flux internationaux de

capitaux allant vers les pays en développement n'a cessé de décroître au cours de la dernière décennie : elle ne s'élevait en 2000 qu'à 8% des flux totaux de capitaux privés, 16% des investissements directs, alors que ces pays comptent pour 25% de la population mondiale et 33% du commerce mondial.

Aussi, la question du financement du développement des PPTE dans une économie mondiale globalisée, c'est-à-dire les moyens par lesquels ces économies peuvent enclencher une croissance stable et durable au travers d'une véritable économie de marché se situe dans un nouveau contexte et doit prendre en compte plusieurs paramètres.

En effet, les politiques de croissance dans les pays pauvres d'Afrique se retrouvent face à deux dynamiques. Tout d'abord, ces pays ne peuvent plus compter sur l'afflux de ressources extérieures abondantes pour financer leurs investissements, de telle sorte que la priorité n'est plus la collecte des ressources financières mais une utilisation efficace de celles-ci. Ensuite, l'expérience des pays d'Asie de l'Est qui ont maintenu dans les années 80 une croissance rapide, comparée à celle de nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique, ouvre de nouvelles perspectives sur les conditions de réussite d'une politique de croissance. Simultanément, le renouvellement des analyses de la croissance économique permet de mieux interpréter ces phénomènes et conduit à donner un rôle accru à des facteurs jusqu'ici considérés comme résiduels dans la théorie traditionnelle et traités comme secondaires par les politiques d'ajustement mises en place en Afrique dans les années 80. Il s'agit en particulier des effets de l'investissement, de la réduction de la pauvreté ou encore de ceux de la libéralisation interne et externe de l'économie.

Le message qui se dessine à l'heure actuelle dans les pays africains est qu'une meilleure allocation des ressources peut non seulement avoir des effets bénéfiques directs, en permettant de produire plus avec les mêmes facteurs, mais peut aussi, en présence de politiques d'accompagnement appropriées, être à l'origine de processus cumulatifs qui renforcent la croissance à long terme.

**L'objet de ce travail de recherche n'est pas de répéter des analyses macro-économiques bien connues en terme de développement et de libéralisme économique ; mais de s'interroger sur le niveau de développement que l'Afrique est aujourd'hui capable d'atteindre ? Que veulent ces PPTE comme modèle de développement, que sont-ils prêts à mettre au service du financement du développement face à une économie internationale globalisée dans la production comme dans les échanges de biens ou de capitaux ?**

Ce mémoire de recherche sera centré sur le financement de l'économie dans les PPTE, l'impact sur les politiques économiques et sur la nécessité d'accéder aux marchés de capitaux

internationaux privés, enjeu auquel les nouvelles stratégies de financement du développement tentent d'apporter une réponse.

Lorsque toutes les tentatives de traitements de la dette (Plan Baker, Plan Brady, Accords de Toronto et de Naples, rééchelonnements auprès du Club de Paris et de Londres, etc.) se sont révélées inopérantes notamment pour ces pays très pauvres d'Afrique, beaucoup de voix se sont élevées pour réclamer l'annulation de leur dette. Ainsi, au cours du Sommet G7 tenu à Lyon en 1996, la communauté internationale a décidé de mettre en place un nouveau d'allègement de la dette dénommé **l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)**. Le FMI et la BM ont repris l'initiative en proposant le programme PPTE qui consiste en une annulation de la dette assortie de conditionnalités prenant la forme de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la pauvreté.

Le FMI et la BM ont engagé l'initiative PPTE en 1996 afin d'assurer qu'aucun pays ne soit confronté à une charge d'endettement intolérable. Cette initiative suppose une action concertée de la communauté financière internationale, y compris les institutions multilatérales et les autorités nationales, en vue de ramener à un niveau supportable la charge de l'endettement extérieur de la plupart des pays pauvres très endettés. Il s'agit aussi de renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et la politique sociale. La poursuite des efforts d'ajustements macro-économiques et de réformes de politiques structurelles et sociales (notamment en augmentant les dépenses consacrées à des programmes sociaux tels que les soins de santé et l'enseignement primaires) est maintenant un élément essentiel de l'initiative PPTE renforcée.

Pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative, un pays doit

- Faire face à une charge de la dette insupportable, hors du champ des mécanismes d'allègement de la dette traditionnelle disponibles ;
- Démontrer, preuves à l'appui, qu'ils peuvent opérer des réformes et mener une politique économique avisée par le biais de programmes appuyés par le FMI et la Banque mondiale ;
- Avoir établi un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) selon un vaste processus participatif (une stratégie intérimaire suffit pour engager le processus).

Une analyse de viabilité de la dette s'impose donc pour déterminer les besoins d'allègement de la dette du pays. Un pays sera considéré comme ayant une dette extérieure viable si l'on prévoit qu'il sera en mesure d'honorer intégralement les obligations présentes et futures du service de sa dette extérieure sans avoir à recourir à l'allègement ou au rééchelonnement, et sans cumuler d'arriérés ni compromettre indûment la croissance.

Notre attention portera donc tout particulièrement sur les nouvelles politiques économiques du Gouvernement sénégalais pour réduire la pauvreté.

Afin de comprendre comment le financement du développement se fait aujourd'hui dans les PPTE, ce mémoire s'attachera tout d'abord à préciser les nouvelles stratégies, en prenant en considération les objectifs de la macroéconomie, le développement du financement de l'investissement. Le rôle du financement bancaire de l'économie et du financement Public International reste tout aussi important.

Il s'agira ensuite de proposer une analyse sur les voies et moyens pour accéder aux capitaux internationaux privés ; l'analyse de la stratégie de développement du secteur privé au Sénégal de même que le modèle d'industrialisation des pays émergents d'Asie du Sud-est et d'Amérique latine pourrait être un moyen d'intégration des PPTE dans l'économie mondiale.

En outre, pour canaliser les capitaux privés vers le secteur productif, une réforme de la structure des économies africaines à travers leur système financier et bancaire s'impose.

Cette analyse nous conduira enfin à proposer un ensemble de recommandations visant à améliorer la stratégie de financement du développement dans des pays, certes, pauvres mais qui sont inéluctablement dans la marche de la globalisation, en renforçant la construction d'une économie de marché institutionnalisée et d'un Etat de droit afin que toutes les forces puissent s'exprimer.



## ***PARTIE I***

### ***Financement de l'économie dans les PPTE et impact sur les politiques économiques***

Les changements majeurs intervenus durant l'année 2000, tant au plan politique qu'économique, aussi bien au Sénégal qu'au niveau de l'environnement international, n'ont pas manqué de marquer de leurs empreintes l'exécution du budget 2000 et surtout la conception de la loi de finances 2001 qui a intégré autant que possible les exigences de la nouvelle donne.

Le Sénégal a donc connu en 2000, dans divers domaines, de grands changements qui infléchiront notablement les orientations de sa politique économique et sociale.

Tout d'abord, l'alternance issue des consultations nationales de Mars-Avril 2000 doit être lue avant tout comme la traduction du caractère inapproprié de la réponse à la demande sociale. Il y a lieu à ce propos de retenir que les aspirations qui ont sous-tendu ce changement de portée historique constituent des interpellations fortes, non seulement pour les autorités nationales, mais également à l'endroit des partenaires au développement.

Au plan international, la sous-évaluation de l'Euro auquel est arrimé le franc CFA, la flambée des cours du pétrole dans une ampleur qui n'est pas sans rappeler les deux précédents chocs, et la déprime significative des cours de plusieurs produits de base, constituent une combinaison de choc en face de laquelle la stabilité macro-économique ne peut-être maintenue qu'au prix d'efforts exceptionnels

Au plan régional, l'entrée en vigueur en Janvier 2000 du Tarif Extérieur Commun (TEC), la préparation de l'adoption du taux unique de TVA et le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale, notamment dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, ont constitué les principales actions de mise en œuvre du processus d'intégration régionale, nonobstant la prévalence d'un contexte socio-économique particulièrement difficile dans certains Etats membres de l'UEMOA.

C'est donc au regard de cet environnement qui comporte plusieurs défis à relever qu'il convient d'apprécier l'évolution économique récente du Sénégal, et surtout qu'il importe de préciser les nouveaux objectifs et stratégies de développement et qui sous-tendent d'ailleurs toutes les lois de finances depuis 2001.

## Chapitre I : Les nouvelles formes de la stratégie de financement du développement

### 1. Les macro-secteurs et les objectifs de la macroéconomie

Il nous semble nécessaire de relater l'évolution de l'économie sénégalaise depuis ces deux dernières années, notamment dans les macro-secteurs, à travers ce rapport économique et financier qui a été élaboré par le Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances, présenté au Parlement par Monsieur **Abdoulaye DIOP** Ministre de l'Economie et des Finances et annexé à la loi de finances 2004.

#### 1.1. L'évolution récente de l'économie sénégalaise

Nous avons constaté qu'après le ralentissement observé en 2002 (1,1%), imputable à la forte concentration des activités du secteur primaire qui a affiché un taux de croissance de -20,6%, l'activité économique a rebondi en 2003 grâce à un redressement du secteur primaire (20,5%). Toutefois, les secteurs primaire et secondaire ont subi les effets de la campagne agricole peu satisfaisante de l'année 2002. Ils ont progressé respectivement de 3,7% et de 4,8% en 2003 contre 9,8% et 5,5% en 2002.

Cette relance des activités économiques en 2003 s'est réalisée dans un contexte qui continue d'être marqué par la maîtrise de l'inflation. On remarque aussi que le niveau général des prix est resté stable avec un taux d'inflation annuel moyen quasiment nul.

Grâce à une bonne tenue de l'ensemble des secteurs, le rythme de l'activité économique serait maintenu en 2004. L'exemple du secteur tertiaire montre que malgré le niveau soutenu de l'activité au niveau du secteur des télécommunications (10%), et des performances enregistrées au niveau de l'immobilier (6,7%), la croissance de ce **secteur tertiaire** s'établit à 4,8% en 2003 contre 5,5% un an plus tôt. Ce ralentissement résulte de la baisse du rythme de l'activité au premier semestre observée notamment au niveau du commerce, des transports et des autres services et consécutive aux contre performances enregistrées en 2002, dans le sous secteur d'agriculture. Toutefois, l'activité du Port Autonome de Dakar (PAD) reste soutenue, suite à la hausse des importations.

La priorité stratégique conférée aux **Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication** a permis d'accélérer le développement des télé services par la promotion de l'accès au téléphone et à l'Internet. Ainsi, la croissance du secteur des transports et télécommunications est de 7% en 2003 contre 5,8 en 2002 malgré le ralentissement de l'activité de transport (3,5% en 2003 contre 7,7% en 2002). En 2004, l'ouverture du marché à la

concurrence sur le téléphone fixe et sur les liaisons internationales devrait permettre de relever le rythme d'activité. Par conséquent, il est attendu une croissance de 7,4% du sous-secteur en 2004.

Pour ce qui est du commerce, la série de réformes initiées, avec notamment la création d'organismes d'appui à la politique commerciale par le renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'informations sur le marché permet de contenir le ralentissement du commerce induit par la baisse du rythme de l'activité en 2002. En 2003, le taux de croissance du sous-secteur s'établit à 5% contre 5,9% un an plus tôt. En 2004, la croissance est attendue à 5%.

Les prévisions des ressources et emplois du PIB, qui tiennent compte des objectifs de croissance mais également de la mise en œuvre des orientations stratégiques du DSRP<sup>1</sup>, laissent apparaître un taux de croissance de 6%. L'évolution générale des prix, par rapport à 2003, devrait se situer de 1,4%.

L'excédent budgétaire de base est d'une consolidation de 0,1% du PIB en 2003. Le déficit global, sur la base des engagements (hors dons), se situe à 4,3% du PIB, soit une hausse de 1,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. En 2004, la politique budgétaire est restée prudente avec un déficit sur la base des engagements qui devrait se situer à 2,5%.

Au plan extérieur, on constate que le déficit des transactions courantes passerait de 6,0% en 2002 à 6,9% en 2003, du fait de la dégradation des biens et services. Les perspectives pour 2004 laissent apparaître un déficit du compte extérieur courant de 6,0% du PIB, en raison de l'accroissement plus important des exportations que celui des importations.

Enfin, la situation monétaire en 2003 a été caractérisée par une amélioration de la position extérieure de 7,2 milliards, une hausse du crédit intérieur de 8,9% et une progression de la masse monétaire de 8,0%.

En 2004, la politique monétaire continuera à viser la stabilité des prix et le renforcement des réserves de change au moyen d'instruments axés sur les forces du marché. Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires passeraient de 304,0 milliards en décembre 2003 à 309,3 milliards en décembre 2004 tandis que la progression de la masse monétaire serait contenue à 4%.

**De ce premier constat, nous pouvons analyser la Consommation et l'Investissement, l'Inflation et la Compétitivité, mais aussi les Finances Publiques et les échanges extérieurs et la balance des paiements.**

---

<sup>1</sup> DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté

### 1.1.1. Consommation et Investissement

En 2003, **la consommation finale**, qui constitue l'un des principaux moteurs de la croissance à court terme, a été dynamique. La croissance en volume de ce poste qui représente près de 90% du PIB, s'établit à 6,3% en 2003. Ceci peut s'expliquer par la bonne tenue de la consommation finale des ménages qui progresse de 7% malgré l'effet de la mauvaise campagne agricole de 2002 sur les revenus du monde rural. Ces effets, observés au début de l'année 2003, ont été compensés, à temps, par des mesures exceptionnelles de soutien au monde rural. Aussi, le taux d'épargne intérieure brute privée est passé de 2,1% du PIB en 2002 à 2,4% en 2003.

La consommation finale des administrations publiques a, quant à elle, progressé de 0,5% en volume et de 1,1% en valeur. Cette hausse relativement faible de la consommation finale des administrations publiques par rapport à la progression du PIB doit se traduire par une augmentation du niveau de l'épargne des administrations publiques. Ainsi, le taux d'épargne intérieure brute des administrations publiques est passé de 6,1% en 2003 après 7% en 2002. Ce qui porte le taux d'épargne intérieure brute totale à 8,5% en 2003 contre 9,1% l'année précédente. Le niveau de l'épargne est projeté en 2004 à 10,5% du PIB.

Comme attendu, en cette première année de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le niveau des **investissements** publics et privés a fortement augmenté. En effet, les efforts consentis par le Gouvernement et qui se sont traduits par une augmentation de l'aide publique au développement, ont permis de maintenir le taux d'investissement public à 9,1% en 2003. L'investissement privé est plus dynamique, suite à la politique de relance du secteur privé et à la hausse des flux d'investissements directs étrangers. Le taux de l'investissement privé est passé de 10,6% en 2002 à 11% du PIB en 2003. Ce qui fait passer pour la première fois le taux d'investissement au-dessus de 20% du PIB. Il est attendu à 20,2% du PIB en 2003 contre 19,7% un an plus tôt et passerait à 20,9% en 2004.

S'agissant de la **demande extérieure nette**, les importations et les exportations ont évolué en sens contraire. En effet, les importations ont augmenté de 7,2%, du fait de la reprise de l'activité économique pendant que les exportations sont en baisse de 0,6%. La diminution des exportations résulterait d'une part, de la baisse de la production de certains produits, notamment l'acide phosphorique et l'huile brute d'arachide, d'autre part de la baisse du niveau des prix à l'exportation. Ainsi, le déficit de la balance des biens et des services s'est creusé et est passé de 10,6% du PIB en 2002 à 11,6% du PIB en 2003.

### **1.1.2. Inflation et Compétitivité**

Malgré les résultats peu satisfaisants de la campagne agricole de 2002, le taux d'inflation a été ramené de 3% en 2001 à 2,3% en 2002. En 2003, le niveau des prix est resté stable tout au long de l'année et l'indice et l'indice des prix à la consommation a affiché, comme attendu, un taux d'inflation annuel moyen quasiment nul (-0,05%) permettant de respecter la norme retenue dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA, relative à l'inflation.

Ainsi, grâce à un différentiel d'inflation favorable par rapport aux principaux partenaires, l'économie a enregistré sur l'ensemble de l'année 2003 des gains de compétitivité de l'ordre de 1%, nonobstant l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. En 2004, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB est attendue à 1,4%.

### **1.1.3. Les Finances Publiques**

#### **LA LOI DE FINANCES 2004**

L'assainissement du cadre budgétaire sera poursuivi en 2004 par un accroissement continu des recettes budgétaires et par une politique de gestion toujours prudente des dépenses publiques. D'une manière générale, l'objectif de la politique fiscale sera de rationaliser et d'accroître le rendement fiscal. Les moyens des services fiscaux seront également accrus. On peut alors comprendre que malgré l'assainissement des finances publiques, demeuré une priorité, l'exercice 2003 se soit soldé par un accroissement du déficit global sur la base des engagements (hors dons) qui est passé de 3,1% du PIB en 2002 à 4,3% du PIB en 2003, suite donc à l'augmentation des dépenses destinées aux secteurs sociaux, dans le cadre du programme Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

La loi de finances de l'année 2004 est marquée par la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui constitue le cadre global du programme de croissance et de réduction de la pauvreté, la poursuite du processus d'intégration économique dans le cadre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les pays de l'UEMOA. Elle reste bâtie à partir du cadrage macro-économique 2004-2006 qui sous-tend le programme triennal de politiques économiques et financières. Ce contexte sera caractérisé par :

- une situation économique globalement satisfaisante favorisée par un redressement du taux de croissance autour de 6% ;
- une inflation maîtrisée en dessous de la barre de 3% ;
- une situation des finances publiques assainie grâce à l'amélioration des recouvrements des ressources fiscales et une meilleure maîtrise des dépenses.

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, les secteurs sociaux, notamment la santé et l'éducation, resteront prioritaires dans l'allocation des ressources budgétaires.

C'est ainsi que la part de l'Education dans le budget 2004 passe à 37% contre 35% en 2003. La part de l'Education de base est portée à 45% des ressources affectées au secteur. L'accent est mis sur l'Education de base répond au souci d'aller progressivement vers l'objectif de la scolarisation universelle en 2015.

En ce qui concerne la Santé, le taux de 9,8% est atteint dans le budget 2004. Les ressources affectées aux soins de santé primaires progressent de 11%, conformément aux orientations du DSRP<sup>2</sup>.

Le projet de budget 2004 prévoit le recrutement spécial de près de 500 agents dans la fonction publique.

Un accent particulier sera mis sur le renforcement des secteurs d'appui à la production, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration de l'environnement des activités productives et de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Au plan fiscal, le Gouvernement a réformé le système actuel en vue de promouvoir l'investissement privé la compétitivité et le développement des entreprises, la création d'emplois et la simplification des procédures.

Les paiements au titre de la dette publique sont projetés à 121 milliards contre 117,9 milliards en 2003. Ce service de la dette représente 15,5% des recettes budgétaires contre 16,3%.

Quant au financement du déficit budgétaire, le Sénégal continuera, en 2004, pour le financement intérieur, le remboursement progressif des concours directs consolidés de la BCEAO conformément aux recommandations de l'UEMOA. En lieu et place de ces concours directs, le Gouvernement fera désormais recours à l'épargne privée dans l'espace UEMOA par l'émission de bons de Trésor par voie d'adjudication à chaque fois que de besoin.

Au niveau de l'assistance extérieure, le Sénégal continuera de bénéficier des concours des partenaires extérieurs. A ce titre, d'importants financements additionnels accompagneront la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

#### **1.1.4. Les échanges extérieurs et la balance des paiements**

L'analyse de ce rapport économique et financier montre une augmentation des exportations, même si elle est minime.

---

<sup>2</sup> Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté

#### 1.1.4.1. Estimation de la balance des paiements pour 2004

La balance des paiements du Sénégal fait ressortir, en 2004, un solde global excédentaire de 5,3 Mds<sup>3</sup> après un déficit de 14,6 Mds enregistré en 2003. Cette évolution serait due pour l'essentiel à l'amélioration du déficit des transactions courantes.

#### 1.1.4.2. Evolution des exportations

Les exportations passent de 764,0 Mds en 2003 à 781,5 Mds en 2004, soit une progression de 2,3% liée notamment à l'accroissement des ventes à l'extérieur de produits arachidières et de produits chimiques qui affichent respectivement des hausses de 27,0% et 5,6%.

Les ventes à l'extérieur de coton, de produits horticoles, de sel, de produits halieutiques et de produits non traditionnels ont augmenté également de 11,0%, 21,5%, 2,6%, 1,2% et 0,8%.

En revanche les recettes tirées des ventes extérieures de phosphates et de produits pétroliers s'inscrivent en baisse respectivement de 6,8% et 6,1%.

#### 1.1.4.3. Evolution des importations

Les importations s'établissent à 1.186,4 Mds en 2004 contre 1.179,0 Mds en 2003, soit une hausse de 0,6%.

Cette évolution est imputable à la progression des acquisitions de biens d'équipement (10,2%) et de biens intermédiaires (2,0%).

En revanche, la facture pétrolière fléchit de 238,4 MDS en 2003 à 222,8 Mds en 2004 sous l'effet de la baisse du cours du baril de pétrole brut (25,5 USD en 2004 contre 28,5 USD en 2003).

Les importations de produits alimentaires s'inscrivent également en recul de 3,0% du fait notamment de la baisse attendue des volumes importés de riz (-12,6%). Il convient de rappeler que les importations de riz ont progressé exceptionnellement en 2002 et 2003 en raison du déficit céréalier résultant de la mauvaise campagne agricole 2002-2003.

#### 1.1.4.4. Evolution de la balance courante

Le déficit courant devrait s'établir à -243,0 Mds (6,0% du PIB) en 2004 contre 257,5 Mds en 2003 ou 6,9% du PIB. Cette amélioration du compte courant serait liée à celle du déficit commercial et des services nets.

---

<sup>3</sup> Milliards de FCFA

#### 1.1.4.5. Evolution de la balance commerciale

Le solde commercial passerait de -415,0 Mds en 2003 à -404,9 Mds en 2004, soit une amélioration de 10,1 Mds traduisant un accroissement des exportations (17,5 Mds) plus important que celui des importations (7,4 Mds).

#### 1.1.4.6. Evolution de la balance des services

Les services nets sont projetés à -15,2 Mds en 2004 contre -20,6 Mds en 2003. Cette évolution résulte notamment de l'augmentation des recettes de voyages (5,3 Mds) au moment où les dépenses d'expédition des marchandises ne progressent que de 0,8 Md.

#### 1.1.4.7 Evolution de la balance des revenus

Les revenus nets devraient s'établir à -79,3 Mds en 2004, soit une amélioration de 2,1 Mds consécutive à la réduction des charges d'intérêts sur la dette publique extérieure (-2,1 Mds).

#### 1.1.4.8. Evolution de la balance des transferts courants

L'excédent des transferts courants est projeté à 256,4 Mds en 2004 contre 259,5 Mds en 2003, soit une baisse de 3,1 Mds induite principalement par celle des transferts courants publics qui passeraient de 64,5 Mds à 55,3 Mds, suite à la programmation de 12,0 Mds au titre de l'aide budgétaire contre 20,0 Mds en 2003.

**Quelle analyse pouvons nous tirer de ces différentes tendances de la balance commerciale et de la balance courante en général ?**

**Tout d'abord, le déficit courant montre bien que la balance des transferts courants n'arrive pas à couvrir les déficits de la balance des revenus, de la balance des revenus et surtout du solde commerciale. Malgré l'augmentation des transferts (dons publics et privés) surtout des immigrés sénégalais vivant à l'étranger et des taxes payés par les non résidents, le déficit de la balance courante reste conséquent.**

**Ensuite, malgré des transferts courants liés au renforcement de l'aide internationale, le déficit courant ne cesse de se creuser en raison notamment de l'aggravation du déficit commercial et dans une moindre mesure de celle des services nets.**

#### 1.1.4.9 Evolution du compte de capital et d'orientations financières

Le compte de capital et d'opérations financières est arrêté à 248,3 Mds en 2004 contre 242,9 Mds en 2003.



Les transferts en capital sont évalués 111,3 Mds en 2004 contre 99,2 Mds en 2003, soit une hausse de 12,1 Mds due à celle de l'assistance attendue au titre de l'initiative PPTE qui passerait de 21,7 Mds à 35,8 Mds.

Le solde excédentaire du compte d'opérations financières s'établirait à 137,0 Mds en 2004 contre 143,7 Mds en 2003, soit un repli de 6,7 Mds imputable aux capitaux privés qui passeraient de 84,2 Mds en 2003 à 43,9 Mds en 2004. En revanche, les capitaux publics s'inscriraient à la hausse, ressortant à 93,1 Mds en 2004 contre 59,5 Mds en 2003, à la faveur de l'augmentation des prêts projets de 91 Mds à 109,0 Mds mais surtout de la programmation de 57,0 Mds au titre de l'assistance budgétaire contre une absence en 2003.

#### 1.1.4.10. Le solde global

En définitive, la balance des paiements afficherait en 2004 un solde excédentaire de 5,3 Mds. Les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale s'amélioreraient de 15,3 Mds, tandis que ceux des banques de dépôts seraient en dégradation de 10,0 Mds.

### 1.1.5. La situation monétaire

Appréciée sur la base des projections à la fin décembre, l'évolution de la situation monétaire au cours de l'exercice 2003 fait ressortir par rapport à l'année précédente :

- une amélioration de la position extérieure du Sénégal de 7,2 Mds ;
- une hausse du crédit intérieur de 8,9% ;
- une progression de la masse monétaire de 8,0%.

#### 1.1.5.1. Les avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions sont passés de 296,8 Mds en décembre 2002 à 304,0 Mds en décembre 2003, soit une hausse de 2,4% imputable intégralement à la Banque Centrale, la situation des banques primaires devant plutôt se détériorer.

En effet, les avoirs extérieurs nets officiels s'élèvent à 137,7 Mds en décembre 2002 et 174,1 Mds en décembre 2003.

**Cette évolution résulterait essentiellement de la baisse des engagements de l'Etat, consécutive au recul des concours nets du FMI et de la dépréciation du DTS par rapport au Franc CFA ; en effet, la contraction sensible des engagements extérieurs reflète notamment un dégonflement des concours nets du FMI imputable aux rachats conventionnels (-23,5 Mds) et à l'incidence de la dépréciation du DTS<sup>4</sup> par rapport au franc CFA (-19,6 Mds).**

---

<sup>4</sup> Droits de Tirage Spéciaux

La position nette des banques de dépôts s'établit, quant à elle, à 129,9 Mds en 2003, en retrait de 29,2 Mds par rapport à son niveau de l'année précédente par suite notamment d'une utilisation partielle de leurs avoirs extérieurs.

#### 1.1.5.2. Le crédit intérieur

Le crédit intérieur a augmenté de 70,8 Mds, s'établissant à 863,7 Mds en décembre 2003 contre 792,9 Mds un an plus tôt sous l'impulsion conjuguée de la Position Nette du Gouvernement et des crédits à l'économie.

##### *1.1.5.2.1. La Position Nette du Gouvernement*

La Position Nette du Gouvernement est passée de 106,5 Mds en décembre 2002 à 109,3 Mds en décembre 2003. Cette légère hausse de 2,8 Mds résulterait essentiellement d'un tassement de 22,2 Mds des créances bancaires de l'Etat plus importante que celui de 19,4 Mds de ses dettes à l'égard des institutions monétaires.

La réduction des créances de l'Etat sur la période serait imputable à une utilisation des dépôts à la Banque Centrale à hauteur de 22,2 Mds. Pour sa part, le dégonflement des engagements vis-à-vis du système bancaire serait essentiellement lié à la contraction des concours nets rétrocédés du FMI (-15,7), aux amortissements de titres d'Etat (-14,0 Mds) et aux remboursements sur le découvert statutaire consolidé (-4,7 Mds). Cette évolution est toutefois atténuée par l'impact des bons du Trésor souscrits par le système bancaire local (15,0 Mds).

##### *1.1.5.2.2. Les crédits à l'économie*

Les crédits au secteur privé ont progressé de 68,0 Mds passant de 686,4 Mds en décembre 2002 à 754,4 Mds en décembre 2003 du fait essentiellement des crédits ordinaires, l'encours des crédits de campagne ne variant que très légèrement sur la période (-0,9 Md).

##### *1.1.5.2.3. Les crédits ordinaires*

Les crédits ordinaires s'établissent à 754,4 Mds en décembre 2003 contre 685,5 Mds en décembre 2002 soit un accroissement de 68,9 milliards du fait des mises en place en faveur notamment du secteur pétrolier, des industries chimiques et manufacturières et des services.

La ventilation des crédits selon leur terme est donnée ci-dessous :

*Répartition des crédits selon le terme (en milliards de F. CFA)*

	Déc. 2002	Mars 2003	Juin 2003	Sept.2003	Déc.2003
<b>Crédits ordinaires</b>	<b>685,6</b>	<b>692,8</b>	<b>742,4</b>	<b>749,8</b>	<b>754,4</b>
- Court terme	407,2	433,9	484,4	484	470,9
Dont :					
Impayés et Immobilisés	13,3	16,6	12,1	11,8	11,4

Obligations cautionnées	4,4	3,6	4,1	4,5	4,4
-------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

-Moyen terme	246,2	227,8	226,1	233,4	247,5
Dont : Douteux et litigieux	33,0	20,8	16,7	17,4	15,0
- Long terme	32,2	31,1	31,9	32,4	36

#### *1.1.5.2.4. Les crédits de campagne*

Les crédits de campagne sont ressortis à un niveau nul en 2003 au titre de la campagne de commercialisation agricole 2003/2004 contre 0,9 en décembre 2002.

Ces crédits ont atteint une pointe de 8,9 Mds en avril en 2003 avant d'amorcer un dégonflement au cours du second semestre 2003. Le faible niveau des crédits de campagne en 2003 est imputable à la baisse de la production agricole en 2002 du fait de conditions climatiques peu favorables.

#### *1.1.5.3. La masse monétaire*

La masse monétaire a progressé de 77,9 Mds s'établissant à 1052,0 Mds en décembre 2003 contre 974,1 Mds en décembre 2002. Cette évolution profite exclusivement aux dépôts, la circulation fiduciaire étant prévue à la baisse sur la période.

##### *1.1.5.3.1. Les dépôts*

Les dépôts constitués auprès des banques et des CCP par les particuliers et entreprises privées passent de 781,5 Mds en décembre 2002 à 872,0 Mds en décembre 2003. La ventilation de ces dépôts selon le terme se présente comme suit :

*Répartition des dépôts suivant le terme (en milliards F CFA)*

	Déc. 2002	Mars 2003	Juin 2003	Sept. 2003	Déc.2003
<b>Dépôts</b>	<b>781,5</b>	<b>790,8</b>	<b>818,6</b>	<b>849</b>	<b>872</b>
- A terme	408,9	412,1	409,3	417,7	436,7
Dont comptes					
à régime spécial	236,6	236,5	238,2	253,8	254,2
- A vue	372,6	378,7	409,3	431,3	435,3

La part relative des dépôts à terme dans le total des dépôts a fléchi de 2,2 points, s'établissant à 50,1 % en décembre 2003 contre 52,3% en décembre 2002. Celle des dépôts à vue a progressé en revanche de 47,7% à 49,9%.

*1.1.5.3.2. La circulation fiduciaire*

Les billets et monnaies en circulation doivent s'établir à 180,0 Mds en décembre 2003 en retrait de 12,6 Mds par rapport à décembre 2002 (192,6 Mds).

Au total, la situation monétaire serait marquée en 2003 par une progression sensible de la liquidité globale induite par un léger redressement de la position extérieure du Sénégal et un accroissement significatif du crédit intérieur lié essentiellement à l'évolution des crédits à l'économie.

**1.1.6. Perspectives d'évolution de la situation monétaire en 2004**

L'équilibre monétaire projeté à la fin décembre 2004 repose sur un excédent de la balance des paiements de 5,3 milliards<sup>5</sup> et une croissance du PIB nominal de 7,4%.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires s'établiraient ainsi à 309,3 milliards en décembre 2004 contre 304,0 milliards en décembre 2003. Cette augmentation profiterait exclusivement à la Banque Centrale, la situation des banques de dépôts devant plutôt se détériorer.

L'encours du crédit intérieur devrait ressortir à fin décembre 2004 à 900,4 milliards traduisant par rapport au niveau estimé en 2003 (863,7 milliards), une hausse de 36,7 milliards

---

<sup>5</sup> Milliards de F CFA

imputables aux crédits à l'économie, la Position Nette du Gouvernement étant prévue en amélioration.

En effet, les crédits du secteur privé augmenteraient de 64,7 milliards passant de 754,4 milliards en 2003 à 819,1 milliards en 2004 du fait uniquement des crédits ordinaires, les crédits de campagne étant projetés au même niveau qu'en 2003 (0,0 milliard).

La Position Nette du Gouvernement fléchirait de 109,3 milliards en décembre 2003 à 81,3 milliards en décembre 2004 suite à une baisse des engagements bancaires de l'Etat (-34,0 milliards) plus importante que celle de ses avoirs (- 6,0 milliards).

Le dégonflement prévisionnel des dettes serait lié au remboursement du découvert statutaire (6,6 milliards) et des concours nets rétrocédés du FMI (-19,9 milliards) ainsi qu'aux remboursements de titres d'Etat (-15,3 milliards). Cette évolution serait néanmoins atténuée par l'impact de la hausse du niveau des bons du Trésor (+7,8 milliards).

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresserait de 4,0%, passant de 1052,0 milliards en décembre 2003 à 1094,0 milliards en décembre 2004. Cette évolution serait attribuable, à la fois, à la circulation fiduciaire et aux dépôts.

Globalement, la politique monétaire continuera de viser la stabilité des prix et le renforcement des réserves de change au moyen d'instruments de gestion indirects. Par ailleurs, le Trésor continuera de s'orienter vers l'appel public à l'épargne pour financer ses déficits de trésorerie, excluant tout recours aux concours monétaires directs de la BCEAO, conformément aux engagements pris par les Etats de l'UEMOA.

**Ce rappel de l'évolution de l'économie sénégalaise nous permettra d'avoir une vision globale sur un exemple d'une économie PPTE.**

## ***1.2. Création de richesses et réduction de la pauvreté***

Le recentrage de la politique économique autour de la préoccupation majeure de réduction de la pauvreté marque sans conteste un nouveau tournant dans la nouvelle vision du développement économique dans les PPTE.

En effet, les théories du développement initiées et mises en œuvre dans beaucoup de pays africains (PMA)<sup>6</sup> après les mouvements d'indépendance des années soixante, fondées sur le double recours au protectionnisme et à l'intervention de l'Etat, ont promu un développement source de blocage et de déséquilibres macro-économiques importants qui a conduit à leur remise en cause dans les années quatre-vingt au profit d'un renouveau de la stratégie de financement du développement.

---

<sup>6</sup> PMA : Pays les Moins Avancés

Cette nouvelle stratégie prend en compte, et ce dès 1996, le fait que les résultats constatés au Sénégal, à la fin octobre 2002 présageait une tendance favorable pour la réalisation à terme des objectifs fixés. Dans cette optique, des actions appropriées ont été prises pour poursuivre une politique vertueuse à même d'assurer des mutations de qualité devant permettre notamment une amélioration sensible du niveau de vie des populations au travers d'une Stratégie conséquente de Réduction de la Pauvreté.

Au demeurant, jusqu'en 2003, les performances économiques enregistrées ont faiblement contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations et à réduire significativement le niveau de pauvreté. Il est tout de même vrai que dans les réformes postérieures à la dévaluation, la pauvreté a fait l'objet d'une attention certaine, compte tenu de son ampleur et de son extension. Certes, plusieurs actions ont été en conséquence initiées au travers de la mise en place de programmes sectoriels articulés autour d'actions spécifiques de lutte contre la pauvreté en plus de programmes sectoriels relatifs à l'éducation, à la Santé, et aux Infrastructures de base notamment.

Malgré tous ces efforts déployés pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, la structure des dépenses publiques montre que le Sénégal est encore loin des objectifs de l'initiative 20/20 à laquelle il a souscrit. Le poids de la dette constitue un handicap majeur à une allocation efficiente des ressources publiques en faveur des secteurs sociaux et conduit à la réduction des capacités de redistribution de l'Etat et au ralentissement du développement des infrastructures sociales, et par delà du développement.

Ainsi, pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'Etat a mis en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable. A cette fin, et c'est là sans doute où réside toute la nouvelle dynamique de la stratégie de financement du développement, le Sénégal a initié en 2000, après l'adoption de son document intérimaire, un processus participatif de préparation d'une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur une croissance redistributrice et la satisfaction des besoins de base des populations pauvres. Le consensus autour de cette stratégie met l'accent sur la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques (le Gouvernement), des acteurs nationaux, de la société civile, les investisseurs privés et des partenaires au développement (les bailleurs de fonds) pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement d'un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique, le développement économique et le renforcement des capacités.

C'est ainsi que se dessine et que l'on doit comprendre les nouvelles formes de stratégies de financement du développement ; il ne s'agit plus de procéder à des réformes structurelles et

sectorielles qui se succèdent et se ressemblent, le plus souvent, mais de regrouper tous les acteurs du développement et toutes leurs interventions.

Aussi, du fait du processus participatif qui fonde sa légitimité, le DSRP sera le cadre de référence de toutes les interventions de tous les acteurs (Gouvernement, investisseurs privés, bailleurs de fonds...). Il servira de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement du moment que le cadre macro-économique actuel, bien qu'assaini, n'a pas garanti un accès plus large des pauvres aux ressources financières et productives permettant la création d'emplois productifs et rémunérateurs.

Dans cette nouvelle stratégie de développement, trois axes essentiels et prioritaires se dégagent :

### **1.2.1. La politique économique globale**

Au niveau politique, les orientations que le Gouvernement a mises en œuvre à partir de 2003 vont se traduire par l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de réduction de la pauvreté.

Les perspectives 2004 sont effectuées sur la base des objectifs de croissance et d'un ensemble d'hypothèses qui anticipent une hausse des investissements publics et privés, suite à une augmentation de l'aide publique au développement et des flux d'investissements directs étrangers.

**Les réformes structurelles et les mesures d'accompagnement aux stratégies sectorielles** concernent essentiellement la modernisation de l'Administration Publique, l'Assainissement des Finances Publiques, la justice, Promotion du Secteur Privé, la réalisation des Grands Travaux, l'Emploi, la viabilisation du Fonds National de Retraite et la Gouvernance. Compte tenu du rôle qu'il est appelé à jouer dans la dynamique de croissance économique, le Secteur Privé a fait l'objet de l'élaboration d'une stratégie de développement assortie d'un plan d'actions. Le Gouvernement continuera donc à faire retrouver au secteur privé toute sa dynamique pour la réalisation d'une croissance forte et pourvoyeuse d'emplois. Dans ce contexte, la nouvelle stratégie de développement du secteur privé sera axée sur le renforcement de ses capacités, le renforcement de l'efficacité de l'administration et le renforcement des bases à long terme du développement par une meilleure qualité des infrastructures, une meilleure valorisation du capital humain et une gestion conséquente des ressources naturelles. Quant à la politique de l'emploi, elle vise trois objectifs : la réduction de la pression du chômage en milieu urbain, le ralentissement de l'exode rural et la promotion de l'employabilité, en particulier des groupes cibles (jeunes et femmes).

### **1.2.2. Le Pacte de Convergence communautaire**

Au niveau sous- régional, le Sénégal de concert avec les autres pays membres de l'UEMOA, s'est inscrit dans une dynamique visant à assurer la convergence communautaire. A cet effet, Conformément aux dispositions du Pacte additionnel de Convergence, de Croissance, de Stabilité et de Solidarité, le Sénégal avait transmis en décembre 2001 à la Commission de l'UEMOA un programme pluriannuel décrivant de manière précise les politiques envisagées et l'évolution éventuelle des indicateurs macro-économiques au cours de la période 2001-2003.

Pour les objectifs et stratégie de convergence 2003-2005, l'essentiel des préoccupations sont largement prises en compte dans le Document de stratégie de Lutte contre la Pauvreté (DSRP) ; stratégie qui épouse de façon cohérente les préoccupations et engagements du Gouvernement (aussi bien au Plan national, sous- régional qu'international). Ce cadrage prend en compte aussi les principes directeurs du Pacte de Convergence, de Croissance, de Stabilité et de Solidarité. Lequel Pacte avait été défini dans un premier temps, pour assurer la convergence des politiques et performances macro-économiques en fin 2002, était organisé autour d'un certain nombre de critères :

- porter le ratio en 2002 du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal à un niveau supérieur ou égal à 0% en l'an 2002 ;
- maintenir le taux d'inflation annuel moyen à 3% au maximum par an ;
- limiter le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, à un niveau maximal de 70% en l'an 2002 ;
- Assurer une non- accumulation de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante ;
- ramener le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, à un niveau inférieur ou égal à 35% en l'an 2002 ;
- porter le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales à un niveau supérieur ou égal à 20% en l'an 2002 ;
- limiter le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal à un niveau maximal de 5% en l'an 2002.
- porter le taux de pression fiscale à un niveau supérieur ou égal à 17% en l'an 2002

Le Bilan qui en a été projeté en fin 2002 a montré que l'Union ne peut pas rentrer en phase de stabilité en 2003. Ce faisant, un projet d'acte additionnel a en conséquence été proposé, tenant compte des contraintes et impératifs des Etats. C'est dans ce contexte, que le programme pluriannuel du Sénégal s'est inscrit, tout en ayant pour soubassement et vecteur la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté.



Durant la période 2003-2005, le Sénégal s'engagera à œuvrer pour l'atteinte d'objectifs intermédiaire pouvant, d'une part faciliter le respect en 2004 des normes indiqués ci-dessus, et d'autre part, garantir par la suite la stabilité économique et financière, tout en réduisant significativement le taux de pauvreté.

Ces objectifs sont déclinés ainsi :

- maintenir un excédent budgétaire de base sur la période : 1,4% en 2003 ; 1,6% en 2004 et 1,8% en 2005
- maintenir un taux d'inflation inférieur à 3%
- améliorer la soutenabilité de la dette en ramenant l'encours de la dette intérieure et extérieure en pourcentage du PIB à moins de 70% sur la période
- contenir le ratio «masse salariale/recette fiscales» à 29,1% en 2003 ; 28,1% en 2004 et 27,2% en fin de période
- porter le ratio «dépenses en capital financées sur ressources internes/recettes fiscales» à 23,6% en 2003 ; 23,4% en 2004 et 23,2% en 2005
- parvenir à une pression fiscale de 18,2% en 2003 et maintenir au moins le même niveau sur le reste de la période
- maintenir le déficit extérieur courant (hors transferts officiels) à au moins 7% en 2005

### **1.2.3. La mise en œuvre du DSRP**

Au niveau national et international, pour les perspectives de 2004 et 2005, les stratégies et actions sont largement déclinées dans le **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté**.

La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal s'intègre harmonieusement dans la vision du NEPAD et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan de Développement Economique et Social (PDES) du pays à adopter pour une période 2002- 2007. Ces orientations stratégiques sont :

- ✚ promouvoir la bonne gouvernance et renforcer l'Etat de droit ;
- ✚ renforcer le développement local par l'approfondissement de la décentralisation et de la bonne gouvernance ;
- ✚ accélérer la mise en place des infrastructures de base afin d'élargir l'accès pour tous aux services sociaux de base pour une meilleure valorisation du capital humain ;
- ✚ accroître les investissements et renforcer la compétitivité du système productif notamment par la mise en place d'infrastructures adéquates d'appui à la production ;
- ✚ poursuivre le renforcement de la dynamique d'intégration sous-régionale et de la coopération internationale ;

- ✚ promouvoir l'information pour le développement et favoriser l'utilisation des résultats de la recherche et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- ✚ poursuivre la gestion rationnelle des ressources humaines et de l'environnement pour un développement durable ;
- ✚ renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leurs capacités productives et réduire les disparités de genre.

Articulée autour de quatre axes, la stratégie de réduction de la pauvreté revient à :

- ❖ promouvoir les opportunités de création de richesses au Sénégal,
- ❖ organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres et assurer la protection des groupes vulnérables. En appui aux politiques et stratégies qui seront mises en application suivant ces différents axes, il sera recherché une meilleure maîtrise des tendances démographiques défavorables, conformément à la Déclaration de Politique renouvelée en juillet 2001.

Dans cette optique, la conception, l'exécution et le suivi évaluation des programmes seront basés sur une approche transversale qui reconnaît et part des spécificités de genre en vue d'améliorer l'impact des interventions et d'assurer l'équité. La prise en compte des différents rôles des hommes et des femmes, les disparités entre sexes en ce qui concerne le contrôle et l'accès aux ressources, ainsi que les différences qui en résultent au niveau des contraintes, besoins et priorités serviront de principe d'orientation à toutes les composantes des stratégies retenues.

Ainsi, puisque l'un des principaux axes de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté est de promouvoir les opportunités de création de richesses, l'objectif de croissance pour la période 2003- 2005 sera d'atteindre un taux annuel de 7 à 8%. Les projections macroéconomiques qui établissent la cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée laissent apparaître un taux de croissance annuel du PIB par tête compris entre 4,5 et 5,5%. Ainsi, les revenus par tête pourront doubler dans 15 années environ. Ces projections sont sous-tendues (comme nous l'avons déjà précité) par un ensemble d'hypothèses qui anticipent une hausse des investissements publics et privés suite à une augmentation de l'aide publique au développement et des flux d'investissements directs étrangers, un meilleur ciblage et une amélioration de la qualité des investissements et un redressement de la contribution du secteur agricole à la croissance basée notamment sur une diversification des produits et une modernisation des exploitations.

**La nouvelle stratégie macroéconomique de financement du développement s'inscrit dès lors dans une optique de création de richesses axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés par la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée.** Elle sera essentiellement portée, d'une part, par les exportations de biens et services ayant un fort potentiel de valeur ajoutée et faisant l'objet d'une demande croissante et, d'autre part, par des taux d'investissement élevés.

#### 1.2.4. Matrice des mesures (2003- 2005)

Pour chaque secteur/domaine, les principaux objectifs/stratégies déclinés dans le texte ont été choisis et les principales actions permettant la réalisation de ces objectifs stratégiques ont été définies. Le plan d'action prioritaire est un sous-ensemble de la matrice des mesures.

Cette matrice de mesures est mise dans la première partie des annexes.

## 2. Le développement du financement de l'investissement

### 2.1. *Le financement de l'investissement au Sénégal*

Tableau sur le taux d'épargne et le taux d'investissement

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Taux											
d'investissement	13,8	12,5	14,4	13,7	17	16,7	18,5	15,8	17,6	19,4	20,6
Taux d'épargne	8,9	9,2	8,5	7,7	15,5	8,7	12,2	9,2	10,5	12,6	14,1

Ce tableau retrace l'évolution comparée du taux d'investissement et du taux d'épargne intérieure. Il permet de constater que l'épargne intérieure a été et demeure insuffisante pour financer les investissements intérieurs. Au moment où le taux d'investissement augmentait de près de sept points entre 1990 et 2000, passant de 13,8 à 20,6% (selon les données de la DPS)<sup>7</sup>, le taux d'épargne intérieure n'a augmenté que d'un peu plus de cinq points, passant de 8,9 à 14,1%. Le Sénégal est donc de plus en plus dépendant de l'extérieur pour financer les investissements.

<sup>7</sup> DPS : Direction de la Prévision et de la Statistique

La faiblesse du taux d'épargne s'explique en partie par la répartition très inégalitaire des revenus doublée d'un niveau de revenu par habitant très bas<sup>8</sup> qui fait tendre la propension moyenne à consommer de la majorité des catégories de revenu vers l'unité.

Au demeurant, l'investissement public est en grande partie financé par les ressources extérieures alors que l'investissement privé est assuré par le système bancaire et les capitaux étrangers. L'investissement public a augmenté depuis la dévaluation grâce à des entrées importantes de dons.

En fait le tableau des opérations financières de l'Etat indique que les dons en capital sont passés de 30 milliards à 57,5 milliards entre 1995 et 1999. En 2000, le TOFE<sup>9</sup> fait état d'un montant égal à 70 milliards de dons en capital.

## ***2.2. La contribution du système bancaire au financement de l'investissement***

La difficulté majeure à laquelle sont confrontées les entreprises au Sénégal est, de l'avis unanime, celle de ne pouvoir disposer de moyens financiers suffisants pour déployer leurs activités au niveau souhaité. Les possibilités de saisir les opportunités induites par la dévaluation se heurtent aux conditions d'accès au crédit.<sup>10</sup> Cette contrainte qui occasionne des manques à gagner notables à l'économie sénégalaise a pour origine : la faiblesse des garanties, la faiblesse des apports personnels devant être fournis au secteur bancaire, les difficultés liées à une présentation adéquate des projets.

Les banques bien connues pour leur aversion pour le risque, préfèrent accorder des prêts à des clients connus, bien établis et en mesure d'offrir un nantissement et d'autres garanties. Ainsi, nombreux sont les chefs d'entreprises qui financent leur expansion à l'aide de leur propre épargne et de la reconduction des dettes à court terme.

Cependant, la contribution du système bancaire au financement de l'investissement au Sénégal peut être appréciée en observant l'évolution des crédits à moyen et long terme du système bancaire à l'économie. En effet, ces derniers regroupent l'ensemble des financements à moyen et long termes consentis aux entreprises, aux ménages et à l'administration par le système bancaire.

---

<sup>8</sup> A titre comparatif, le PIB par habitant en 1999 est estimé à \$480 contre \$1921 pour la Tunisie.

<sup>9</sup> TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'Etat

<sup>10</sup> En matière de rejets de crédits, les motifs les plus fréquemment rencontrés sont l'inexistence de garantie, l'insuffisance de l'apport personnel, la qualité des dossiers, la réputation du secteur.

**Tableau des crédits à moyen et long termes du système bancaire à l'économie** (en millions de FCFA)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Crédits à</b>	59808,2	69899,3	76874,5	80763,5	108977,2	113789	122200	145854
<b>Moyen terme</b>								
<b>Crédits à</b>	117683,1	113583,7	62747,6	61904,5	68331	70010	30418	29673
<b>Long terme</b>								
<b>Total</b>	177491,3	183483	139622,1	142668	177308,2	183799	152618	175527

*Source: Note d'Information Statistique de la BCEAO*

Les données du tableau font apparaître que les crédits à moyen et long termes ont baissé de 23,9% en 1994 pour s'établir à 139,622 milliards de FCFA, nonobstant la reprise de l'activité économique. Cette évolution fait suite à une forte baisse des crédits à long terme, atténuée par une hausse concomitante des crédits à moyen terme. Les investissements qui pour la même période, ont augmenté de 46,6% en valeur, ont donc pour l'essentiel, été financés par l'apport de ressources extérieures ou sur fonds propres.

Même s'il est difficile de dire avec certitude si cette réduction du volume des crédits en 1994 résulte d'une contraction de l'offre ou de la demande de crédit, ou même des deux à la fois, <sup>11</sup>l'offre de crédit semble avoir été plus sélective. Toutefois, la forte progression des dépenses d'investissement qui a suivi la dévaluation semble infirmer l'hypothèse d'une contraction de la demande de crédit destinée à l'investissement, et ce d'autant plus que le changement de parité a réduit le pouvoir d'achats des agents du fait de l'inflation induite.

En 1995, le total des crédits à moyen et long terme s'est très légèrement redressé du fait de la hausse des crédits à moyen terme et de la quasi-stagnation des crédits à long terme. La hausse des crédits a été particulièrement sensible dans les branches du commerce de gros, des industries manufacturières, de l'électricité du gaz et de l'eau. Ce redressement, qui s'est poursuivi jusqu'en 1997, trouve son origine dans le dynamisme de la demande d'emprunt dans la période qui a suivi la dévaluation où les investissements ont connu une progression soutenue.

Toutefois, il y a lieu d'observer que la mesure de l'investissement d'une année se réfère aux paiements effectués au cours de cette année. Or, il existe un décalage entre le moment où le crédit est effectif (l'argent est disponible dans le compte du client) et le moment où

<sup>11</sup> La dévaluation du franc CFA avait entre autre pour objectif de réduire la demande globale. Par ailleurs dans le cadre des mesures d'accompagnement notamment ceux destinés à lutter contre l'inflation, la masse monétaire devait être contenue dans les limites jugées acceptables par la BCEAO

l'investissement est réalisé. C'est ce qui explique en partie que l'année 1998 ait été une année de fort investissement, alors que les crédits ont beaucoup diminué au cours de cette période<sup>12</sup>.

La contribution du système bancaire au financement de l'investissement privé peut-être aussi mesurée par le ratio (Crédit à moyen et long termes/ Investissement privé). Le tableau ci-dessous qui retrace l'évolution de cet indicateur permet de constater que la contribution du système bancaire a chuté en 1994 pour remonter par la suite jusqu'en 1997 avant de baisser à nouveau en 1998.

**Tableau sur l'évolution du rapport crédits à moyen et long terme/investissement privés**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Crédits/ Inv.privés</b>	1,15	1,21	0,51	0,52	0,61	0,77	0,54	0,54

*Source: Note d'Information statistique (BCEAO), DPS : Direction de la Prévision et de la Statistique*

Le tableau ci-dessus qui retrace l'évolution en pourcentage de variation annuelle des crédits à moyen et long termes rapportée à celle de la FBCF des ménages et des entreprises, montre que, mis à part les années 1994 et 1998, le rythme de progression des crédits est supérieur à celui des dépenses d'investissements. Or, si on considère que le rapport (Crédit à moyen et long terme/ FBCF privée) est un bon indicateur de la contribution du système bancaire au financement de l'investissement, traduit une contribution de plus en plus importante du système bancaire au financement des investissements privés.

**Tableau sur l'évolution en pourcentage de variation annuelle des crédits à moyen et long terme et de la FBCF**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Crédits à MLT</b>	+3,37%	-23,9%	+2,18%	+24,28%	+3,66%	-16,96%	+15%
<b>FBCF des Entreprises et ménages</b>	1,01	50,6	1,96	3,24	1,61	18,69	-0,1

*Source: DPS et Note d'Information Statistique de la BCEAO*

Il est à remarquer que toute année de hausse du crédit est suivie d'une année de hausse de l'investissement, alors que les années de baisse du crédit à moyen et long termes ne sont suivies que d'un ralentissement de l'augmentation du niveau de l'investissement. Cela prouve à suffisance que les crédits à moyen et long terme n'ont d'influence sur le comportement des

<sup>12</sup> La FBCF en valeur a augmenté de 28%, alors que les crédits à moyen et long termes ont baissé de 17%.

investissements que lorsque le niveau des crédits augmente. En période de baisse du crédit, les financements sont assurés par d'autres ressources (fonds propres ou ressources extérieures).

### **3. L'investissement et la compétitivité : les apports de capitaux privés**

De fait, la compétitivité de l'Economie devra impérativement passer par sa capacité à stabiliser son cadre macro-économique, à la libéraliser voire à déréglementer les activités économiques.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes (crédit de paiement) ont atteint 189,9 milliards contre 168,1 milliards en 2003, ce qui traduit un effort interne de près de 38,8 milliards par rapport à 2003 et qui permet d'atteindre le ratio de 27% soit au-delà de la norme de 20% fixée par l'UEMOA.

Les années 90 ont été marquées par une transformation radicale de la composition des apports de capitaux dans de nombreux pays en développement. Alors qu'auparavant ils provenaient surtout de l'aide publique et de prêts commerciaux accordés par des banques commerciales à des emprunteurs du secteur public, ils consistent de plus en plus en investissements privés directs.

En 1996, l'IDE<sup>13</sup> représentait 39% des 284,6 milliards de dollars de financements extérieurs reçus par les pays en développement, contre 31% pour les prêts privés, 16% pour les investissements de portefeuille et 15% pour le financement public du développement<sup>14</sup>.

En outre, la vitesse de progression de la part de l'IDE dans la composition des apports de capitaux est de plus en plus importante. En 1999, la progression des flux d'IDE en direction de l'Afrique a atteint un niveau record de 25%, passant de 8 milliards de dollars américains en 1998 à 10 milliards de dollars américains en 1999. Cet essor est le résultat des réformes structurelles entreprises au cours de ces dernières années, qui ont permis de libéraliser l'économie et d'améliorer l'environnement du secteur privé. Il traduit également le fait qu'un nombre croissant de sociétés, y compris dans les pays en développement, intensifient leur activité à l'échelle mondiale sous l'effet de la concurrence, de la libéralisation et de l'ouverture de nouveaux secteurs à l'investissement. Celles-ci ont de plus en plus recours à la stratégie des fusions de rachats dont ils font leur principal instrument pour se doter de moyens de production à l'étranger en vue de protéger consolider et renforcer leur compétitivité à l'échelle internationale.

Au Sénégal, l'IDE ne manque de susciter interrogations et controverses. Certains redoutent la mainmise de l'étranger sur des secteurs jugés stratégiques, ou plus simplement une concurrence jugée déloyale. D'autres pensent que la création d'emplois, les conséquences

---

<sup>13</sup> IDE : Investissement Direct à l'Etranger

<sup>14</sup> «Pour une amélioration du climat de l'investissement en Afrique», Gaborone- Botswana, 15-16 Mars 1998

favorables sur la balance des paiements et le transfert de technologie par l'investisseur sont de bons arguments pour favoriser l'afflux d'IDE.

Toujours est-il que l'IDE a pour l'avantage qu'il apporte un bloc un ensemble d'actifs générateurs de richesse qui ont mis directement à la disposition de son destinataire pour utilisation dans les activités de production et peut donc améliorer la performance économique du pays. Comparé aux autres formes de capitaux privés, l'IDE procure plus d'avantages au pays d'accueil, notamment parce qu'il permet de stimuler la production et la croissance sans alourdir l'endettement du pays.

L'investisseur étranger a le financement en devises nécessaires là où les banques commerciales locales sont accusées de manquer d'agressivité et d'exiger des garanties considérées comme excessives. Il possède de la technologie et du savoir-faire puisqu'il fabrique souvent dans les pays développés les produits qu'il se propose de manufacturer au Sénégal. L'investisseur étranger possède également les contacts commerciaux car il a déjà son réseau de distribution et par ailleurs, il a souvent l'organisation et les pratiques managériales qui garantissent la productivité et la qualité. Ces pratiques, cette organisation et ces technologies se propagent à travers la main-d'œuvre locale.

Mais, en dépit des efforts louables fournis par le Sénégal pour mettre en œuvre des réformes économiques et financières, notamment en vue de la résorption des déséquilibres financiers, de la maîtrise de l'inflation et du renforcement de la compétitivité de l'économie, les flux d'investissement direct étranger (IDE) sont restés marginaux. En 1998 alors que le montant des flux d'IDE en direction de l'Afrique a représenté 7931 millions de dollars, le Sénégal n'en a capté que 20 millions de dollars, soit à peine 0,25% de ce modeste montant.<sup>15</sup> Le tableau ci-dessous donne l'évolution des flux d'IDE au Sénégal sur la période 1987-1998.

**Tableau sur le flux d'IDE (en millions de dollars US)**

	1987-1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Entrées d'IDE au Sénégal	18	-	67	32	10	148	20
Sorties d'IDE du Sénégal	7	-	17	-3	2	-	10

*Source: World Investment Report 1999*

Ce tableau révèle qu'après une impulsion à la hausse à la suite du choc qu'a constitué la dévaluation du franc CFA, les flux d'IDE au Sénégal ont baissé en 1995 et 1996. L'année 1997 restera une année exceptionnelle puisque les flux nets d'IDE sont passés de 8 millions à 148 millions de dollars, avant de repasser à 10 millions de dollars en 1998.

<sup>15</sup> D'après le World Investment Report de 1999, l'Afrique a reçu en 1988, 4,77% du montant des flux d'IDE en direction de l'ensemble des pays en développement



**Tableau sur le stock d'IDE (en millions de dollars US)**

	1980	1985	1990	1995	1997	1998
Stock d'IDE au Sénégal	150	191	277	389	547	567
Stock d'IDE du Sénégal	7	43	49	96	98	108

Source: World Investment Report 1999

**Tableau sur l'IDE en pourcentage de la FBCF<sup>16</sup>**

	1987-1992	1993	1994	1995	1996	1997
Entrées d'IDE	2.7	-0.1	12.6	4.7	1.2	17.4
Sorties d'IDE	1.1		3.3	-0.5	0.2	
Flux net d'IDE au Sénégal	1.6	-0.1	9.3	5.2	1	17.4

Source: World Investment Report 1999

**Tableau sur l'IDE en pourcentage du PIB**

	1980	1985	1990	1995	1997
Entrées d'IDE au Sénégal	5.0	7.4	4.9	8.0	12.0
Sorties d'IDE du Sénégal	0.2	1.7	0.9	2.0	2.2
Flux nets d'IDE	4.8	5.7	4	6.0	9.8

Source: World Investment Report 1999

Si les flux d'IDE sont jugés modestes par rapport à ce que reçoivent les autres pays en développement, il est autrement par rapport aux autres pays membres de l'UEMOA. En effet, le Sénégal semble être un pays relativement attractif au sein de l'UEMOA. Certes, la Côte d'Ivoire attire l'essentiel des investisseurs étrangers de la zone UEMOA, mais le Sénégal arrive en troisième position, derrière le Mali en terme d'entrées nettes d'IDE depuis 1987.

#### 4. La micro-finance et l'initiative individuelle

Les systèmes financiers décentralisés participent de plus en plus au financement de l'économie. Le secteur de la micro-finance se caractérise par un dynamisme confirmé au plan de l'implantation géographique, et un net accroissement des activités d'octroi de crédits et de collecte de ressources internes (dépôts de clientèle et fonds propres) et ressources externes (subventions, lignes de crédit et ressources affectées). Ces systèmes financiers décentralisés complètent les systèmes bancaires traditionnels.

<sup>16</sup> FBCF : Formation Brute de Capital Fixe

Les dépôts au niveau des SFD se sont élevés à 25,4 Mds<sup>17</sup> en 2001, contre 13,6 Mds en 1999, progressant ainsi de 86,7%. Les fonds propres se sont accrus de 28,5%, s'établissant à 12,4 Mds en 2001, contre 9,7 Mds en 1999. S'agissant des ressources externes, elles ont totalisé 5,0 Mds, progressant de 2,0 Mds par rapport à l'exercice 1999 et de 1,5 Md par rapport à l'exercice 2000, du fait principalement des lignes de crédit et des ressources affectées.

Quant aux crédits, ils ont enregistré une hausse de 21,6% pour se situer autour de 24,7 Mds en 2001, contre 14,9 Mds en 1999 et 20,3 milliards en 2000. Les financements accordés par les SFD sont principalement à moyen et long terme, 13,7 Mds représentant 55,5% du portefeuille de crédits. Cette situation résulte de la progression de la part des concours à moyen et long terme dans le portefeuille de prêts des grands réseaux. La proportion des crédits à court terme sur le total des prêts s'est même réduite entre les exercices 2000 et 2001, se situant respectivement à 49,2% (encours de 10 Mds) et 44,5% (encours de 11 Mds). Toutefois, en nombre, 88% des SFD interviennent pour des financements de cours terme.

En terme d'impact auprès des populations, on constate que le nombre de bénéficiaires directs des services des SFD enregistre une hausse de 46,5%, passant de 281 885 en 1999 à 412 910 en 2001. Cette hausse de plus en plus significative des bénéficiaires a été à la source de la décision du Gouverneur de la BCEAO de créer le 30 Juillet 1999 la MRDM, la Mission pour la Réglementation et le Développement de la Microfinance. La MRDM veut traduire l'engagement de l'Institut d'Emission de renforcer et de consolider le choix des Autorités Monétaires des pays de l'UMOA, qui depuis le début des années 90 s'impliquent de façon prioritaire dans le développement des structures alternatives de financement de leurs économies.

En faisant ainsi l'option d'un cadre juridique spécifique pour le secteur de la microfinance, les différents intervenants ont d'une part, permis aux institutions de microfinance d'acquérir un statut et d'autre part, mis en place les fondements d'un environnement incitatif, propice au développement du secteur. Les missions de la MRDM (qui est rattachée au Département des Projets et des Missions qui regroupe les Missions et Projets spécifiques créés par décision du Gouverneur de la BCEAO) sont essentiellement centrées sur la contribution aux actions visant le développement du financement de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat ; la participation aux renforcements des capacités des institutions financières décentralisées et de leurs structures de contrôle ; le suivi de l'exécution des engagements souscrits par la BCEAO dans le cadre des accords et conventions signés avec les partenaires au développement de la microfinance ; les relations avec les bailleurs de fonds impliqués dans le financement de projets de microfinance ; la constitution ; la constitution de base de données sur les institutions financières décentralisées ; la réalisation d'études théoriques et méthodologiques concernant le

---

<sup>17</sup> Chiffres en milliards de F CFA

développement de la microfinance et leurs applications et la réalisation de toutes études relatives à l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire et d'une manière générale, au développement harmonieux de la microfinance dans les Etats membres de l'Union.

Mais les objectifs de la MRDM, si louables soient ils, ne doivent pas cacher le fait qu'une certaine catégorie de la population est toujours ignorée et par les institutions financières classiques et par ces systèmes financiers décentralisés. En effet, et comme le note à juste titre le Magazine mensuel «Marchés Tropicaux», du 12 Novembre 2004, les femmes en Afrique sont obligées de financer leurs projets en créant leurs propres mutuels.

Le magazine pointe du doigt l'exemple du Sénégal (dans la vallée du fleuve Sénégal), où *Afer Nord* et *Feprodes*, deux mutuelles d'épargne et de crédit se développent pour accompagner les projets de leurs membres, des membres essentiellement féminins.

Des fédérations d'associations qui couvrent la vallée du fleuve Sénégal, la Fédération des regroupements et associations des femmes productrices de la région de Saint-Louis (FEPRODES) et l'Association des femmes entreprises rurales de la région Nord (AFER NORD), ont décidé de monter leur propre mutuelle d'épargne et de crédit (MEC). Cette idée a germé sur la base d'un même constat, les pauvres n'ont pas accès au crédit et les femmes encore moins. Le magazine relève «qu'elles n'ont pas accès aux «bonnes» terres, réservées au chef de famille ni aux nouvelles technologies de l'agriculture».

Aussi, devant les demandes pressantes de leurs membres pour financer leurs projets, les deux fédérations créent leur propre mutuelle d'épargne et de crédit (MEC) en 2000. Créée en 1997, la Feprodes n'a accepté que depuis 3 ans que les hommes entrent dans la mutuelle en leur permettant de constituer une épargne. Ce n'est que depuis peu qu'ils ont accès au crédit. La Feprodes compte aujourd'hui 4 500 membres, dont 62% de jeunes, elle mobilise plus de 100 millions de F CFA d'épargne locale par an. En 2002, elle a financé 98,495 millions de crédits pour 351 groupements, soit 2 106 personnes. En 2003, la MEC a financé 136,589 millions pour 99 crédits dont la grande majorité représente des crédits à très court terme et le volume de l'épargne s'est élevé à 92,432 millions.

La création de la mutuelle Afer Nord est aussi le prolongement d'une expérience associative. A l'origine en 1994, ce sont 15 femmes qui s'associent pour joindre leurs forces et dépasser le problème de l'accès au crédit. Progressivement, l'association ayant mûri, elle s'est ouverte aux femmes de la région du Nord. Elle compte aujourd'hui 266 groupements adhérents (associations, groupements d'intérêt économique) des différents corps de métier (commerce, artisanat, teinture, couture, forge, restauration...). Son secrétaire général explique que «pour répondre aux besoins de ses membres, c'est-à-dire l'accès au financement, la mutuelle d'épargne et de crédit est lancée en 2000. En octobre 2001, le 1<sup>er</sup> comité de crédit a accordé 2,85 millions

de F CFA crédits, pour un montant de 50 000 à 100 000 F CFA par personne et sur une période de 3 à 4 mois.

De son côté la Feprodes distribue trois types de crédits. Le premier le plus proche de la Gramen Bank de Muhammad Yunus au Bangladesh, fonctionne sur la base d'un groupe de 5 femmes qui ouvrent chacune un compte. Le groupe peut alors se porter caution pour l'emprunt d'un de ses membres. Grâce à cette caution solidaire, l'accès au crédit est possible. Ce type de crédit permet aux plus démunis de démarrer une activité ou de la développer et c'est de loin le plus demandé.

Pour les cultures agricoles, la mutuelle propose un crédit saisonnier de trois mois. Les emprunteurs travaillent avec l'argent et ils remboursent à la fin de la période. Ce crédit fonctionne toujours sur un principe solidaire et s'élève au maximum à 250 000 F CFA. Enfin, la Feprodes a développé un prêt individuel. En épargnant auprès de la Feprodes, il est possible d'obtenir 3 fois le montant de son épargne, à un taux de 1,6%. On le voit donc, ces MEC tentent, là où les institutions classiques font défaut, que des gens sans revenus puissent voler de leurs propres ailes.

Il est clair que tout un monde sépare les MEC de la Caisse nationale agricole du Sénégal (CNAS). Celle-ci, dédiée à l'appui au secteur agricole, a souvent toutes les peines à se faire rembourser. On constate que la responsabilisation, bien plus forte au sein des MEC, permet à ces institutions financières, quelque peu atypiques, d'obtenir des taux de remboursements supérieurs à 90%.

## Chapitre II : Le financement bancaire de l'économie

### 1. Le rôle des banques commerciales dans le financement de l'économie

Depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, l'économie sénégalaise enregistre une croissance relativement satisfaisante, par suite notamment des gains de compétitivité, de l'assainissement de la situation macroéconomique du pays et des réformes mises en œuvre. Cependant, on ne peut nier que la situation demeure fragile et vulnérable aux chocs externes que sont notamment les aléas climatiques (2002), les termes de l'échange des produits de base, l'évolution du taux de change du dollar vis-à-vis du franc CFA.

A l'analyse, il apparaît donc, que le secteur financier a globalement apporté une contribution appréciable au financement de l'activité économique même si des insuffisances peuvent être notées s'agissant de l'accès au crédit et des taux d'intérêt pratiqués. Les financements alloués à certains secteurs paraissent aussi faibles et la prise en charge de l'investissement n'est pas satisfaisante.

Si l'on prend l'évolution de l'activité économique entre 1994 et 2003, on constate que les bonnes performances de l'économie sénégalaise ont été réalisées dans un contexte de réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants et la maîtrise de l'inflation. Les banques ont accompagné cette évolution par un accroissement des crédits distribués. Les crédits octroyés par les banques au secteur privé ont progressé régulièrement durant la période. Ils sont ressortis en hausse de 331,2 Mds (+ 94,4%) s'établissant à 682,0 Mds en 2002, contre 350,8 Mds en 1994.

Le ratio des crédits à l'économie sur le PIB a suivi par contre une évolution légèrement contrastée sur la période allant de 1994 à 2002. Il a enregistré une hausse de 1,9% en 2002 (19,2%) par rapport à 1994, année au cours de laquelle il s'est établi à 17,3%.

Il convient de noter que cet indicateur s'établit à 19,2% pour le Sénégal contre une moyenne de 14,3% pour l'ensemble des pays de l'UMOA.

La répartition des concours par terme laisse apparaître une prédominance des crédits à court terme.

Au plan sectoriel, les crédits ont essentiellement profité aux secteurs tertiaires (en moyenne 64,4%) et secondaire (31,7%), la part du secteur primaire ressortant à 4,9% en moyenne sur la période.

Le secteur tertiaire, avec une contribution en moyenne de plus de 50,0% à la formation du PIB concentre 64,4% des crédits. Sur la période sous revue, les parts relatives de ce secteur dans le volume des crédits distribués sont passées de 72,7% (367,9 Mds) en 1994 à 56,5% (442,6

Mds) en 2002, soit un repli de 16,2% alors que sa part dans la formation du PIB s'est nettement confortée, passant de 49,5% à 56,7%, soit une progression de 7,2%. Le Commerce (26,2% du PIB) absorbe en moyenne 38,3% des financements ainsi recensés. Toutefois, sa part s'est inscrite en baisse continue sur la période, passant de 45,7% à 28,8%, en partie au profit de la branche Transports et Télécommunications dont la contribution s'est élevée de 5,5% à 6,9%.

Cette tendance baissière de la part du secteur tertiaire dans le volume global des crédits bancaires a principalement bénéficié au secteur secondaire dont la part contributive à la formation du PIB s'est quasiment stabilisée à 20,1% entre 1994 et 2002. En effet, les financements consentis à ce secteur sont passés de 114,5 Mds à 313,7 Mds, soit en valeur relative de 22,6% à 40,1%. Cette évolution a bénéficié en particulier aux activités industrielles dont la part dans la structure des crédits a quasiment doublé, passant de 16,9% à 32,9%, et dans une moindre mesure, aux BTP (5,6% à 6,3%).

D'un autre côté, le volume global des crédits déclarés en faveur du secteur primaire s'est inscrit à 23,8 Mds en 1994 avant de ressortir à 26,5 Mds en 2002, soit respectivement 4,7% et 3,4% de l'encours global des financements recensés. La part du secteur dans la formation du PIB (18,4% en moyenne) a suivi la même tendance, fléchissant de 18,8% en 1994 à 13,4% en 2002, après une pointe de 20,9% enregistrée en 1996.

La conclusion que nous pouvons tirer de cette structure du financement bancaire est qu'elle demeure essentiellement marquée par une prédominance des crédits aux secteurs tertiaire et secondaire qui participent pour plus de 70,0% à la formation du PIB du Sénégal. Par ailleurs, l'évolution de ces crédits fait apparaître une orientation de plus en plus marquée vers les activités industrielles, le BTP<sup>18</sup> et la branche Transports et Télécommunications, au détriment du Commerce et des Services, les concours destinés au secteur primaire se situant encore à des niveaux relativement modestes.

Par ailleurs, en procédant à la libéralisation du cadre de la politique monétaire, à la privatisation de la quasi-totalité des établissements de crédit et à l'assainissement des finances publiques qui a permis, certes, de rétablir la chaîne de liquidité constituée entre le Trésor, les banques et les entreprises, les Autorités ont éliminé des obstacles majeurs au fonctionnement harmonieux de l'activité bancaire. L'environnement du secteur financier reste néanmoins quelque peu incertain. En effet, les PME et les personnes physiques, constituant la majorité de la clientèle des banques, sont caractérisées par la faiblesse de leur assise financière, une gestion peu transparente et un système d'information comptable faible, voire inexistant.

Dans ce contexte, on constate que les banques sont souvent amenées à rejeter des demandes de crédit ou à exiger des garanties (réelles et autres) excessives. Ce qui nous amène à

---

<sup>18</sup> BTP : Bâtiments Travaux Publics

souligner deux points essentiels : **les contraintes liées au financement bancaire de l'économie et les difficultés d'accès au crédit.**

A ce titre, nous voudrions citer le compte rendu des travaux de la journée de concertation sur le financement de l'économie nationale. En effet, la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal a organisé, le 27 Avril 2004 à Dakar, une journée de concertation sur les conditions de financement de l'économie. Ce qui en est sorti de cette journée de concertation est assez révélateur de l'état actuel du système financier dans les PPTE.

Ainsi, outre la BCEAO, la rencontre a réuni la Présidente de l'APBEF (Association du patronat bancaire et des établissements financiers, des Directeurs Généraux des banques et établissements financiers de la place du Patronat sénégalais (Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal «CNES», Conseil National du Patronat «CNP», chefs d'entreprises,...), des responsables du marché financier du Président de l'Association Professionnelle des Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit du Sénégal «APIMEC», des dirigeants de structures financières décentralisées, de plusieurs consultants et universitaires.

Devant toute cette assistance, le Directeur a rappelé que la restauration du système bancaire à la fin des années 1980 (avec son énorme coût financier partagé entre l'Etat la Banque Centrale, les bailleurs de fonds et les banques), conjuguée aux effets positifs de la dévaluation du franc CFA avaient certes permis de restaurer la viabilité du secteur bancaire mais que celui-ci, qui affiche depuis lors d'importants excédents de trésorerie, n'a cependant pas encore pleinement répondu aux besoins de financement des agents économiques.

C'est dans ce contexte que le Directeur National que le Directeur National a convié les participants à une analyse approfondie des entraves qui empêchent une plus grande contribution du secteur bancaire au financement de l'économie et à la formation de recommandations pertinentes visant à améliorer cette situation. Il a rappelé à cet égard que la part du financement bancaire s'établissait en décembre 2003 à 15,0% du PIB pour l'Union et 18,4% du PIB pour le Sénégal, contre un ratio supérieur à 50% dans de nombreux pays émergents ou développés, comme la Tunisie et la France.

### ***1.1. Les contraintes liées au financement bancaire***

Il faut rappeler que la composition du système bancaire sénégalais est constituée en 2002 de 12 banques et 2 établissements financiers, soit 103 agences. Quant à l'activité, elle est mesurée par les crédits distribués qui sont passés de 486,1 Mds en 1999 à 801,6 Mds en 2003, soit une progression de 64,9% sur 4 années. Les crédits à moyen et long termes, représentatifs du financement de l'investissement, se sont élevés à 292,857 Mds à la fin décembre 2003, soit 36,5% de l'encours total.



La répartition sectorielle fait apparaître une prédominance des engagements en faveur de l'Industrie (33% contre 27% en 2002). Les BTP captent également une part croissante des crédits, passée de 11% en 2002 à 12% en 2003. Cette progression des financements alloués à l'Industrie et aux BTP entre 2002 et 2003 est réalisée au détriment des Services (26% contre 30%), du Commerce (26% contre 28%) et dans une moindre mesure du secteur primaire (3% contre 4%).

Par ailleurs, le taux de base bancaire moyen au Sénégal s'est inscrit en baisse, passant de 8,45% à la fin décembre 2001 et 2002 à 8,35% à fin 2003.

Au total, il existe de réelles contraintes à une amélioration du financement de l'activité, imputables respectivement à l'environnement, aux utilisateurs de crédit et aux banques.

Ainsi, les niveaux élevés et, incidemment, de volume constitué de réserves obligatoires (92,6 Mds au 31/12/2003), peuvent également être relevés au titre des contraintes réglementaires.

Par ailleurs, l'environnement fiscal, nonobstant les avancées introduites par la réforme du Code Général des Impôts en février 2004, comporte encore des pesanteurs liées notamment à l'application d'une fiscalité unique pour les dépôts.

Au plan juridique, l'APBEF (l'Association du Patronat bancaire et des Etablissements financiers) met en cause les insuffisances du Registre du Commerce ainsi que le Livre Foncier qui rendent difficiles les prises de garanties. A cela, nous pouvons ajouter que le système judiciaire est marqué par une procédure et une absence de spécialisation des juges, aggravées par le recours excessif des justiciables au dilatoire et l'absence de contrôle physique des mis en cause dans les procédures pendantes.

Quant aux contraintes liées aux demandeurs de crédit, et la Présidente de l'APBEF l'a souligné à juste titre, il faut souligné l'importance du secteur non structuré et corrélativement le taux d'analphabétisme élevé, l'insuffisance de l'autofinancement, et au titre de la gouvernance d'entreprise, le manque de fiabilité des documents comptables, la qualité insuffisante des dossiers de projets ou la capacité de gestion limitée de certains entrepreneurs.

S'agissant des contraintes des banques, nous pouvons dire que la surliquidité à court terme des banques, la faiblesse du suivi pour le financement des PME et l'importance des créances douteuses et litigieuses, sont devenus de réels freins pour une contribution bancaire au secteur productif.

Aussi, s'il fallait recommander quelque chose, nous dirions sans doute, qu'il faut d'abord travailler sur l'assouplissement de la réglementation (allègement des réserves obligatoires, l'accès au crédit...), la baisse de la fiscalité, l'assainissement du cadre judiciaire et l'amélioration de la qualité des projets et des états financiers des demandeurs de crédits. Concernant en particulier la prise en charge des besoins spécifiques des PME, on peut proposer le



développement de nouveaux mécanismes et produits financiers, la création, par exemple, d'un fonds de garantie en faveur des PME ainsi que d'un compartiment spécifique à la BRVM<sup>19</sup> et, d'une manière générale, l'amélioration du dispositif d'appui au financement de cette catégories d'entreprises. Le partenariat renforcé entre les SFD<sup>20</sup> et le système bancaire est également très important.

## ***1.2. Les difficultés d'accès au crédit bancaire***

Lors de cette rencontre du 27 Avril 2004 qui a réunit sous la direction de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest de nombreux acteurs économiques, le Patronat a tenu à rappeler que le marché du crédit au Sénégal comporte des limites en ce que la clientèle présente encore d'importants besoins non satisfaits. Il distingue cependant les besoins de la grande entreprise nécessitant des produits financiers de court, moyen ou long terme de ceux de la PME auxquels correspondent des produits à échéance encore plus longue.

On en retient, que la grande entreprise pourrait satisfaire ses besoins de ressources moyennes ou longues en optant d'abord pour des ajustements internes de mise à niveau ou de certification de qualité. Elle devrait être partie prenante de la diplomatie économique que l'Etat se doit de mener et porter la voix du secteur privé. A notre sens, il conviendrait aussi d'instituer un fonds et/ou un marché hypothécaire pour une plus grande liquidité des garanties immobilières fournies par cette clientèle des banques.

Concernant la moyenne entreprise à fort potentiel, elle peut être appuyée dans sa recherche de ressources longues au moyen d'une prise en charge partielle du risque par un fonds de garantie à premier appel bénéficiant d'une dotation budgétaire de l'Etat. Un mécanisme de suivi à frais partagés pourrait être adossé à ce fonds. L'intervention de structures de capital risque ou de crédit-bail serait également souhaitable. A l'image de la grande entreprise, la moyenne entreprise à fort potentiel doit s'astreindre à la mise à niveau (véritable handicap pour ces pays pauvres d'Afrique).

Dans le cas spécifique des moyennes entreprises à faible potentiel, des entreprises en difficultés et des petites entreprises, leur caractère particulier recommande d'inventer des structures de financement développant une offre adaptée à leurs besoins. Ces structures peuvent être régies par la loi bancaire ou se situer hors du champ de celui-ci. Il convient parallèlement de renforcer les activités traditionnelles de capital risque, de crédit-bail, de financement des investissements et du cycle d'exploitation en même temps que les incitations à l'épargne. Un fonds de garantie à premier appel pourrait couvrir 50% à 70% des risques alors qu'un fonds de

---

<sup>19</sup> BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

<sup>20</sup> SFD : Système financier décentralisé

bonification pourrait assurer des conditions concessionnelles aux crédits accordés à ces types d'entreprises.

Les activités génératrices de revenus et la lutte contre la pauvreté requièrent pour leur part un bon système de microfinance établissant des passerelles avec les banques ou les structures nouvelles de financement.

Les crédits personnels à la consommation, à l'équipement et à l'habitat devraient aussi être développés, notamment à travers l'établissement d'un environnement légal plus favorable et une plus grande incitation à l'épargne.

Enfin, il nous semble nécessaire qu'un observatoire de l'économie, financé par l'Etat ou les partenaires au développement, devrait être institué pour une connaissance fine et actuelle du marché et de ses acteurs à travers la conduite d'études sectorielles, l'actualisation de celles déjà menées et le conseil marketing.

**Le rôle des banques de développement reste donc primordial dans les PPTE d'Afrique.**

## **2. Le rôle de la BOAD : le financement des secteurs prioritaires de développement**

Conformément aux missions qui lui sont assignées et sur la base des orientations définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, la Banque Ouest Africaine de Développement<sup>21</sup> a apporté, au cours de l'année 2003, sa contribution à la mise en œuvre du schéma d'intégration économique en développant ses interventions, notamment dans les domaines prioritaires de l'intégration économique, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion du secteur privé.

Elle a également renforcé ses activités<sup>22</sup> en matière d'assistance technique en faveur des Etats et de leurs institutions ainsi que sa coopération avec ses partenaires extérieurs en termes de mobilisation de ressources financières.

La Banque a en outre poursuivi les réflexions de fond engagées dans les secteurs stratégiques et domaines de préoccupations majeurs des Etats membres de l'Union.

---

<sup>21</sup> La BOAD est une Institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la Banque Ouest Africaine de Développement a été créée par accord signé le 14 Novembre 1973. La BOAD est devenue opérationnelle en 1976. Les Etats membres sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

<sup>22</sup> Par traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) signé le 10 Janvier 1994 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Août 1994, la BOAD est une institution spécialisée et autonome de l'Union. Elle concourt «en toute indépendance à la réalisation des objectifs» de l'UEMOA sans préjudice des objectifs qui lui sont assignés par le Traité de l'UMOA.

L'assistance financière de la BOAD<sup>23</sup> en faveur des économies de l'Union s'est maintenue à un niveau élevé, atteignant 86,6 milliards en 2003, pour un objectif de 80 milliards F CFA et en progression de 3,5% par rapport aux réalisations de 2002.

Les financements ainsi consentis par la Banque en 2003 contribuent à hauteur de 44% à la réalisation d'un volume d'investissements d'un montant total de 194,5 millions de F CFA. Ils ont permis de drainer autant de ressources extérieures vers la sous-région.

Ces financements visent à améliorer, de manière générale, le cadre et les conditions de vie des populations. Ils sont allés essentiellement au renforcement des **infrastructures économiques, à l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural, ainsi qu'à la diversification de la production.**

En ce qui concerne le financement des infrastructures économiques, 63,3 milliards F CFA ont été consacrés à la production d'énergie électrique, à la production et à la distribution d'eau, à la construction de routes inter-Etats et d'accès aux campagnes, ainsi qu'à la modernisation des équipements des aéroports des pays de l'UEMOA.

Quant à la diversification de la production, les financements octroyés, sous forme de prêts directs et de lignes de refinancement aux PME, s'élèvent à 23 milliards F CFA, destinés à soutenir principalement des projets de transformation de la fibre de coton, d'industrie agro-alimentaires et chimiques, d'hôtellerie et de développement rural.

Il est à noter que selon la Mission Résidente au Sénégal, le cumul des engagements nets de la Banque se répartit à raison de 38,0% pour le secteur non marchand (299 milliards F CFA) et 62,0% pour le secteur marchand (486 milliards F CFA), dont 29,2% pour le secteur privé (230 milliards F CFA) et 32,8% (257 milliards F CFA) pour le secteur public marchand. Tous secteurs confondus, les projets à caractère intégrateur représentent 41,9% des financements cumulés de la Banque, soit 329 milliards F CFA.

La BOAD, a donc, conformément à ses missions apporté au cours de l'exercice 2003, une réelle valeur ajoutée aux efforts de développement des Etats membres de l'Union dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'intégration économique et financière et de la promotion du secteur privé, domaines où le financement du secteur bancaire fait défaut.

Aussi, nous allons développer un peu ces trois secteurs qui nous paraissent important pour la croissance et le décollage économique.

---

<sup>23</sup> La BOAD est un établissement public à caractère international qui a pour objet aux termes de l'Article 2 de ses statuts, de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest en finançant les projets prioritaires de développement.

## ***2.1. Les réalisations dans le domaine de la réduction de la pauvreté***

On peut dire qu'à travers l'ensemble ses financements, la BOAD soutient à la fois l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté avec une attention particulière portée aux populations les plus défavorisées au moyen de projets spécifiques. Ainsi, les 33,3 milliards F CFA de financements consentis en 2003 en faveur des populations défavorisées sont destinés à l'amélioration de la sécurité alimentaire par la réalisation de projets de renforcement de systèmes productifs agricoles, de construction et de réhabilitation de routes permettant le développement des échanges, puisque nous savons que le manque d'infrastructures routières reste l'un des principaux handicaps au développement pour les PPTE d'Afrique. Ces financements portent, selon les données de la Mission Résidente du Sénégal, à 237 milliards F CFA le cumul des concours directs de la BOAD destinés à la lutte contre la pauvreté, soit 30% du cumul de ses engagements nets.

Toujours au titre de la réduction de la pauvreté et dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE, la Banque a annulé un montant de 6 milliards F CFA de dette au cours de l'année 2003 en faveur du Burkina et du Mali soit respectivement 3,5 milliards F CFA et 2,5 milliards F CFA.

Il faut comprendre que ces annulations sont autant de ressources budgétaires libérées qui viennent renforcer les moyens des Etats membres de financer des infrastructures sociales (éducation, santé et lutte contre le VIH/SIDA, hydraulique villageoise).

De surcroît, lors de notre entretien dans le courant du mois d'Août 2004, le Représentant de la BOAD au Sénégal, nous a affirmé, qu'outre les financements traditionnels de la BOAD, la Banque a mis en place en collaboration avec la Suisse le Projet d'Utilisation du Fonds Suisse (PUFS), qui est devenu opérationnel en 1994 sous forme de prêts et de subventions en faveur d'organisations de base, comme les groupements féminins, à la lutte contre la pauvreté. Ses financements s'élèvent donc au 31 décembre 2003 à 4,2 milliards F CFA dont 3,3 milliards F CFA ont été décaissés, soit 78% du cumul des engagements.

En outre, suite au lancement officiel intervenu en mai 2003, la BOAD a participé activement à la promotion du projet de création de la Banque Régionale de Solidarité (BRS), institution dont l'objectif essentiel est de contribuer à la lutte contre la pauvreté notamment à travers le financement de micro-projets d'investissements productifs et la promotion de l'emploi indépendant pour les jeunes.

Quant on sait que les porteurs de micro-projets d'investissements productifs ont toutes les difficultés pour accéder aux crédits bancaires, la Banque Régionale de Solidarité peut être à moyen et long terme une véritable source de financement pour le secteur industriels (PME/PMI).

## ***2.2. La promotion de l'intégration économique***

Trouver les ressources nécessaires pour financer le développement peut aussi passer par une volonté de promouvoir l'intégration économique. En effet, les perspectives et enjeux de l'économie mondiale exigent des Etats de l'UEMOA une accélération du processus d'intégration régionale afin de construire un marché commun qui permettra aux entreprises de la sous-région de profiter des économies d'échelle, d'améliorer leur compétitivité et être plus apte à affronter les marchés des autres régions du monde. Dans ce contexte, la BOAD a renforcé, tout au long de l'année 2003, son action en faveur de la promotion de l'intégration économique de l'UEMOA en finançant pour 48,9 milliards F CFA soit 56,5% des concours de l'exercice, la réalisation de projets intégrateurs.

Ces projets concernent essentiellement les secteurs des infrastructures économiques considérés comme des facteurs privilégiés de rapprochement des Etats membres et d'amélioration de la compétitivité de leurs économies. Il s'agit du renforcement de l'interconnexion des réseaux nationaux des télécommunications, de construction d'infrastructures de transport routier, ainsi que de la modernisation des équipements des aéroports de certains Etats membres de l'UEMOA et de la réalisation de routes inter-Etats.

On peut noter par la même occasion qu'avec les concours consentis, le cumul des engagements nets de la Banque au profit des projets intégrateurs s'élève à 329 milliards F CFA pour 106 opérateurs, soit 41,9% de ses engagements nets cumulés depuis 1976.

## ***2.3. La promotion du secteur privé***

En appui aux politiques de libéralisation et de désengagement des Etats des secteurs productifs et en vue de l'émergence d'un secteur, porteur de croissance forte et durable, comme le demande les bailleurs de fonds, la BOAD a poursuivi son action en faveur de ce secteur au cours de l'année 2003.

Aussi, le Rapport annuel 2003 de la BOAD souligne que les nouveaux financements mis en place, d'un montant de 16,3 milliards F CFA pour des opérations ciblées telles que la réalisation de projets de création et de réhabilitation d'unités industrielles de filature du coton, d'agro-alimentaire et de production d'intrants agricoles, ainsi que d'hôtellerie et de promotion des PME dans divers domaines d'activités à travers des lignes de refinancement d'un montant de 10,3 milliards F CFA aux institutions financières nationales.

Ces concours de la Banque, qui représentent 18,9% des approbations de prêts de l'année 2003, portent le cumul des financements de la Banque au secteur privé à un montant total de 230 milliards F CFA pour 135 opérations, soit 29,2% de ses engagements nets cumulés depuis le démarrage de ses activités.

La Banque aide les grandes entreprises aussi et accompagnent certaines dans leurs processus de privatisation et les concours octroyés par les institutions de financement promues par la BOAD, en l'occurrence la Société de Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (CAURIS Investissement SA) complètent les efforts déployés par la Banque et permettent ainsi de soutenir davantage les actions de promotion de l'initiative privée dans les pays de l'Union.

Les interventions de **CAURIS INVESTISSEMENT**<sup>24</sup> s'élèvent à 4,7 milliards F CFA pour des prises de participation dans 28 sociétés dans les pays de l'UEMOA au 31 Décembre 2003. On peut citer entre autres, la BOA (Banque Ouest Africaine) au Bénin où elle détient 5% de prises de participation, la CBAO (Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale) au Sénégal où elle détient 1% des actifs, la Sonibank au Niger avec 1% de participation, la BDM (Banque de Développement du Mali) avec 0,50% de participation ou encore la BOAD (UEMOA) même où elle détient 53,75% de parts. Ces interventions<sup>25</sup> ont permis d'améliorer la structure financière et le potentiel d'endettement des entreprises bénéficiaires.

### **3. Le rôle de la BCEAO : les politiques monétaires et du crédit**

Il est clair que la BCEAO ne joue qu'un rôle indirect dans le financement bancaire de l'économie. Son action reste plutôt conjoncturelle à travers sa politique de taux d'intérêt, le système de réserves obligatoires qu'elle a instaurée ou alors le marché monétaire rénové.

Aussi, il est important de souligner que le dispositif mis en œuvre s'appuie désormais sur des instruments indirects, consacrant l'abandon des mécanismes administratifs de régulation au profit de ces moyens que nous venons de citer, qui sont plus souples, plus incitatifs et dont le but est d'assurer une stabilité économique et monétaire, facteur de croissance forte et durable.

En outre, le processus de libéralisation des conditions de financement de l'économie a conduit à un renforcement de la surveillance bancaire, corollaire de la surveillance accrue de l'activité bancaire.

Tout d'abord, la politique de taux d'intérêt, instrument central de la politique monétaire de la BCEAO, vise à assurer une stabilité interne et externe de la monnaie, la mobilisation de l'épargne ainsi que son recyclage optimal au sein de l'Union, en vue de circonscrire la monnaie centrale dans son rôle de ressource d'appoint. Cette politique des taux d'intérêt mise en œuvre

---

<sup>24</sup> Créée à l'initiative et sous le parrainage de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), CAURIS INVESTISSEMENT S.A. est la première société de Capital-Investissement à vocation sous-régionale dont l'activité couvre les huit (8) Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine- UEMOA- (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo)

<sup>25</sup> CAURIS intervient en fonds propres (capital ou quasi-capital) dans les entreprises ayant un fort potentiel de croissance et de rentabilité. Ses interventions peuvent prendre les formes juridiques suivantes : actions simples ou privilégiées ; obligations convertibles ou à bons de souscription d'actions ; prêts participatifs, comptes courants d'associés.

par la Banque Centrale et la réglementation des conditions de banque ont enregistré des évolutions significatives, en fonction du cadre et des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit qui les ont sous-tendues.

On peut dire qu'avant 1975, le souci principal de promotion de l'investissement a conduit à l'institution d'une politique de taux d'intérêt peu active ; en effet, cette politique était basée sur des limites individuelles et des plafonds de réescompte relativement rigides. Et cette politique n'a influé que de façon marginale sur l'allocation des ressources.

C'est donc l'évolution à la hausse des taux d'intérêt au plan international qui a été à l'origine de sorties importantes de capitaux et d'un recours soutenu des banques locales aux ressources monétaires dans le but d'effectuer des placements à l'étranger.

Ces facteurs, conjugués à la faiblesse de l'épargne mobilisée au sein de l'Union et aux pressions importantes sur l'émission monétaire qui en ont découlé, ont amené à la réforme de la politique de la monnaie et du crédit intervenue en 1975.

Cette réforme a visé en particulier à assurer un financement plus optimal du développement, un maintien et une meilleure utilisation des ressources à l'intérieur de l'UMOA, **notamment par l'instauration de taux d'intérêt indexés sur les taux en vigueur sur le marché international des capitaux, en particulier sur les taux français.**

Ces nouvelles orientations ont conduit à la différenciation des taux directeurs<sup>26</sup> de la Banque centrale et au réaménagement des conditions applicables par les établissements de crédits.

La réforme a, en outre, conduit à une dérégulation des conditions applicables par les banques à leur clientèle. A compter de cette date, les conditions débitrices de l'ensemble des établissements de crédits sont en effet fixées librement entre les parties, sous réserves du respect de la loi d'usure.<sup>27</sup> Les conditions créditrices ont été également libéralisées, seule la petite épargne étant aujourd'hui protégée. Ainsi, il est institué un taux de rémunération minimum de 3,5% sur les comptes pour livrets, plans d'épargne, etc.

Quant au système des réserves obligatoires, il a été, depuis Octobre 1993, un instrument de contrôle quantitatif de la liquidité au sein de l'UMOA. C'est un moyen supplétif à la politique des taux d'intérêt qui permet par ailleurs d'orienter la structure de l'épargne et du crédit. Pour la Banque, ce système lui permet aussi de réduire ou d'accroître la capacité de distribution de crédit

---

<sup>26</sup> La réforme de 1975 instaure une dualité des taux directeurs de la Banque Centrale (TEP/TEN), (Taux d'Escompte Préférentiel pour les crédits aux secteurs prioritaires et Taux d'Escompte Normal pour les autres formes de concours), qui sera supprimé en Octobre 1989 au profit d'un taux d'escompte unique (le TES) alors que les conditions débitrices des banques sont assujetties à un plafond fixé en référence à ce TES. L'approfondissement de la réforme en 1993 a donné lieu à l'institution d'un taux de prise en pension intermédiaire entre le taux du marché monétaire rénové et le taux d'escompte.

<sup>27</sup> La loi d'usure prévoyait que le coût effectif du crédit, frais, commissions et rémunérations de toute nature compris, ne pouvait excéder le double du taux d'escompte de la BCEAO. A compter de Juillet 1997, le taux de l'usure a été fixé à 18% l'an pour les banques et à 27% l'an pour les établissements financiers par le Conseil des Ministres de l'UMOA, désormais compétent en cette matière.



du système bancaire, en contraignant les établissements de crédit assujettis à détenir, sous forme de monnaie centrale, une fraction des éléments inscrits à l'actif et/ou au passif de leur bilan. Outre, cette préoccupation essentielle, les réserves obligatoires à titre accessoire à :

- Renforcer l'efficacité de la politique des taux d'intérêt en exerçant, en cas de besoin, une pression sur la liquidité, de manière à renforcer la sensibilité des établissements de crédit à l'évolution des taux directeurs de la Banque Centrale.
- Et bien évidemment à orienter la structure de l'épargne et du crédit.

Toutes les banques et tous les établissements de financement de vente à crédit ainsi que les établissements financiers distributeurs de crédit, autorisés à recevoir des dépôts du public, sont assujettis à la contribution de réserves obligatoires auprès de la Banque Centrale.

Par ailleurs, le dispositif de gestion monétaire accorde une place prépondérante au monétaire, lieu privilégié de régulation de la liquidité bancaire dans toute l'Union, permettant à l'institution d'émission de réduire ou d'accroître le niveau de la trésorerie bancaire et d'influer sur le coût des ressources, toujours en fonction de l'évolution de la conjoncture.

En conclusion, nous pourrions dire que la réforme, de la politique de la monnaie et du crédit menée par la Banque Centrale en 1989 a consacré l'abandon de **l'orientation sectorielle des crédits, véritable frein au financement du développement économique**, et du régime des autorisations préalables au profit du système des accords de classement.

Cet instrument permet ainsi à la Banque Centrale d'apprécier a posteriori la qualité des signatures<sup>28</sup> détenues en portefeuille par les établissements de crédits et de déterminer l'encours des créances mobilisables à ses guichets. Il vise ainsi des objectifs clés : inciter les établissements de crédit à détenir des actifs sains et à veiller à la qualité de leurs emplois ; dans cet optique les obliger à respecter un pourcentage minimum de 60% entre leurs actifs bénéficiant d'un accord de classement et le total de leurs emplois (ratio de structure de portefeuille) ; fournir aux établissements de crédit et aux entreprises des indications sur les critères d'admissibilité des crédits au refinancement ; garantir la qualité du portefeuille de la Banque Centrale.

**On le voit donc, le rôle de la Banque centrale reste un rôle de régulateur et de suivi de la conjoncture économique.**

---

<sup>28</sup> Le dispositif oblige les établissements de crédit à introduire auprès de la BCEAO une demande pour toutes les signatures dont l'encours de crédits est supérieur ou égal à un seuil fixé selon les Etats, soit 200 millions pour le Sénégal. L'examen de la demande s'appuie sur des ratios financiers de base (indépendance financière, capacité de remboursement, endettement, liquidité et rentabilité), dont le non respect entraîne le refus de l'accord de classement, et, d'autre part, des ratios dits complémentaires destinés à l'affinement de l'analyse et à la formation de recommandations à l'attention des bénéficiaires de crédit.



### **Chapitre III : Le Financement Public International**

Au début des années quatre-vingt, on en est arrivé à un constat assez alarmant : il y a un épuisement des politiques interventionnistes en Afrique. En fait cinq facteurs globaux de rupture apparaissent, selon Ph. Hugon (il est important de faire un retour en arrière sur les économies africaines aux lendemains des indépendances).

Philippe HUGON (2001, «Economie de l'Afrique», Ed. La Découverte) parle de cinq facteurs qui ont été la source des politiques de libéralisation, des politiques d'ajustement puis des financements de projets par les Institutions de Bretton Woods.

#### **1. Contraintes et conditions de financement**

Les transformations de l'environnement international, la montée de la crise, la dette extérieure, ainsi que les déséquilibres financiers internes liés à l'économie de rente ont conduit à un changement radical des politiques sous l'impulsion du FMI et de la Banque Mondiale.

Tout d'abord, il nous semble important de rappeler un peu l'historique des économies africaines. Selon HUGON, il y a eu cinq facteurs marquant : premièrement, «il y a eu essoufflement du modèle agro-exportateur fondé sur des produits tropicaux aux marchés restreints et aux concurrences croissantes. Deuxièmement, la stratégie de substitution d'importations a une validité limitée dans les micro-Etats, où les marchés stagnent et où le protectionnisme crée des rentes et réduit la compétitivité. Troisièmement, le modèle agro-pastoral extensif est fondé sur la non-reproduction des écosystèmes (raccourcissement de la jachère, déforestation...). Quatrièmement, l'Etat ne peut plus absorber les jeunes scolarisés par la création d'emplois publics ou parapublics. La priorité est donnée à la gestion des déficits financiers. Enfin, l'économie administrée mise en place après les indépendances était un substitut ; l'Etat était l'agent moteur du développement ; les outils de régulation macro s'appuyaient sur des instruments «keynésiens» : budget, investissements publics, taux d'intérêt, prix administrés, surévaluation du change.»

A cette époque, on supposait que la contrainte extérieure soit ne pesait pas lourdement, soit pouvait être desserré par une politique volontariste de déconnexion. Les politiques économiques étaient sélectives et sectorielles. En revanche, peu de pays africains avaient mis en œuvre une planification intégrale. L'intervention résultait de projets financés par les bailleurs de fonds extérieurs selon les critères des prix de référence (avantages sociaux nets de consommation) ou de la méthode des effets (valeur nationale additionnelle exprimée en devises).

L'échec de ces politiques a conduit les pays en développement d'Afrique à devenir, en 1976, les premiers emprunteurs auprès du Fonds Monétaire International. Mais ces emprunts sont conditionnés ; en effet, tout accord négocié avec le FMI prévoit la mise en œuvre d'un

programme de stabilisation (stabilisation financière) à court terme visant à résorber le déséquilibre extérieur. La difficulté des Etats à venir à bout de ce dernier a élargi la conditionnalité vers les réformes structurelles dans les modes de gestion et de régulation économiques. Les politiques d'ajustement structurel (PAS) englobent donc deux types de mesures : **stabilisation financière et transformation structurelle**. Evidemment, ces politiques ont connu, depuis la fin de la décennie soixante-dix, une extension proportionnelle à la multiplication des déséquilibres et à la difficulté des gouvernements africains à les résorber.

### ***1.1. Les politiques libérales subies***

Avec la crise de la dette dès le début des années quatre-vingt, une prise de conscience se fait sur la diversité des pays en développement et sur le constat des faibles capacités à s'ajuster d'un grand nombre de pays africains en fonction d'un enjeu d'industrialisation. Ceci conduit à un partage des tâches entre le Fonds et la Banque mondiale et cette dernière prend en charge les réformes structurelles.

Aussi, la principale cible dans la conditionnalité du Fonds devient l'intervention de l'Etat qui est globalement mise en cause. Une vague de dénationalisations et de privatisations va déferler sur les pays africains sous ajustement, ce fut le cas du Togo, du Ghana, deux pays considérés comme de très bons élèves dans les années quatre-vingt par le FMI. «Plus faible est le pouvoir de l'Etat demandeur, plus le Fonds et la Banque imposent le tout marché». On assiste ainsi au recul de l'Etat-providence dans les pays africains débiteurs.

Ces politiques libérales sont donc accompagnées de mesures : la libéralisation consistait en un «moins d'Etat» décidé par le gouvernement en place avec un biais politique plus ou moins important. Par conséquent, elle s'est déployée sur plusieurs registres :

- La première cible a été la protection : c'est-à-dire la suppression des quotas sur les importations et de la multiplicité des taux de change, uniformisation et abaissement des droits de douane, éliminations des protections intérieures de différentes sortes (notamment la réglementation des prix) qui visaient à favoriser une production ou une consommation particulière. Il s'agissait en fait de démanteler le dispositif de l'ISI (industrialisation par substitution aux importations).
- Le deuxième registre était celui des distorsions financières dans le financement de l'économie.
- Le troisième domaine, qui a été le plus important en Afrique subsaharienne, a concerné l'action de l'Etat pour promouvoir l'offre. L'Etat doit, en effet, remettre de l'ordre dans les finances publiques en limitant son déficit, notamment par la réforme de la fiscalité, et en éliminant les déficits des entreprises publiques (le Sénégal a été contraint à

l'assainissement de ses finances publiques jusqu'en 2000). Il doit aussi ne plus faire écran entre les producteurs et le marché, notamment avec les caisses de stabilisation des produits agricoles (on peut citer l'exemple de la Côte d'Ivoire avec la «*Caisstab*» pour le Cacao).

Si l'on récapitule, nous pouvons dire que le noyau dur des politiques de libéralisation avait comme principaux instruments (dans l'ordre des urgences) : la déréglementation, la privatisation des entreprises publiques, la réformes des finances publiques, la définition de politiques sectorielles. Bien évidemment, l'impact des libéralisations a suscité de nombreuses critiques : impact sociaux avec le recul de l'Etat-providence, la difficulté de trouver dans la majorité des pays africains un secteur privé qui prenne le relais de l'Etat, le débat entre dénationalisation et amélioration de la gestion des entreprises publiques reste encore aujourd'hui d'actualité.

La critique néostructuraliste (hétérodoxes) a émis certaines critiques fondées, notamment sur la politique **de contraction monétaire** conduit à élever le taux d'intérêt, donc les coûts de production, donc les prix à court terme, et à relancer le conflit distributif à moyen terme : l'investissement diminue à court terme parce que les coûts des fonds prêtables augmente, et à moyen terme, parce que le taux de profit baisse (dans l'intervalle les salariés auront obtenu une augmentation des salaires). Il est alors possible d'assister à une contraction de l'offre telle que persiste un désajustement entre l'offre et la demande globales, et que se conjuguent une récession et des pressions inflationnistes (stagflation). La réduction des investissements fait baisser les importations. Aussi, la contrainte extérieure que l'on veut lever n'en est pas pour autant levée.

La deuxième critique des néostructuralistes porte sur la **hausse du taux d'intérêt**. La hausse du taux d'intérêt doit contribuer à résorber le déficit intérieur d'épargne. L'objectif est double : un assainissement financier, puisque la hausse de l'épargne limite la création monétaire, donc l'inflation, et une transformation structurelle, puisque l'essor du marché financier doit contribuer à améliorer l'allocation des ressources (au total stabilisation + croissance).

L'effet attendu se réalise quand le taux d'épargne s'élève. Mais cette hausse ne se réalisera qu'à condition que les agents économiques réduisent leurs avoirs dans des valeurs refuges (l'or par exemple).

En somme, les implications pour la politique économique correspondent aux prescriptions keynésiennes traditionnelles ; ce courant préconise la relance par la demande pour résorber les déséquilibres financiers.

## ***1.2. Les objectifs des politiques d'ajustement structurel***

Les politiques d'ajustement viennent de l'analyse libérale de la crise économique africaine. Aussi, la quasi-totalité des pays africains vont mettre en œuvre dès le début des années quatre-vingt, des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel.

L'analyse libérale de la crise africaine se retrouve prioritairement :

- Dans les distorsions créées par les politiques et dans le non-respect de la vérité des prix : «les taux d'intérêt réels négatifs ont favorisé une surcapitalisation et le choix de projets non rentables. Les bas prix réels aux producteurs agricoles n'ont pas stimulé l'offre commercialisée. Les prix administrés et les contrôles administratifs ont empêché une affectation optimale des ressources ; ils ont favorisé des marchés parallèles. Les surévaluations des taux de change et le contrôle du commerce extérieur ont interdit de respecter les avantages comparatifs ; ils ont surprotégé des industries et découragé des secteurs exportateurs. Les salaires institutionnels n'expriment pas l'excédent de main d'œuvre» ;
- Dans les non-ajustements ou les retards d'ajustement aux chocs extérieurs : «l'Afrique a certes subi, au cours de la décennie quatre-vingt, les effets de la détérioration des termes de l'échange, mais les autres continents (surtout l'Asie ont accru leur volume d'exportation durant la même décennie, à la différence du continent Noir. Les rigidités bureaucratiques ont empêché ces ajustements»;
- Dans la carence des institutions (ceci reste sans doute l'élément fondamental) : «il y a eu dégradation de la qualité du gouvernement (blocages bureaucratiques, absence de transparence, recherche de rentes, faiblesse du système judiciaire, arbitraire des décisions...). L'Etat est assimilé à l'ensemble des moyens permettant à une collectivité de faire passer dans l'échange l'intérêt de ses membres avant celui de ses clients, selon Krueger et Bela Balassa ; les fonctionnaires étant devenus ponctionnaires».

### 1.2.1. Les objectifs de la politique

Les instruments de politique économique, préconisés par le FMI et la Banque mondiale visaient essentiellement à assurer la flexibilité de l'économie, à établir les conditions d'une croissance soutenue, à casser les rentes et à faire émerger **les acteurs innovants**.

Par conséquent, les experts du FMI ont posé comme conditionnalités qui sous-tendent les financements des Institutions de Bretton Woods, entre autres, une politique de stabilisation qui vise par la variation du taux de change, par la baisse de l'absorption et (ou) le rationnement de l'offre de monnaie, à réduire les déséquilibres intérieurs et extérieurs. La politique d'ajustement structurel doit réaliser des réformes des marchés et des institutions.<sup>29</sup>

---

<sup>29</sup> Pour les experts, l'ouverture des pays africains au marché mondial repose sur les principes libéraux des avantages comparatifs (Ricardo), de la libre circulation des facteurs et des taux de change de l'équilibre. Cette ouverture repose aussi sur la suppression ou l'assouplissement des contrôles de change, l'uniformisation des taux de protection effective se rapprochant des protections nominales, la suppression des protections non tarifaires (exception faite des rationnements de quelques produits stratégiques), le réajustement des parités monétaires doivent déplacer les termes de l'échange et les ressources productives des secteurs abrités vers les secteurs concurrencés.

Sur le plan des investissements, les pays africains doivent mettre en place des codes d'investissement plus attractifs qui sont censés **favoriser l'entrée des capitaux et les initiatives privés**. Les mesures d'ouverture tendent à réduire les pratiques quantitatives (taux de change administré, quotas et licences d'importation) et à se rapprocher d'un marché libre des changes.

En imposant la libéralisation interne progressive, le Fonds a voulu que les Etats ciblent les offices de commercialisation et surtout la réduction du rôle de ce même Etat : «dégraissage des entreprises publiques et parapubliques, démantèlement des subventions et des organismes de stabilisation, rationalisation et privatisation du secteur public. Ces mesures doivent permettre une plus grande efficacité et supprimer les effets d'éviction du public vis-à-vis du privé.

La réduction des déficits, tant budgétaire que des entreprises d'Etat et parapubliques, suppose la baisse des dépenses (déflation des effectifs, suppression des subventions notamment alimentaires et vérité des tarifs publics) et hausse des recettes (accroissement des taxes, effets de la dévaluation dans la zone franc).

En somme, en complément des rétablissements des déséquilibres financiers, la croissance doit résulter d'un accroissement des flux globaux de capitaux internationaux publics et privés. La coordination des bailleurs de fonds et la globalisation des flux d'aide doivent permettre notamment le maintien d'un flux de transferts positifs envers les PMA d'Afrique (Jacquemot, 1988 ; Guillaumot, 1985 ; Hugon, 1992).

### **1.2.2. Les réformes structurelles**

L'aspect le plus important des politiques d'ajustement en Afrique réside dans les mesures structurelles. En effet, les politiques d'ajustement ont progressivement allongé leur horizon temporel et élargi leurs domaines d'intervention en intégrant les structures et les aspects politiques.

Un premier volet a concerné, notamment dans les années quatre-vingt-dix, les mesures de déréglementation et de privatisation ; elles ont visé à réduire les gaspillages, à rationaliser les ressources et à trouver de nouveaux modes de gestion plus efficaces. La liquidation ou le démantèlement des offices publics, la privatisation et/ou du capital des entreprises publiques ou parapubliques, le licenciement des employés (vague de départs volontaires au début des années 90 au Sénégal dans le secteur privé et public) dans le secteur public ont constitué autant de mesures visant à réduire les effets d'éviction du secteur public et à créer des subventions pour le secteur privé moderne ou le secteur informel. Pour accroître le rendement des entreprises publiques et réduire l'intervention de l'Etat, les experts du Fonds ont préconisé de régler les arriérés entre l'Etat et les entreprises publiques, de rendre les entreprises publiques responsables

des dettes extérieures qu'elles ont contractées, de liquider les entreprises inefficaces ou de réhabiliter celles qui connaissent des dysfonctionnements.

Un second volet a concerné des réformes institutionnelles ; elles ont visé à améliorer la gestion, à réaliser une plus grande transparence, notamment dans la gouvernance, à disposer d'informations et de cadres de cohérence permettant de guider la décision.

S'il fallait tirer quelque chose de tout ce que nous venons de dire, ce serait que la stabilisation a été relativement réussie (maîtrise de l'inflation, réduction du déficit budgétaire et de l'encours de la dette, dépréciation du taux de change réel). Aujourd'hui dans bon nombre de PPTE, les résultats sont plus qu'incertains et inégaux en terme de réformes structurelles et de croissance durable.

Selon Guillaumot, 1994, «l'ajustement a été informel, contrarié par l'environnement et par les chocs, myope et emprunté. Les pays qui ont poursuivi en profondeur des réformes ont obtenu de meilleurs résultats pour la stabilité macroéconomique. Les indicateurs de fourniture de santé et d'éducation ont eu tendance à se détériorer» (on peut se rappeler l'exemple du Ghana au début des années 80).

Les exportations et les importations n'ont guère augmenté en valeur, et les déficits des paiements extérieurs sont restés élevés, surtout dans les PPTE qui ont très peu de ressources naturelles. La sortie des ressources au titre du service de la dette réduit les transferts nets. Certaines politiques sont restées inefficaces dans la mesure où les agents économiques les anticipent. Elles sont souvent détournées de leurs objectifs. Et autre constat est que les autorités ont peu accepté les mesures préconisées par le Fonds et ont vu surtout les prêts comme des tiroirs à décaissement.

Conçus dans un cadre national à des dates différentes et selon des séquences diverses, les programmes d'ajustement se sont heurtés également aux interdépendances existant aussi entre les économies et entre les politiques nationales. Ils ont ainsi paradoxalement plutôt favorisé les circuits informels (Coussy, Hugon, 1991). Les PAS ont en fait modifié les règles du jeu et conduit à faire émerger de nouvelles pratiques généralement éloignées des attentes des bailleurs de fonds.

### ***1.3. Les résultats mitigés***

Autant les modèles sont globaux, autant les effets des politiques nécessitent d'être examinés pays par pays. Nous ne pouvons pas dire que dans nos recherches ou lors de nos entretiens, nous ayons eu des exemples d'ajustements réussis «par le haut», débouchant sur la croissance. Quand tel est le cas, on se pose la question de savoir s'il existe une séquence temporelle dans l'ajustement entre le volet de stabilisation et celui du changement structurel.

L'expérience montre que l'articulation temporelle entre stabilisation financière et transformation structurelle se noue principalement autour de la levée de la contrainte extérieure : c'est-à-dire qu'une capacité à accroître durablement les exportations, comme celle de limiter la pénétration du marché intérieur, sont finalement les pierres angulaires d'une politique d'ajustement réussie en économie ouverte. L'expérience de la Corée du Sud dans la première moitié des années quatre-vingt en est une bonne illustration ainsi Maurice à la même.

Quelque soit la donne, en fin de compte, les effets sociaux ont été particulièrement néfastes pour les pays africains.

En définitive, si l'on récapitule : l'impact économique entre 1980 et 1986 montre que les politiques d'ajustement structurel ont enregistré des résultats plus que mitigés. Evaluées en fonction des critères de performance de la Banque, et de ses experts, les politiques ont été faiblement positives sur la croissance et les exportations et n'ont pas stimulées l'entrée de capitaux privés étrangers et ont eu un effet négatif sur l'investissement. L'impact des mesures de libéralisation semble plus positif dans les pays ayant acquis une expérience industrielle suffisante (Philippines) mais pas dans les pays où la phase d'industrialisation tournée vers le marché intérieur nécessite encore la protection des industries naissantes (Kenya, Malawi), et encore moins dans les économies en déclin à spécialisation primaire (Ghana).

Les études comparatives, notamment avec les pays d'Asie du Sud-est, sur l'évaluation de l'impact économique des PAS désignent généralement les pays d'Afrique subsaharienne comme les plus «inflexibles» à l'ajustement structurel. Ce constat a été interprété, à la fin des années quatre-vingt, par la Banque mondiale comme un manque de capacité institutionnelle ; elle devra donc orienter ses programmes vers ce qu'elle a appelé la «capacity building», c'est-à-dire la formation de hauts fonctionnaires et de cadres parallèlement à la réforme des administrations. Ce type d'ajustement institutionnel procède donc de l'idée que les institutions sont imparfaites ou défaillantes au même titre que les marchés et l'objectif est de corriger les imperfections où qu'elles soient dans la logique néoclassique de l'efficience.

Quant aux effets sociaux, un rapport de l'UNICEF de 1987 a contribué à une prise en considération des effets redistributifs désastreux des politiques d'ajustement après que nombreuses voix, dont celles des ONG, se sont faites entendre sur ce thème. Le niveau de vie au Ghana aurait baissé d'au moins 38% à la fin des années 80, avec une baisse des salaires, les services de santé étant partiellement ou totalement privatisés.

Les institutions de Bretton Woods ont été ainsi amenées à concevoir des politiques correctrices dites de «dimension sociale de l'ajustement» (DSA). Cette initiative abandonnée en 1992, aura mis la question de la pauvreté et de sa réduction à l'ordre du jour du développement (cf. publications OCDE sur «ajustement et équité», 2000 de la Banque mondiale).



L'augmentation de la pauvreté et l'inégalité croissante des revenus (P. Salama, J. Valier, 1994) résultent au moins de deux politiques : la privatisation des dispositifs de l'Etat-providence (santé, éducation) et la flexibilité accrue sur le marché du travail entre chômage et activités informelles ainsi que des chocs négatifs périodiques (baisse des prix des produits exportés, dévaluations, crises financières, etc.).

Aussi, à la fin des années quatre-vingt, les pays d'Amérique latine vont devenir une terre d'expérimentation de nouvelles politiques macroéconomiques : on adapte les mesures de la stabilisation tout en accélérant l'intégration financière de ces pays, comme celle des NPI d'Asie, au marché international des capitaux. Mais cette intégration pour cette partie du monde devient la source de nouveaux déséquilibres financiers qui déplacent à nouveau le rôle et la conditionnalité du FMI. Dans le continent Noir, après le constat de l'échec de toutes ces politiques, on s'achemine lentement mais sûrement vers ce que l'on va appeler, en Septembre 1996, **l'Initiative PPTE**.

## **2. Objet et nature du financement des Institutions de Bretton Woods**

Ici, nous partons d'un constat, selon les tenants des mesures d'ajustement, le cercle vertueux attendu est le suivant : les prêts d'ajustement, liés aux mesures de réformes et d'assainissement financier, favorisent la reprise de l'investissement et de la productivité. Ceux-ci conduisent à un accroissement de l'offre et de la compétitivité extérieure, entraînant une substitution aux importations et une relance des exportations. Il en résulte une hausse de la demande correspondant à la hausse de l'offre.

Dans la pratique, ce que nous avons observé est plutôt un cercle «*vicieux*», en effet, les prêts ont alourdi le poids de la dette dans le contexte de rééchelonnement de la dette négociable et de remboursement de la dette liée aux prêts. Il en résulte une réduction des importations, des investissements et des dépenses gouvernementales, qui ont entraîné une baisse des exportations en volume, d'où une régression de l'offre. Puisque le contexte international a de plus en plus conduit à une instabilité des prix des matières premières exportées, il en résulte une impossibilité de payer le service de la dette ; les mécanismes d'endettement permanent ont obligé à assouplir les conditions financières (annulation et allègement de la dette) et ont conduit à des prêts projets permettant de maintenir les transferts financiers positifs (Hugon, 1992).

### **2.1. La réduction de la pauvreté**

Il nous semble important de rappeler que le Sénégal a mené des réformes bien avant l'Initiative et que l'échec de ces réformes a justifié que le pays ait bénéficié de l'Initiative PPTE.



De fait, dès le début des années 80, la situation économique du Sénégal devient préoccupante avec une stagnation de la production intérieure en termes réels, un important déficit de la balance des paiements et des finances publiques sans compter que l'alourdissement du service de la dette aussi bien intérieure qu'extérieure confirmait la détérioration des avoirs extérieurs et un endettement conséquent. Le Gouvernement d'alors va s'engager dans un processus d'ajustement structurel de l'économie à travers une série de réformes sectorielles. Ces réformes auront particulièrement touché les secteurs agricole et industriel.

C'est ainsi que le Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PAMLT) amorcé en 1985, inaugurerait une ère de «Nouvelles Politiques» sectorielles qui ont tenté, tant bien que mal, d'apporter une réponse à la crise d'un système de production quelque peu dépassé (dans l'agriculture, dans l'industrie mais aussi dans d'autres secteurs placés sous tutelle de l'Etat). Nous nous en tiendrons ici à la NPA (la Nouvelle Politique Agricole) et à la NPI (la Nouvelle Politique Industrielle).

### **2.1.1. Le Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PAMLT)**

Ce plan adopté pour une période de 6 ans (de 1985 à 1992), ayant comme objectif premier la relance de l'offre par un approfondissement de la libéralisation de l'économie, s'est principalement focalisée sur la Nouvelle Politique Agricole et la Nouvelle Politique Industrielle.

➤ La NPA (Nouvelle Politique Agricole) visait tout d'abord à responsabiliser les paysans en les soustrayant de la tutelle des Sociétés rurales d'encadrement dont la plupart a été dissoute ou privatisée, aussi se voulait-elle objective et efficace :

en réorganisant le monde rural, c'est-à-dire donner aux groupements de producteurs un accès direct au crédit bancaire et la restructuration des sociétés rurales d'intervention, en alliant désengagement de l'Etat et allègement de l'encadrement ;

en réformant la gestion des facteurs de production, semences et engrais notamment, qui implique la vente directe de ces semences et engrais aux paysans et donc la suppression de toutes subventions publiques, tout en préservant une amélioration substantielle de la subvention du riz local afin de le rendre accessible au consommateur ;

il y a eu certaines améliorations : ainsi à la suite de la libéralisation du commerce intérieur et d'une politique d'incitation des prix, la production céréalière a crû plus rapidement que celle des cultures de rente.

Cependant, on ne saurait omettre le fait que, cette Nouvelle Politique Agricole aura beaucoup contribué à la détérioration des conditions de vie et de travail des paysans. En effet, la baisse des subventions et le dépérissement des Sociétés d'encadrement conjugués à une faible assise financière des producteurs, ont entraîné une baisse de la productivité, et par la suite des

revenus agricoles. Cette baisse des revenus ruraux, de même que le dépérissement rapide des structures d'encadrement et le rationnement du crédit rural expliquaient les difficultés des paysans à disposer d'intrants et à accroître leurs rendements. Aussi, la persistance de la spirale «faible productivité à faiblesse des revenus à faiblesse des taux d'épargne et d'investissement à faible productivité» avait eu pour effet d'amplifier le phénomène structurel de la pauvreté en milieu rural. En définitive, l'amélioration du niveau de vie du monde rural recherchée dans le cadre cette politique s'est opérée dans une succession d'ajustements «conjuncturels» (selon la conjoncture et l'opportunité du moment), ayant eu pour conséquences une série de contre-performances.

➤ La NPI (Nouvelle Politique Industrielle) a été une des premières grandes tentatives de réforme de la politique commerciale au Sénégal. Elle visait à réduire la protection excessive dont avait bénéficié l'appareil industriel et à renforcer la compétitivité et des entreprises et de l'économie. L'objectif était aussi d'accroître l'efficacité de l'offre locale par l'allègement de la réglementation, de promouvoir les exportations par une réduction des coûts des facteurs de production et une baisse de la protection nominale.

Il y a eu aussi des mesures fiscales et douanières qui consistaient en la suppression des restrictions quantitatives d'importations pour certains produits, la libéralisation des prix, la mise en place d'un nouveau code des douanes visant à réduire et à harmoniser les droits, la révision de la procédure de subvention à l'exportation basée sur la valeur ajoutée, la mise en place d'un nouveau code des impôts, la révision du code des investissements (avec l'instauration d'un Guichet Unique).

Mais nous devons souligner que toutes ces réformes ont fragilisé les entreprises à très faible compétitivité ainsi que les ménages. Par leur caractère brutal et du fait de l'absence de mesures d'accompagnement, ces réformes ont également conduit à un effritement du tissu industriel et à une précarisation de l'emploi. Beaucoup d'unités industrielles ont disparu à cause de la rapide levée de la protection dont elles bénéficiaient.

En somme, bien qu'ils aient pu varier dans leurs formulations, les programmes appliqués au Sénégal ont eu comme objectifs permanents, la correction des déséquilibres macro-économiques et la restauration d'une croissance économique. Les mesures prises en ce sens ont, certes, généralement consisté, d'une part, à contenir la demande en alignant les dépenses nationales sur les ressources du pays et, d'autre part, en stimulant l'offre par une modification de l'environnement institutionnel et des conditions du marché.

Par ailleurs, ces mesures n'ont pas toujours produit les effets escomptés et iront même jusqu'à aggraver la situation sociale, ce qui va amener la Banque mondiale à mettre en place des politiques correctives à travers des programmes d'ajustement qui prennent en compte la

Dimension Sociale mais aussi le contexte socio-économique dans lequel s'appliquent ces réformes.

A cela s'ajoute qu'à la dévaluation du F CFA en 1944, le déficit budgétaire du Sénégal s'est aggravé un an plus tôt au moment même où les bailleurs de fonds, à la suite du Rapport BERG, suspendent leurs aides budgétaires en attendant que le Sénégal s'engage dans un processus de réformes de façon plus volontariste. Le pays doit s'engager dans des réformes concrètes : afin de faciliter l'application immédiate de certaines mesures, l'Assemblée Nationale vota une loi autorisant le Président de la République à prendre, par décret, des décisions relatives aux salaires du secteur public (annulation des baisses de salaires dans une fonction publiques), aux tarifs extérieurs, aux prix des denrées de première nécessité et aux impôts.

L'objectif de ces différentes mesures était à la fois de maîtriser l'inflation, d'accroître les ressources propres de l'Etat et de diminuer la pression fiscale sur les entreprises et les salariés (baisse des prélèvements obligatoires des employés du privé). Ces mesures seront accompagnées, par ailleurs, d'un vaste programme de réformes structurelles visant à, accentuer le désengagement de l'Etat dans l'économie, à favoriser le développement du secteur privé, à assouplir la législation du travail et enfin, à ouvrir l'économie sur l'extérieur.

Dans cette perspective, l'Etat sénégalais élabore le Projet d'Ajustement du Secteur privé et de la Compétitivité (PASCO). Des mesures sont également prises en vue de la libéralisation des investissements, d'une refonte de la législation douanière et fiscale et l'accélération du programme de privatisation des entreprises publiques. Le désengagement de l'Etat a été couronné par la privatisation de plusieurs sociétés nationales (Société Nationale des Télécommunications, SONATEL...) et l'ouverture du capital de la Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES) et de la Société Nationale d'Electricité (SENELEC).

De facto, la dévaluation du F CFA a constitué un véritable tournant dans l'orientation libérale des politiques d'ajustement au Sénégal. Les réformes entreprises se sont conjuguées avec des changements notables dans les priorités du Gouvernement. En même temps, l'accès aux marchés intérieurs et la promotion du secteur privé deviennent des axes majeurs de l'ajustement. L'intervention de l'Etat s'oriente vers la préservation de l'environnement, le renforcement des capacités institutionnelles et la lutte contre la pauvreté.

Lutte contre la pauvreté parce qu'en imprimant une orientation plus libérales aux politiques économiques et financières, les réformes structurelles et institutionnelles, qui ont suivi la dévaluation, n'ont pas seulement modifié les conditions dans lesquelles l'activité économique se déroulait, elles ont aussi changé les modalités de gestion de l'économie ainsi que les règles du

jeu acteurs ; les résultats économiques mitigés et l'extension de la misère socio-économique expliquent que le Sénégal ait bénéficié de l'initiative PPTE en Septembre 1996.

### **2.1.2. Le Programme Triennal d'Investissements Publics 2004-2006**

En collaboration avec les bailleurs de fonds (FMI/BM), les nouvelles stratégies de financement du développement déclinent de nouvelles priorités. Il s'agit d'endiguer le cercle vicieux de la pauvreté. Aussi, lors de notre entretien à la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) au Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, le Chargé du Budget de l'investissement de l'Etat, il nous a semblé nécessaire de comprendre ce qui sous-tendait l'élaboration du PTIP 2004-2006.

L'élaboration en Octobre 2003 par la DCEF (Direction de la Coopération Economique et financière) montre que les projets et programmes inscrits dans le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 2004/2006 sont retenus sur la base des orientations stratégiques du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et s'intègrent dans le Plan d'actions Prioritaires du DSRP tout en rejoignant l'esprit d'aujourd'hui des institutions de Bretton Woods . Ils contribuent ainsi à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique à travers les axes majeurs que sont la création de richesses, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Le montant global des investissements prévus dans le PTIP 2004/2006 s'élève à 1.193.794 millions de F CFA et n'enregistre pratiquement pas de variation par rapport au PTIP 2003/2005 (moins de 0,1%).

Ce montant se répartit par année comme suit :

- 2004 : 468.651 millions de F CFA soit 39%
- 2005 : 415.013 millions de F FCA soit 35%
- 2006 : 310 130 millions de F CFA soit 26%

Si l'on prend par ordre de préférence la répartition sectorielle des investissements :

- Le secteur se voit affecter 49,5% de l'enveloppe triennale. Cette part importante se justifie par la priorité accordée à l'éducation, la santé, la nutrition, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu urbain, l'urbanisme et l'habitat, la promotion socio-économique des femmes, des jeunes et des populations déshéritées, au développement local et à la bonne gouvernance, comme nous le préconise fortement nos partenaires au développement ;
- Le secteur primaire concentre 25,2% des investissements du programme. Ces investissements devraient permettre d'étendre les bases productives en milieu rural et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales ;

➤ Le secteur tertiaire reçoit 19,2% des investissements du programme qui seront consacrés essentiellement à la réhabilitation et à l’entretien du patrimoine routier existant, à la construction de nouveaux axes routiers, à l’amélioration de la mobilité des personnes et des biens, au développement du transport notamment en milieu urbain ainsi qu’au désenclavement des zones reculées ;

➤ Le secteur secondaire concentre 6,1% des investissements du programme essentiellement consacré aux sous-secteurs de l’énergie et de l’artisanat.

Les nouvelles stratégies de financement du développement se veulent sélectives ; elles ciblent des secteurs prioritaires : éducation, santé, monde rural, secteur privé, investissement d’où la nature du budget aujourd’hui. Il ne s’agit plus de voter chaque année, comme avant l’alternance, le même budget, les mêmes lignes de crédit, les mêmes chapitres en y rajoutant un peu d’argent. Le Gouvernement sénégalais essaye de voir quels secteurs sont prioritaires pour y affecter un budget et en fonction des projets.

C’est pour cette raison que le PTIP fusionne deux types de financement : le financement national (budget d’investissement de l’Etat) et le financement public international.

Le financement des investissements est acquis pour un montant de 1.063.313 millions de F CFA soit 89% de l’enveloppe du programme. Le montant des financements en négociation s’élève à 65.381 millions de F CFA soit 6% alors que celui des financements à rechercher est de 65.100 millions de F CFA représentant de 5% du coût du programme triennal.

Le tableau suivant nous donne la répartition et l’état de disponibilité des financements par secteur.

Secteur	fin. acquis		fin. en négociation		fin. à rechercher		TOTAL
	millions FCFA	%	millions FCFA	%	millions FCFA	%	millions FCFA
PRIMAIRE	253.409	84	17.931	6	29.064	10	300.404
SECOND.	60.361	83	12.500	17	0	0	72.861
TERTIAIRE	174.873	76	27.150	12	27.450	12	229.473
QUATERN.	574.670	97	7.800	1	8.586	2	591.056
<b>TOTAL</b>	<b>1.063.313</b>	<b>89</b>	<b>65.381</b>	<b>6</b>	<b>65.100</b>	<b>5</b>	<b>1.193.794</b>

Par source, les financements acquis et en négociation (soit un total de 1.128.694 millions de F CFA) se répartissent comme suit :

- Ressources extérieures : 748.128 millions de F CFA soit 66%
- Ressources intérieures : 380.566 millions de F CFA soit 34%

Les ressources extérieures sont constituées à 37% de subventions et à 63% de prêts acquis à des conditions concessionnelles.

En ce qui concerne les ressources intérieures, elles sont principalement apportées par l'Etat pour 96% et le reste (4%) par les bénéficiaires et les établissements parapublics.

L'objectif des bailleurs de Fonds, surtout de la Banque mondiale, est d'amener les PPTE à établir sur 2 à 3 des programmes de financement du développement. Selon le Chargé du Budget de l'investissement de l'Etat à la DCEF (Ministère de l'Economie et des Finances) exige toujours pour chaque projet des études de «factibilité» et de rentabilité économique et financière.

En outre, le bailleur pose une **conditionnalité** : l'Etat doit toujours supporter la contrepartie, en l'occurrence 20% du montant total de l'investissement. C'est ainsi que du budget annuel de l'Etat en 2004, **1146,700** Milliards de F CFA, le budget d'investissement a été de **202,500** Milliards et le financement Public International de **259,200** Milliards.

L'Etat a donc financé l'investissement à hauteur de **202,500** Milliards sur son propre budget, tout ministère dépensier confondu.

## ***PARTIE II***

### ***Nécessité d'accéder aux marchés de capitaux internationaux privés***

#### **Chapitre IV : Quels voies et moyens pour accéder aux capitaux privés internationaux**

##### **1. Quelles politiques face à l'intégration de l'économie mondiale**

Quelles politiques pour les pays pauvres et très endettés face à la mondialisation de l'économie ? Les PMA (pays les moins avancés) d'Afrique sont caractérisés à la fois par une faible libéralisation économique, un degré de pauvreté important et un développement très en retard tandis qu'à l'autre extrême les pays émergents et dynamiques d'Amérique latine et d'Asie ont un degré d'ouverture important (à la fois en ce qui concerne les capitaux étrangers, l'implantation de filiales de groupes étrangers et la participation aux échanges internationaux) et se rapprochent de plus en plus du stade de développement des pays industrialisés.

Il convient de s'interroger sur l'efficacité des politiques économiques proposées aux pays pauvres quant à la stimulation de la croissance. Dans les cas où des facteurs politiques ne s'opposent pas dès le départ à leur application, ces politiques doivent avoir une efficacité maximale, pour aboutir le plus rapidement possible à la croissance escomptée ; celle-ci doit en outre être durable, de façon à éviter les risques d'instabilité sociopolitique associés à l'ajustement. Ces politiques ne peuvent faire l'objet d'un large consensus national tant qu'elles n'ont pas engendré de façon visible un progrès économique cumulatif. Il n'est pas en effet rare que des politiques apparemment bien conçues échouent et soient abandonnées faute d'effets positifs tangibles en terme de croissance.<sup>30</sup> Nul doute que l'étude du rôle des systèmes financiers se justifie par le fait qu'ils sont au centre des mécanismes de croissance via la formation de l'épargne et son affectation à des projets d'investissement productifs ; de même l'étude du rôle des capitaux publics dans les infrastructures, du rôle de la main-d'œuvre et du marché du travail est important.

Ces 4 facteurs mentionnés ci-dessus mis en relation avec la croissance et leurs impacts sur la compétitivité de l'industrie manufacturière semblent avoir été la clé du démarrage de la croissance dans les pays qui ont décollés (pays d'Asie du Sud-est).

Faut-il des politiques spécifiques pour faciliter le décollage de la croissance dans les PPTE ? On ne peut pas comprendre, par exemple, l'impact des infrastructures si l'on ne tient pas

---

<sup>30</sup> Les politiques de subventions au secteur agricole dans les années 70 et 80 au Sénégal étaient certes louables mais n'ont jamais eu des retombées positives sur la croissance.

compte du degré de disponibilité du capital privé ou de la structure sectorielle de l'économie des pays étudiés. L'analyse de la compétitivité manufacturière peut aussi compléter cette approche. En effet, l'industrie manufacturière peut être considérée comme le moteur de la croissance, car c'est surtout à son niveau que l'on peut espérer observer des externalités positives. De plus l'expérience montre que l'industrie manufacturière des pays en développement dont le marché intérieur est initialement étroit, doit faire une place importante aux activités d'exportation si elle veut s'assurer une croissance solide, ce qui suppose d'atteindre rapidement un bon niveau de compétitivité. Chacun des facteurs qui permettent donc d'expliquer la croissance peut exercer une influence décisive sur la compétitivité du secteur manufacturier. L'absence d'infrastructures dans de nombreux pays africains entraîne des coûts de transaction prohibitifs, qui ne peuvent que décourager l'exportation.

Deuxièmement, le niveau des salaires est un élément décisif de compétitivité, notamment dans des pays dont l'avantage comparatif réside clairement dans des activités à forte intensité de main-d'œuvre. Il est particulièrement important pour les PPTE d'Afrique de mener des politiques en ce sens et surtout d'alléger le contexte de la législation rigide en matière de fixation des salaires. La disponibilité en main-d'œuvre qualifiée est souvent un élément déterminant pour garantir la qualité de la production, indispensable pour percer sur marchés internationaux. Bien entendu, il faut aussi prendre en compte le marché du capital, dont le bon fonctionnement est nécessaire pour favoriser l'affectation du capital entre les secteurs en fonction de leurs avantages comparatifs. Ces idées sont corroborées dans la pratique par un exemple classique, à savoir l'échec des politiques d'ouverture commerciale pratiquées par certains pays africains dans les années 80. Ces politiques ont provoqué la faillite d'entreprises auparavant protégées, sans pour autant permettre l'apparition de nouvelles activités en raison d'une faible compétitivité générale et de l'extrême faiblesse du système financier, qui faisait obstacle à la mobilité interne du capital nécessaire pour qu'apparaissent de nouvelles productions compétitives.

A ces différents facteurs structurels, on ne saurait manquer d'ajouter un élément macro-économique dont le rôle est essentiel sur le plan de la compétitivité, à savoir la politique de change. Dans de nombreux pays africains, la surévaluation de la monnaie a été corrigée depuis une dizaine d'années par des mesures de dévaluation, dont celle du franc CFA n'est que l'une des dernières en date, mais aussi la plus spectaculaire. De telles politiques peuvent avoir des conséquences positives fondamentales à long terme, en stimulant la compétitivité du secteur manufacturier, mais leur impact dépendra évidemment d'autres facteurs connexes, ainsi que de l'ampleur des réajustements des prix nécessaires au départ.



**Etudier les effets de ces politiques dans leur contexte, en examinant si possible leur incidence au niveau micro-économique, devrait contribuer à orienter les PPTE dans l'avenir dans leurs politiques à mener sur le front de la compétitivité.**

## **2. La stratégie de développement du secteur privé au Sénégal**

Tout d'abord, il nous paraît être un excès d'ambition et de prétention que de vouloir identifier et figer dans une programmation, sur la base d'un contexte donné et suite à des investigations limitées, les actions qui auraient le pouvoir de développer le secteur privé.

La stratégie doit surtout être comprise comme un ensemble d'orientations majeures qui devraient désormais servir de référence aux acteurs du développement : Etat, secteur privé, partenaires au développement, la Société civile etc. Au-delà de ces orientations, le cadre institutionnel et les mécanismes par lesquels celles-ci sont appelées à se déployer revêtent une importance majeure, en ce qu'ils conditionnent l'adaptabilité de la stratégie aux évolutions que l'environnement est appelé à connaître ; ceci justifie la place importante que nous donnons à la rationalisation du dispositif d'appui ainsi qu'aux fonctions de coordination, de concertation et de communication.

Il est un fait que l'adoption et la correcte mise en œuvre d'une stratégie appropriée de développement du secteur privé devraient ouvrir au Sénégal de meilleures perspectives de croissance et d'améliorations des conditions de vie de ses populations. Le Sénégal pourrait ainsi en tirer un plus grand profit de la mondialisation et de l'intégration régionale.

En créant un environnement favorable aux affaires, le Gouvernement pourra alors consolider les acquis de la gestion post-dévaluation, et connaître de meilleurs résultats en matière d'exportation et d'attraction de l'investissement. Le Sénégal pourra concrétiser ses avantages comparatifs, avec ses atouts que sont sa stabilité politique, sa localisation géographique propice à l'accès aux marchés d'Europe et d'Amérique, et le caractère ingénieux et disposé au commerce.

Aussi, la relative dotation du Sénégal en ressources naturelles peut devenir un atout, si celle-ci est perçue comme une incitation au développement des activités industrielles, ainsi que dans le domaine des services. Certains pays comme Taiwan et Maurice ont su enregistrer de remarquables succès, nonobstant leur faible dotation en ressources naturelles. Toutefois le Sénégal dispose d'un potentiel appréciable de développement dans plusieurs domaines, et dans lequel l'initiative privée peut s'épanouir (le tourisme, l'horticulture, l'exploitation de minerais, la fabrication de produits manufacturiers simple ou encore les services).

Enfin, autant les capacités intrinsèques du secteur privé sont cruciales à son développement, autant celles de l'Administration sont déterminantes pour la conception et la mise en œuvre de toute stratégie visant le développement du secteur privé. C'est dire que la

capacité de l'Etat à entretenir une administration performante et à assurer une bonne gestion des affaires publiques est une problématique que devrait pleinement intégrer l'élaboration de la stratégie de développement du secteur privé.

En définitive, nous articulerons l'élaboration de la stratégie de développement du secteur privé autour de quatre principaux axes :

- Le renforcement des bases à long terme du développement ;
- L'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat ;
- Le renforcement des capacités du secteur privé ;
- La rationalisation et le renforcement du dispositif d'appui.

Le diagnostic et les propositions de réformes que nous allons développer dans chacune de ces quatre axes se réfèrent, d'une part aux modèles généralement admis (bâties autant sur la théorie économique que sur les expériences réussies de développement), et d'autre part, à la situation qui prévaut au Sénégal.

### ***2.1. Le renforcement des bases à long terme du développement***

Dans ce titre, on peut y comprendre beaucoup de choses, c'est un sujet assez vaste. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir comment l'Etat sénégalais élabore et poursuit le renforcement des bases à long terme du développement : la priorité a été donnée à la valorisation du capital humain, à la gestion durable des ressources naturelles pour jouer un rôle d'avant-garde dans l'approfondissement de l'intégration régionale et enfin à l'amélioration et à la qualité des infrastructures physiques ; nous nous intéresserons plus particulièrement à ce dernier point.

«Tous les chemins mènent à Rome, dit-on en Europe... En Afrique, toutes les routes ou presque mènent aux ports. Le réseau routier a été conçu par les colonisateurs pour évacuer les matières premières de l'intérieur vers la mer. Coton du Sahel, bois, café, cacao de la zone tropicale et minerais... ont déterminé les grands axes Bamako-Abidjan, Ouagadougou-Lomé, Niamey-Cotonou, Yaoundé-Douala, Brazaville-Pointe-Noire, etc.

A tel point qu'aujourd'hui, certaines capitales africaines sont plus facilement reliées au reste du monde qu'à leurs homologues, ou qu'aux villes secondaires de leur propre pays».<sup>31</sup>

On remarque que le commerce interrégional ne représente qu'une très faible part du commerce extérieur : environ 8% dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) et 5% dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), en prenant en compte les estimations des échanges informels.

Or nous savons tous que l'investissement dans les infrastructures physiques stimule l'activité économique aussi bien dans les pays en développement que dans les pays

---

<sup>31</sup> In Jeune Afrique L'intelligent, semaine du 22 au 28 Novembre 2004, page..., Article de : le Nom du journaliste

industrialisés. Par exemple, pouvoir transporter au moindre coût des marchandises sur de longues distances est un facteur essentiel de compétitivité sur les marchés d'exportation. Dans le miracle économique de certains pays d'Asie du Sud-est, il est reconnu le rôle déterminant de l'investissement dans les services de base.

C'est à ce titre qu'il y a quelques années, l'Ouganda a mené un rude combat afin d'obtenir de la Banque mondiale un crédit de plusieurs centaines de millions de dollars pour construire des routes. Inlassablement, les responsables ougandais ont répété leurs arguments devant les représentants de l'institution financière internationale. «Un bon réseau routier, expliquaient-ils en substance, permettra aux paysans de vendre plus facilement leur production en ville. Par conséquent, ils produiront plus, alors qu'aujourd'hui ils produisent juste pour se nourrir. En produisant plus et en écoulant leur surplus en ville, ils gagneront de l'argent, consommeront, pourront soigner leurs familles et surtout envoyer leurs enfants à l'école. Le pays économisera des devises en réduisant ses importations».

Mais aujourd'hui à l'heure de l'intégration régionale, même si le désenclavement des zones rurales reste d'actualité, les réseaux routiers ne peuvent plus être pensés dans le seul cadre national. Créer des unions douanières et des zones de libre-échange, réduire les tracasseries aux frontières et utiliser la même monnaie ne suffit pas à stimuler les échanges régionaux. Encore faut-il que les routes par lesquelles se fait l'essentiel de ces échanges, existent, soient en bon état et capables de répondre à un trafic amené à se développer au fur et à mesure que se réalisera l'intégration. En facilitant les échanges, les routes contribuent également à attirer les investissements : «Le coût élevé des transports dans la région constitue un frein aux flux d'investissements étrangers», a fait remarquer le secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa), Erastus Mwencha, devant les ministres des Transports de la région réunis en octobre dernier à Lusaka en Zambie. De bonnes voies de communication entre les pays, ce sont des débouchés en plus pour les investisseurs souvent rebutés par la petite taille des marchés nationaux africains.

Les investissements publics dans l'infrastructure ont, sans conteste, des effets externes importants et une rentabilité élevée, mais le secteur privé ne les assurera pas en qualité suffisante ou pas du tout. Pourtant, dans les PPTE, les investissements dans les services de base, malgré leur importance et leur rentabilité, ont souvent été négligés par les pouvoirs publics. Dans beaucoup de pays en développement, le problème vient en partie d'une mauvaise répartition des ressources entre secteurs, et d'une forte affectation de ressources publiques à la production de biens que le secteur privé pourrait fournir. Une restructuration des dépenses publiques et une utilisation plus rationnelle des ressources permettent d'orienter plus efficacement l'utilisation des ressources publiques vers la fourniture de biens et services collectifs. Mais, même pour certains

services de base, l'Etat peut accroître le volume et l'efficacité des investissements dans l'infrastructure en ayant recours au secteur privé, par la privatisation ou la sous-traitance (l'Etat devant toutefois garder un rôle de régulateur indispensable pour la fourniture de services comme les transports et l'électricité).

De l'enquête menée par le Gouvernement Sénégalais sur les cinq dernières années auprès des entreprises du pays, il en ressort que les infrastructures constituent un facteur déterminant dans la compétitivité. Pratiquement toutes les infrastructures ont été mises à l'index. Ainsi, on note que :

- Le Port de Dakar est jugé non compétitif du fait de la lenteur des opérations de débarquement et du coût excessif des prestations portuaires ;
- Le réseau routier a été qualifié à la fois insuffisant et de mauvaise qualité, la circulation dans l'agglomération dakaroise était perçue comme une source de mécontentement et de surcoût important ;
- Les performances du chemin de fer qui dessert le Mali sont médiocres, le transport aérien présente des contraintes majeures pour le développement du tourisme et l'exportation des produits horticoles ;
- La fourniture d'électricité est de mauvaise qualité.

Le handicap que représentent les infrastructures pour les entreprises qui font des efforts d'exportation à destination des pays a été nettement souligné, en particulier les difficultés pour communiquer avec le Mali. Cela ferait perdre aux entreprises sénégalaises d'importants marchés récupérés notamment par les concurrents ivoiriens.

Pour les PPTE d'Afrique, le renforcement des bases à long terme du développement passera inéluctablement par le développement des infrastructures physiques auxquelles ils doivent assurer une gestion efficace, dans les domaines respectifs que sont les transports, l'énergie, l'eau et les télécommunications. Nous nous en tiendrons ici au transport routier.

### **2.1.1. La mise en œuvre du PST II pour compléter et consolider les acquis du PAST**

Malgré sa position géographique favorable, le Sénégal demeure un pays enclavé vis-à-vis des pays de la sous région. En effet du fait des déficiences du système de transports, notamment l'état défectueux des infrastructures et une coordination insuffisante entre les différents modes de transports, le Sénégal apparaît comme étant le pays le plus enclavé de l'UEMOA par rapport au marché sous régional.

Aussi, le Gouvernement sénégalais et les bailleurs de fonds, tenant compte du rôle crucial des coûts de transports dans la compétitivité économique, ont lancé le **programme d'ajustement structurel des transports (PAST) en 1991**. Ce programme conçu sur la base

d'une approche intégrée qui allie, d'une part, les réformes institutionnelles pour une plus grande efficacité opérationnelle de la gestion des infrastructures de transport, et d'autre part, la réalisation d'importants investissements destinés à la restauration, et dans une moindre mesure, à l'extension des capacités des infrastructures, a visé principalement les objectifs suivants :

1. la réduction des coûts de transports ;
2. le renforcement de la gestion du secteur ;
3. la privatisation de l'exécution des travaux et la prestation des services dans le secteur ;
4. à la restructuration des organismes parapublics de transport en les transformant en sociétés nationales qui doivent être gérées sur une base commerciale, dotées d'une autonomie financière et administrative et n'ayant plus recours à des subventions de la part de l'Etat.

Cependant, force est de constater que le PAST a fait l'objet d'un bilan mitigé. Plusieurs objectifs ont été, certes, atteints : l'entretien des routes est entièrement pris en charge par le secteur privé, les réformes institutionnelles ont été réalisées pour la plupart à l'exception du mode de gestion des aéroports, l'entretien des routes a été privilégié par rapport à l'extension du réseau, les investissements prévus dans les domaines ferroviaire et portuaire ont été réalisés.

Mais ces réalisations cachent mal les graves insuffisances constatées durant l'exécution du PAST et qui ont conduit certains bailleurs de fonds à prendre des décisions unilatérales sur la base de leurs propres procédures et suivant es conventions signées avec l'Etat. Ces insuffisances sont situées au niveau de la planification : les fonds sont mobilisés avec beaucoup de retard faute d'une maîtrise des mécanismes de planification, de programmation et de budgétisation ; elles sont aussi au niveau de la programmation des actions : l'insuffisance des données fiables sur le sous-secteur routier est source de beaucoup d'erreurs dans la conception ou la programmation des travaux qui ne répondent pas toujours aux besoins les plus pressantes, que ce soit pour la création ou pour la réhabilitation. Insuffisances enfin, au niveau de l'allocation et de la mobilisation de ressources financières suffisantes notamment pour l'entretien des routes, la gestion de la qualité des travaux, et la réduction des coûts de transport routier. En outre, l'implication des PME/PMI dans l'entretien routier a été mal préparée, brutale avec un manque de formation et de moyen pour les intervenants privés des normes techniques de référence pour les travaux routiers.

Malgré les insuffisances notées et qui ont accru les coûts et les délais d'exécution du PAST, celui-ci a été jugé globalement satisfaisant par le gouvernement d'alors et les bailleurs de fonds, qui ont convenu de la poursuite de l'opération à travers la mise en place du **Programme Sectoriel des Transports II (PST II) pour 1999-2004**.

Pour ce second programme, il s'agissait de poursuivre les objectifs suivants :

- une meilleure conservation du patrimoine routier existant ;
- un développement harmonieux et cohérent du réseau ;
- une modernisation de l'administration des transports terrestres ;
- étendre et améliorer le réseau routier, pour le désenclavement interne et régional du pays ;
- la création d'une agence de travaux routiers au Sénégal qui aura pour objectif le pilotage et la gestion de la politique de transport routier ;
- restructurer le chemin de fer, promouvoir le transport aérien et valoriser les atouts du Port Autonome de Dakar.

## ***2.2. L'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat***

En initiant la politique d'ajustement global, l'Etat sénégalais a surtout pris conscience de la nécessité de créer de nouvelles bases à son action pour le développement du secteur privé. Cela s'est traduit par la dévaluation sur laquelle ont été adossé un vaste programme de libéralisation économique et la formulation d'une nouvelle génération de privatisations concernant des secteurs jusqu'alors réputés stratégiques (l'eau, l'électricité, les télécommunications...).

Dans le but d'accroître le niveau et l'efficacité des investissements privés, l'Etat a entrepris de déréglementer davantage l'économie et de promouvoir un cadre de concurrence des initiatives privées. Pour stimuler l'investissement privé, l'Etat veut s'attaquer au niveau et à la qualité de la réglementation économique par le biais de la libéralisation du commerce et des prix et par la promotion de la concurrence.

En effet, l'on constate depuis 1994 que l'investissement direct étranger n'afflue pas encore au Sénégal et l'investissement direct en général n'a pas encore atteint les niveaux généralement enregistrés dans les économies performantes. Cette situation laisserait-t-elle entendre que le degré d'engagement de l'Etat et de l'administration en faveur des réformes ne serait pas encore perçu par les investisseurs à la hauteur des prétentions ? Il serait alors attendu que l'Etat maintienne le cap des réformes afin de créer les conditions nécessaires à la stimulation des investissements privés et des exportations, notamment de produits manufacturés.

Il est de plus en plus admis que la déréglementation constitue la règle au niveau des secteurs stratégiques (transports routiers, aviation, télécommunications...). L'accroissement des parts de marchés à l'exportation constitue une donnée incontournable pour tout pays qui fonde sa stratégie de développement sur la promotion des investissements et des exportations. Cette nécessité est d'autant plus justifiée, pour la plupart des PPTTE d'Afrique que la taille de leur marché intérieur est réduite. Aussi, une stratégie de croissance durable dans un petit pays en voie de développement comme le Sénégal doit être fondée sur les exportations, pour plusieurs raisons.

D'abord, les recettes d'exportations doivent permettre de financer les importations et de réduire le poids de l'aide extérieure. Mais, en plus, l'accroissement des exportations dans un pays atteste, d'une part, de la capacité d'une économie dans la mesure où le marché international est l'arène où se juge l'efficacité des économies et, d'autre part, il favorise les économies d'échelle et le transfert de technologies modernes.

Pour le Sénégal, il est impératif, afin d'augmenter les exportations, de procéder à une plus grande ouverture de l'économie, à travers, entre autres, la libéralisation progressive des importations. Ceci d'autant plus que la théorie économique démontre que les taxes sur les importations, notamment ceux concernant les biens intermédiaires et les biens d'équipement, renchérissent les coûts de production et handicapent les performances des exportations. Il existe certainement des situations d'industrie naissante qui justifient une protection temporaire, mais trop souvent les industries «naissantes» ne grandissent jamais en Afrique. Certains pays de l'Asie de l'Est, notamment la Corée, ont pratiqué une politique d'industrie naissante avec des succès apparents. La protection appliquée en Corée était toujours temporaire, elle était surtout conditionnée par la compétitivité internationale dans un domaine défini, et limitée à quelques secteurs clés. Quant à l'approfondissement de la libéralisation des importations, il a été engagé à travers la levée de toutes les restrictions sur les importations (à l'exception de certains produits liés à la sécurité, à la protection de la santé des populations et de l'environnement).

Aujourd'hui, la participation du Sénégal dans les échanges internationaux reste faible, tant pour les exportations que pour les flux de capitaux privés à l'exclusion des capitaux liés aux opérations de privatisations. Le Sénégal n'a pas réussi à faire décoller les exportations non-traditionnelles comme celles qui ont été à la base de la croissance des pays comme la Thaïlande, la Malaisie et Maurice, entre autres. De même, la situation des PME ne s'est pas améliorée en 1994-95 malgré la dévaluation et les mesures de libéralisation prises.<sup>32</sup> En outre, le climat des affaires est encore peu propice à l'activité privée parce que justement :

- les opérateurs économiques ne semblent pas avoir perçu dans toute sa dimension l'engagement du gouvernement envers les réformes ;
- le cadre réglementaire demeure instable ;
- les investisseurs ne seraient pas traités de façon impartiale ; en particulier, les industries agro-industrielles déjà établies seraient privilégiées ;
- les relations entre le secteur privé et l'administration (commerce et douanes) sont souvent conflictuelles ;
- le cadre judiciaire demeure inadéquat pour les relations de travail ;

---

<sup>32</sup> Les textes législatifs et réglementaires pris en 1994-95 consacrent le principe de la liberté des échanges extérieurs et la normalisation des documents de commerce extérieur. Après la réforme de 1994 qui a rationalisé la structure et le niveau des taux de fiscalité, a commencé en 1998 la mise en place du tarif extérieur de l'UEMOA, qui a consacré en 2000, une nouvelle baisse substantielle des droits de porte.



- le coût des facteurs de production demeure encore élevé ;
- le service des institutions d'appui est de mauvaise qualité ;
- il y aurait absence d'institutions financières adaptées.

### ***2.3. Le renforcement des capacités du secteur privé***

Nous précisons tout juste dans ce point que nous sommes aujourd'hui dans un contexte international. Aussi, face à un contexte international marqué par la globalisation de l'économie et les nouvelles règles du jeu du commerce international, les entreprises doivent s'adapter à un environnement de plus en plus concurrentiel, nécessitant une gestion stratégique de leur production, de leurs moyens humains et matériels, ainsi que la mise en place d'une organisation souple et flexible, permettant une réceptivité plus grande à la conjoncture mondiale. De même, la réalité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pose de manière aiguë la capacité à positionner les économies sénégalaises dans une situation favorable. Face à ces enjeux, il y a lieu : d'intensifier l'ajustement interne des entreprises, de rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises, de rationaliser et de renforcer le dispositif d'appui.

### ***2.4. La rationalisation et le renforcement du dispositif d'appui***

Dans un environnement où l'Etat tente d'assurer les services de bases et met en œuvre les politiques macro-économiques, les entreprises sont sensées assurer l'ensemble des fonctions nécessaires au développement du secteur privé, selon les règles du marché. Ainsi l'entreprise doit pouvoir trouver auprès du système financier les ressources nécessaires à son fonctionnement et à ses investissements ; elle doit pouvoir s'approvisionner et exporter sans difficulté majeure.

Toutefois, même dans les pays développés, les mécanismes du marché ne suffisent pas à eux seuls à assurer le niveau d'investissement et à promouvoir les exportations, à satisfaire la demande de financement. Les structures d'appui sont donc nécessaires pour couvrir les domaines de la promotion, de l'appui technique, du financement et de la concertation.

C'est donc à ce titre de promotion des investissements et des exportations qu'a été créé en 2000, l'Agence de Promotion des Investissements et des Travaux Publics.

Sa mission comprend aujourd'hui, outre les deux fonctions d'assistance à la création d'entreprise et de gestion de l'octroi des avantages fiscaux et douaniers du Guichet Unique actuel, les activités de promotion du Sénégal dans les marchés émetteurs de capitaux, d'organisation de rencontres au Sénégal et à l'étranger, entre investisseurs résidents et non résidents, ainsi que la promotion des exportations. Les missions de cette structure sont aussi la



prospection d'opportunités d'investissements, la recherche d'investisseurs potentiels, l'assistance aux investisseurs en termes d'intermédiation entre eux et l'Administration et de l'identification des marchés.

En de s'acquitter de ces missions de bases, APIX s'est dotée d'une équipe d'experts ayant la capacité de gérer des banques de données économiques, industrielles et commerciales et d'initier les études sectorielles qui lui permettra de donner plus de pertinence à son action globale auprès des investisseurs et d'aider à la réalisation des objectifs globaux de croissance du Gouvernement. Ensuite, l'information tirée de ces études sectorielles ou recueillies dans les banques de données existantes auprès de l'Agence est diffusée en direction des investisseurs potentiels.

Dans l'ensemble cette mission d'appui doit permettre d'assurer la présence permanente du pays dans l'agenda des investisseurs, en les informant objectivement sur les opportunités d'affaires, et en les assistant à les concrétiser au niveau national ou en relation avec les ressortissants du pays.

Nous pouvons donc regrouper les activités de cette agence dans deux sous-groupes :

- au niveau des exportations :

- ❖ diffuser une image positive des produits à l'étranger ;
- ❖ élaborer des supports de promotion ;
- ❖ identifier les débouchés ;
- ❖ susciter les vocations d'exportation ;
- ❖ piloter l'élaboration participative d'une politique d'exportation ;
- ❖ élaborer des programmes de renforcement de capacité ;
- ❖ contribuer à l'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel.

- au niveau des investissements :

- ❖ construire et vendre l'image du pays aux investissements nationaux et étrangers ;
- ❖ assister les investisseurs étrangers et locaux à identifier, sélectionner, mettre en place et suivre de manière efficace et efficiente les projets d'investissements ;
- ❖ promouvoir l'investissement direct étranger et favoriser les opérations de joint venture entre investisseurs étrangers et partenaires locaux.

L'APIX, créée après l'alternance pour se substituer aux nombreuses structures qui existaient (Guichet Unique, SODIDA, SONEPI, Trade Point...) devra aujourd'hui mettre toutes les compétences et l'expérience requise (à travers ses ressources humaines) afin de maîtriser les stratégies des investisseurs étrangers, le marketing international,<sup>33</sup>le marketing stratégique et opérationnel, les nouvelles technologies de l'information. Par ailleurs, un réseau de relais et

---

<sup>33</sup> Au plan de la communication et du marketing : la publication de supports de communication et la réalisation d'activités de prospection et de démarchage semblent encore insuffisants.

points contacts au Sénégal comme à l'extérieur devront être mis en place car la promotion à l'intérieur et à l'extérieur du Sénégal est très faiblement assurée : il n'existe pas de structures relais dans les régions de l'intérieur du pays et dans les principaux pays étrangers ciblés.

L'Etat sénégalais ne saurait développer son secteur privé sans une meilleure coordination des initiatives en matière de financement. En effet, il est généralement admis que les imperfections du marché du financement appellent la mise en place de mécanismes d'appui spécifique pour faciliter l'accès au crédit aux segments ne répondent pas au profil recherché par les institutions financières à vocation commerciale. L'appui à mettre en place doit donc permettre de corriger simultanément les défaillances décelées aussi bien au plan de l'offre que de la demande par :

- L'étude des conditions de mise en place de produits financiers répondant aux besoins non satisfaits et les propositions de réformes devant les favoriser ;
- La recherche et la mobilisation de ressources financières pour la mise en place d'instruments financiers non disponible ou insuffisamment développés (capital-risque, fonds de garantie, fonds d'investissement, etc.)
- L'information sur les instruments et produits financiers disponibles.

Lors de notre entretien au mois d'Août dernier avec le Directeur du CEPOD (Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement qui a pris en 2003 le relais de l'UPE, Unité de Politique Economique au sein du Ministère de l'Economie et des Finances), nous avons pu comprendre que les activités théoriquement prises en charge par les structures qui interviennent dans l'appui au Financement, en dehors du secteur bancaire classique, visent à rechercher et à mettre à la disposition des cibles du système d'appui des financements adaptés à leur besoin ; à appuyer l'articulation du système productif au système financier et bancaire et à contribuer à articuler le système et les produits financiers aux politiques gouvernementales.

Mais le Directeur du CEPOD a été très sceptique, car, comme il l'a précisé, au regard des activités effectivement réalisées par ces structures, on note que le dispositif d'appui ne compense que très partiellement les insuffisances du système bancaire.<sup>34</sup> Il rajoute que certaines activités telles que l'étude et la conception de nouveaux produits financiers sont insuffisamment prises en compte. Les études qui ont été réalisées par l'ancienne UPE ont fait ressortir que les principales lacunes<sup>35</sup> persistent malgré la multiplicité des lignes de crédit mis en place. De plus, les recommandations issues des études de l'UPE, notamment sur la fiscalité,<sup>36</sup> ne sont pas encore mises en œuvre. Selon le Directeur, l'ampleur des besoins de financement exige une prise en

---

<sup>34</sup> L'appui au financement du secteur productif, est théoriquement pris en charge par des projets dont les ressources sont mobilisées auprès des bailleurs de fonds (fonds BOAD) et par les fonds décentralisés.

<sup>35</sup> La structure oligopolistique du système bancaire limite fortement la concurrence entre les acteurs

<sup>36</sup> La politique fiscale est défavorable à l'investissement car elle privilégie les obligations par rapport aux dividendes.

charge spécifique par une structure spécialisée dans ce domaine. Cette structure aura pour principale mission de contribuer à la mise en place d'un cadre favorable au développement d'instruments financiers adaptés aux besoins. Elle aura aussi une mission d'information et de suivi des différents mécanismes existants. Enfin, elle aura un rôle de coordination et de mise en cohérence.

Pour le Directeur du CEPOD, les expériences réussies dans le domaine de l'appui au financement font ressortir deux conditions clef de succès : le caractère purement privé et indépendant des institutions financières<sup>37</sup> chargées d'octroyer des financements, même si les ressources sont publiques, et le caractère intégré du dispositif de financement et de conseil, afin de réduire le risque lié à certains types d'activités et profils d'entrepreneurs.

### **3. L'industrialisation de substitution d'exportation (ISE) : Cas des NPI asiatiques et d'Amérique latine**

L'industrialisation de substitution d'exportation a été développée de manière originale dans les Nouveaux Pays Industrialisés asiatiques. La stratégie ISE a consisté à abandonner les productions nationales<sup>38</sup> trop coûteuses pour développer uniquement celles pour lesquelles le pays possède un avantage comparatif. En contrepartie, l'ouverture des frontières permet l'approvisionnement en matières premières et en produits intermédiaires à un moindre coût. Cette stratégie a permis de développer des industries exportatrices qui rapportent des revenus en devises et facilitent par la suite les importations en devises en réalisant des économies d'échelle.

Les réussites ont été spectaculaires et sont intervenus à chaque fois dans des conditions différentes. La Corée du Sud, pauvre en ressources naturelles a peu procédé à la substitution d'exportation ; le succès de sa stratégie industrielle a supposé une maîtrise du processus d'ensemble de l'industrialisation notamment son volet technologique et financier. Le Brésil a réalisé davantage le substitution d'exportation (baisse de la part du café) en reculant la frontière agricole et en convertissant vers l'exportation une partie de son industrie de substitution d'importation. Le Mexique a au cours des années 70, emprunté des modalités semblables mais dans des conditions différentes.<sup>39</sup>

En effet, selon H. LEIBENSTEIN, le coût économique d'une unité de devise gagnée à l'exportation est moindre que celui d'une devise économisée à l'importation, d'où un gain de compétitivité. Cependant, la réussite des NPI tient aussi au fait qu'ils ont su préserver leur

---

<sup>37</sup> Le manque d'institutions financières spécialisées entraîne une faible diversification des produits financiers.

<sup>38</sup> En remplaçant progressivement les exportations traditionnelles par des exportations non-traditionnelles, par exemple des produits primaires naturels, de coût de main-d'œuvre, d'espace (politique adoptée par un grand nombre de pays).

<sup>39</sup> Avec l'exploitation nouvelle du pétrole de diversification des exportations, ce pays a été étroitement impliqué dans les restructurations de l'industrie nord-américaine dans une position de sous-traitance aux frontières.

agriculture, qu'ils ont bénéficié des capitaux étrangers dans une très large mesure (en particulier les capitaux américains et japonais), qu'ils ont su effectuer le transfert technologique nécessaire à leur décollage en privilégiant l'éducation et la formation de la main d'œuvre et en réalisant des investissements dans la recherche. La Corée a ainsi développé à partir des années soixante une industrie d'exportations fondée sur le textile-habillement et l'assemblage électronique en utilisant sa main-d'œuvre bon marché mais bien formée, et a pu ainsi «remonter les filières» grâce aux apprentissages réalisés en matière technologique, passant de productions de biens de consommation courante à des productions de machines, puis dans les années quatre-vingt, à l'exportation de technologies et d'usines «clef en mains».

Cette industrialisation s'est progressivement diversifiée et approfondie en Asie du Sud-est comme en Amérique latine, créant des transformations économiques et sociales profondes. L'adhésion de Mexique à l'ALENA en 1994 entérine ce processus.

Aujourd'hui, l'Asie de l'Est doit sa réussite économique à la promotion des exportations et à la mise en œuvre de conditions internes favorables. Cette zone constitue désormais un exemple pour le développement des autres pays du Sud, notamment en Afrique. La crise financière de 1997 ne peut pas remettre en cause ce qui a été acquis.

En effet, sous-développés il y a encore trente ans, les pays de l'Asie de l'Est sont devenus le pôle le plus dynamique de la planète. Avec un produit intérieur brut par habitant cinq fois plus élevé aujourd'hui qu'en 1960, les plus développés d'entre eux étant Hong Kong, Singapour, Taiwan. Il s'en suit qu'en décembre 1996, la Corée du Sud, de par sa réussite économique, est admise au sein de l'OCDE, soit quelques mois avant la crise asiatique.

Fort de ce succès, les nouveaux pays industrialisés (NPI) asiatiques sont devenus pour l'Afrique, la preuve que le sous-développement n'est pas une fatalité. Mais l'histoire économique peut-elle se répéter ? Les PPTTE d'Afrique peuvent-ils se lancer sur la même voie et en tirer les mêmes bénéfices ? Les clefs du miracle asiatique sont-ils transposables dans les PMA ?

La question de l'adaptation du modèle asiatique, notamment en Afrique, reste problématique. Les succès des dragons asiatiques reposent en grande partie sur une insertion réussie de leurs économies dans le commerce international, via la promotion des exportations de produits manufacturés. Avec un objectif : contraindre les producteurs locaux à s'adapter aux normes de production et de qualité en vigueur sur le marché mondial. L'essor du secteur exportateur a permis, grâce aux recettes en devises, le financement des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires nécessaires à l'industrialisation du pays. Les exportations, initialement composées de biens à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée

(textile par exemple), ont progressivement monté en gamme vers des biens mettant en œuvre un savoir-faire plus complexe (électronique, automobile, etc.).

En comparaison avec l'Afrique, plus de quarante ans après les indépendances, les économies des PPTE restent polarisées sur les économies européennes qui représentent plus des deux tiers de leurs zones d'échanges commerciaux et d'origine des capitaux. A la différence de la majorité des pays d'Asie du Sud-est, les PPTE d'Afrique ont modifié la structure de leurs exportations ; le premier produit primaire exporté représentait, en 1960 comme en 2000, environ la moitié des exportations ; les exportations de produits manufacturés ne constituent que 5% du total. Les importations ont connu, en revanche, une certaine diversification du fait des biens d'équipement et des biens intermédiaires liés au processus de substitution d'importation.

Les liens entre l'Europe et les PPTE conduisent à un système d'échanges en étoiles. Les activités à forte intensité de transactions sont implantées au centre alors que les périphéries africaines ont coût de transactions internes et externes élevés. De plus l'Europe pouvant jouer un effet de croissance de par sa taille et son degré d'ouverture, s'est progressivement éloigné des PPTE.

Contrairement aux NPI asiatiques, l'Afrique a perdu en compétitivité extérieure : son poids dans le commerce mondial a baissé de plus de moitié, entre 1970 et 2000. La chute des exportations en valeur constante s'est accompagnée au cours de la décennie 80 d'une baisse de 50% des importations par tête. Ce que nous constatons depuis dix, c'est que les PPTE d'Afrique sont concurrencés de manières croissantes par les autres pays en développement, notamment asiatiques. A titre d'exemple, les exportations de produits manufacturés de l'Indonésie, inférieures à celles du Nigeria en 1970, leur étaient trente-quatre fois supérieures en 1990.

### ***3.1. L'insertion internationale au service du développement interne***

L'insertion internationale a été mise au service du développement interne, favorisant ainsi la constitution d'un tissu industriel diversifié. Cette industrialisation n'aurait été possible sans la réunion d'un ensemble de conditions internes, notamment une bonne articulation entre un secteur privé dynamique et un Etat fort, capable de mettre en place un environnement favorable. Le rôle déterminant de l'Etat s'établit à différents niveaux : politique douanière et commerciale protégeant les industries naissantes de la concurrence internationale, planification industrielle, développement du secteur éducatif pour accroître le niveau de qualification de la main-d'œuvre (l'un des plus élevés au monde aujourd'hui) et, enfin, une redistribution des revenus égalitaire permettant d'élargir progressivement le marché intérieur.

Aussi, avant la crise asiatique, Hong Kong, Singapour, Taiwan et la Corée du Sud représentaient presque 10% des exportations mondiales de produits manufacturés, contre

seulement 2% à la fin des années 60, selon le rapport sur le commerce et le développement de la Cnuccd, de 1997. Parallèlement, la richesse nationale s'est fortement accrue : en Corée du Sud, le produit intérieur brut par habitant a atteint au premier trimestre 97, 40% de la moyenne des pays de l'OCDE, contre 14% en 1970.

### ***3.2. La croissance par les exportations est-elle encore possible?***

Les économies émergentes d'Asie ont bénéficié d'avantages liés à leur situation géopolitique, dans le contexte de la guerre froide : aide financière massive et accès aisé au marché intérieur des Etats-Unis ; l'Afrique étant dans la même période fortement liée au marché des matières premières de l'Europe. Par ailleurs, le recyclage des «pétrodollars» issus de la «rente» pétrolière générée lors des deux chocs pétroliers (1973 et 1979) s'est fait à partir des PED exportateurs de pétrole et via des intermédiaires financiers internationaux, vers les pays d'Asie du Sud où l'épargne domestique était insuffisante au regard de l'accumulation du capital nécessaire pour financer le développement. L'Afrique n'en a pas bénéficié.

Le développement des exportations est apparu d'autant plus facile que ces pays représentaient une goutte d'eau sur le marché mondial du fait de leur faible taille et d'une population peu nombreuse. Leur insertion dans le commerce international a ainsi eu un effet déséquilibrant limité sur les économies du Nord.

La situation a désormais radicalement changé. Aujourd'hui, avec la disparition de l'Union soviétique, le Sud n'est plus un enjeu, il est seulement un marché potentiel. D'où une baisse des flux d'aide. En outre, les pays riches ne sont plus prêts à accepter la mise en œuvre de politiques protectionnistes de la part des pays en développement<sup>40</sup>. La volonté de libéraliser progressivement les marchés sous-tend l'esprit de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les préférences, les mécanismes stabilisateurs et les principes coopératifs de Lomé sont devenus en contradiction avec les règles de l'OMC.

Cette libéralisation des marchés, en empêchant la protection des industries naissantes, risque d'handicaper le développement des pays les pauvres, à savoir les PPTE d'Afrique, désormais privés du droit de mettre en œuvre des politiques commerciales stratégiques.

De plus, la croissance de l'Asie se traduit par une explosion de ces importations qui contribue fortement à la dynamique de la croissance mondiale.

---

<sup>40</sup> L'Afrique a pourtant profité du protocole sucre qui garantit des débouchés et des prix, des accords du Stabex (produits agricoles) et du Sysmin (produits miniers) de la CEE qui compensent, en partie, les fluctuations des recettes d'exportation.

### ***3.3. Les conditions internes restent essentielles***

On dit souvent aux pays africains qu'il faut exporter plus et importer moins, mais accroître leur insertion dans le marché mondial via le développement des exportations ne suffit pas à sortir ces PPTE du sous-développement. Car qui dit hausse des exportations dit forcément augmentation, voire diversification, de la production locale. Or pour augmenter la production locale, il faut investir davantage, pour investir plus, il faut que l'épargne domestique soit suffisante. Des politiques structurelles interne apparaissent donc indispensables pour créer un environnement favorable au développement industriel. Au-delà du dynamisme du secteur privé, l'Etat doit mettre en œuvre une stratégie de développement de long terme basée sur les outils économiques concrets (comme le contrôle du taux de change, protection douanière, etc.), mais aussi sociaux (développement du système éducatif, répartition de la richesse).

Autre impératif : les ressources tirées des exportations doivent être investies dans le secteur productif afin d'enclencher un cercle vertueux de croissance. Trop souvent encore, la richesse en Afrique est accaparée (Hugon, 2001 ; Jacquemot et Raffinot, 1993) par un Etat rentier et/ou une minorité de personne soucieuses de préserver ses intérêts, voire placé sur des compte à l'étranger. La sortie du sous-développement nécessite, enfin et avant tout, une stabilité politique sans laquelle toute stratégie de développement à long terme reste impossible.

## **4. La gestion de l'afflux de capitaux étrangers privés dans les pays en développement : Cas du Mexique**

La première question que nous pourrions nous poser, c'est comment expliquer l'accroissement aussi considérable des entrées de ressources privées dans certains pays en développement. Nous allons partir d'une période qui a été particulièrement marquée par des afflux massifs de capitaux privés.<sup>41</sup> En 1990, on sortait de dix ans durant lesquels les apports de capitaux privés dans les pays en développement ont plus ou moins stagné ; en 1993, les financements à long terme net de source privée se sont élevés à 150 milliards de dollars en 1993, soit une augmentation de 53% par rapport à 1992 et 2,7 fois plus qu'en 1990. Pour la période allant de 1990 à 1993, les apports de capitaux privés se sont chiffrés à 380 milliards de dollars, essentiellement sous forme d'investissements directs étrangers et d'obligations.

---

<sup>41</sup> Par apports de capitaux privés, nous entendons, selon l'acception du Fonds Monétaire International : les prêts bancaires, les obligations, les titres de participation, les fonds de placement et les investissements directs étrangers.



## Tableau sur les apports de capitaux privés aux pays en développement

(Milliards de dollars E.U.)

	1990	1991	1992	1993	1990-93
Prêts bancaires	20,9	26,9	17,0	18,7	83,5
Obligations	6,1	12,4	23,7	59,5	101,7
Titres de participation	1,3	5,4	9,3	11,8	27,8
Fonds de placement	3,5	1,1	1,4	4,1	10,1
Investissements					
Directs étrangers	22,8	33,1	44,0	56,5	156,4
<b>Total</b>	<b>54,6</b>	<b>78,9</b>	<b>95,4</b>	<b>150,6</b>	<b>379,5</b>
<b>Total, net</b>	<b>30,8</b>	<b>45,1</b>	<b>68,6</b>	<b>106,6</b>	<b>251,1</b>

*Source* : Fonds monétaire international, *Private Market Financing for Developing Countries*

Depuis 1982, les flux privés n'ont dépassé pour la première fois qu'en 1991 les apports de financement public du développement ; en 1993, les flux de capitaux privés ont représenté le double des flux de capitaux publics. La majeure partie de l'augmentation des apports de ressources privés est allée à un nombre relativement faibles d'économies en développement : 78% du total sont allés à douze économies qui ont reçu chacun plus de 10 milliards de dollars entre 1990 et 1993.

Le Mexique et la Chine ont été, de loin, les principaux bénéficiaires des apports de capitaux (à raison d'environ 50 milliards de dollars chacun).<sup>42</sup>

Les nouveaux investisseurs ont été attirés par les pays en développement pour des raisons extérieures mais aussi internes.

### 4.1. Les facteurs de cet afflux de capitaux privés

Les principaux **facteurs extérieurs** ont été, premièrement, la forte réduction (la plus forte depuis les années 60) des taux d'intérêt à court terme aussi bien pour le dollar que pour les autres monnaies, ce qui a abaissé le coût du service de la dette des pays en développement et les a aidé à améliorer leur solvabilité et cote de crédit. Cette évolution leur a permis de négocier des accords avec leurs créanciers et de réduire leurs déséquilibres budgétaires. Elle a aussi incités à accroître leurs emprunts.

<sup>42</sup> Mais en termes relatifs, compte tenu de la population de chaque économie, les principaux bénéficiaires au cours de cette période ont été Singapour avec 6.400 dollars par habitant, Hong Kong avec 2.300 dollars, La Malaisie avec 1.000 dollars et l'Argentine avec 800 dollars.

Deuxièmement, la crise économique dans les pays industrialisés ainsi que la baisse des taux d'intérêt à court terme a entraîné une diminution du rendement relatif des capitaux et des investissements immobiliers dans ces pays. Cette évolution a incité les investisseurs des pays industrialisés à se tourner vers les économies en développement, pour la plupart émergentes, qui offraient des rendements plus élevés et dont la solvabilité s'était améliorée, et les investisseurs des pays en développement à entreprendre de rapatrier leurs capitaux.

Troisièmement, la crise économique dans les pays industrialisés a coïncidé avec un alourdissement des déficits extérieurs courants de nombreux pays en développement d'Asie et d'Amérique latine.

Cet alourdissement avait diverses causes : détérioration des termes de l'échanges liée à la baisse du prix du pétrole et d'autres produits de base, décalages conjoncturels entre pays industrialisés et pays en développement, besoin accru de produits intermédiaires et de biens d'équipement importés pour la modernisation de la structure productive après de longues années de faibles investissements. Ces déficits extérieurs ont suscité d'importants apports de financement.

Quatrièmement, la concurrence accrue et la mondialisation des marchés internationaux ont amené certaines entreprises industrielles et sociétés de services des pays industrialisés à transférer leurs activités dans des pays émergents où les coûts de main-d'œuvre étaient faibles.

Enfin, la libéralisation des marchés financiers intérieurs dans les pays industrialisés a permis aux emprunteurs souverains et aux sociétés privés en développement d'accéder à ces marchés.

Pour ce qui est des **causes internes**, les entrées de capitaux ont été en partie liées à l'ampleur et au niveau de développement industriel et financier des pays émergents, mais aussi à la manière dont ces pays ont mené leur politique économique. Les écarts considérables dans les écarts de capitaux entre les différents pays témoignent clairement de l'importance de ces facteurs intérieurs. Si l'on prend les seize économies<sup>43</sup> qui ont reçu les plus gros apports, on constate qu'ils sont parvenus, (jusqu'en 1994-95, et à très peu d'exceptions près comme le Brésil), à un degré raisonnable de stabilité macroéconomique, à mettre en œuvre avec succès des programmes de stabilisation des prix fondés sur des politiques de finances publiques judicieuses, à entreprendre des réformes institutionnelles visant à libéraliser les marchés de facteurs (notamment ceux des capitaux et du travail), à abaissé les obstacles au commerce et à l'investissement et, enfin, à réaliser des progrès considérables dans la privatisation des actifs publics et la déréglementation des marchés financiers. Toutes ces mesures internes ont accru à la fois la crédibilité de leur politique et la rentabilité de leurs actifs et de leurs projets

---

<sup>43</sup> Ces seize économies sont : le Mexique, la Chine, l'Argentine, la Corée, l'Indonésie, la Malaisie, la Turquie, Singapour, la Thaïlande, la Hongrie, le Brésil, Hong Kong, le Venezuela, le Chili, l'Inde et les Philippines.

d'investissement. Mais certains pays qui, au lieu de procéder à l'ajustement budgétaire nécessaire, ont limité le crédit intérieur ou relevé les taux d'intérêt intérieur ont aussi attiré des montants considérables de capitaux, certes très spéculatifs.

En effet, lorsque les facteurs prédominants étaient extérieurs, les apports de capitaux ont eu tendance à être à court terme et fugaces, et à provoquer la surchauffe de l'économie intérieure. Dans les cas où les facteurs intérieurs d'ordre structurel ont prédominé, non seulement il n'y a pas eu de surchauffe, mais les apports de capitaux ont contribué à la stabilité macroéconomique et ils ont été généralement durables. Enfin, lorsque les taux d'intérêt élevés et attractifs découlant de politiques inconséquentes étaient les seuls facteurs d'ordre intérieur, les apports de capitaux ont été de nature spéculative et fugaces, ont eu peu d'effets sur l'investissement intérieur et la croissance et ont eu presque pour seul résultat d'accroître les réserves en devises. Evidemment, pour les pays qui appliquent un taux de change fixe, cette augmentation des réserves officielles a eu certains aspects positifs car elle a renforcé la crédibilité de leur politique de stabilisation.

Cependant, les crises mexicaines et asiatiques ont remis en causes la gestion de ces capitaux par des économies émergentes.

#### ***4.2. La gestion de l'afflux de capitaux privés***

Malgré l'afflux de capitaux privés dans les pays émergents, les raisons pour lesquelles ces pays sont attractifs ne tiennent pas nécessairement à la mise en place de politiques macroéconomiques adéquates : il peut y avoir un réel décalage entre les entrées de capitaux et la qualité. Or, ces investissements étant principalement des placements à court terme, plusieurs risques de dérives peuvent exister :

- Les entrées de capitaux peuvent conduire à une appréciation du taux de change ; il peut s'ensuivre une détérioration de la compétitivité-prix des produits, donc une dégradation de la balance commerciale ;
- Elles se traduisent également par une création de masse monétaire, qui peut déboucher sur des pressions inflationnistes, d'autant plus que l'augmentation des liquidités disponibles tend à faire diminuer le taux d'intérêt ;
- Les politiques budgétaires peuvent être incitées à être plus laxistes, dans la mesure où une épargne externe vient alléger la contrainte de financement des déficits ;
- Enfin, les apports de fonds peuvent avoir une utilisation déconnectée des besoins réels : financement de crédits à la consommation plutôt que de projets d'investissement.

Le Mexique illustre bien cet enchaînement de facteurs. En effet, la crise mexicaine, qui s'est déroulée de décembre 1994 à janvier 1995, a illustré les dysfonctionnements de marchés trop volatils dans les pays émergents et de politiques économiques inappropriées.

En revenant sur cette crise, nous noterons tout simplement que «Le pacte pour la stabilité, la compétitivité et l'emploi» appliqué en 1998 par le Président Salinas a permis une déréglementation de l'économie nationale. Cette politique s'est notamment traduite par la création d'un marché unifié des capitaux et par l'arrivée de fonds élevés : de 1990 à 1994, des investissements directs à hauteur de 62 milliards de \$ mais surtout des investissements de portefeuille (placements à court terme) de 116 milliards de \$ ont été effectués dans la région par des sociétés étrangères. Malgré cet apport, le peso mexicain a conservé un taux de change nominal de 3 pesos pour un dollar, les dévaluations successives du peso (mécanisme du crawling peg) étant de faible ampleur. Compte tenu du différentiel d'inflation entre le Mexique et les Etats-Unis, ceci correspondait en fait à une appréciation de 60% de la devise mexicaine entre 1988 et 1994, conduisant à l'apparition d'un déficit de la balance courante de 8% du PIB pour cette année.

Les attaques spéculatives menées contre le peso surévalué à partir de décembre 1994 ont conduit à renverser les flux financiers dans la crainte d'une dévaluation qui diminuerait la rentabilité des placements financiers des non-résidents. En quelques jours, les investissements en portefeuille ont rapatriés, déclenchant une crise de liquidité majeure au Mexique, incapable d'assurer ses remboursements. Cette crise s'est propagée sur les marchés boursiers de l'ensemble des pays émergents au début de l'année 1995 (sous le nom d'*effet Tequila*). Au Mexique, la crise bancaire (provoquée par un surcroît de crédit intérieur excessif, financé par des capitaux extérieurs à court terme) aura donc précédé la crise de change (la défiance engendrée par cette création monétaire excessive et l'inflation qui l'accompagne causant une fuite des capitaux).

En dernière analyse, la durabilité, la constance et la bonne gestion des apports de capitaux dépendront des politiques intérieures des pays en développement eux-mêmes. Le renversement des flux de capitaux peut être évité à condition que des facteurs intérieurs durables, tels que la rentabilité réelle à long terme, l'accroissement de la compétitivité et des politiques économiques judicieuses, l'emportent sur l'incidence des facteurs extérieurs défavorables.

Pour que les conditions soient propices à des entrées de ressources constantes, les gouvernements doivent d'abord faire en sorte que les apports de capitaux financent une augmentation des dépenses d'investissement, car c'est le seul moyen de générer de nouvelles ressources pour financer le service des futurs apports.

Sur le plan macroéconomique, l'action des pouvoirs publics doit viser à améliorer la capacité de génération de ressources de l'économie. Plus un pays en développement est apte à promouvoir l'épargne intérieure et l'investissement, plus il attirera de capitaux étrangers et plus les capitaux fugitifs seront rapatriés. Pour cela, il est nécessaire de créer un environnement macroéconomique favorable aux investissements, en donnant aux investisseurs l'assurance que leurs capitaux seront

à l'abri de fortes variations de l'inflation, des impôts et du taux de change. En général, les pays en développement peuvent offrir des rendements plus élevés que les pays industrialisés. Leur principal objectif devrait donc être de rehausser leurs avantages en réunissant des conditions qui renforcent leur crédibilité et leur assurent la confiance des investisseurs. La manière la plus efficace d'atteindre ce but serait d'appliquer des politiques budgétaire et structurelle visant à éliminer les distorsions.

La politique monétaire peut aussi jouer un grand rôle dans le rétablissement de la compétitivité, en limitant l'expansion du crédit par rapport à celle de la demande de monnaie et en contenant les effets des entrées de capitaux sur le taux de change et les prix.

Mais si des mesures de restrictions du crédit intérieur et d'austérité budgétaire sont habituellement nécessaires lorsque les entrées de capitaux sont importantes les solutions qu'elles apportent sont essentiellement à court terme. Si les entrées de capitaux persistent, des changements plus fondamentaux seront indispensables pour rétablir l'équilibre. Il faudra notamment trouver les moyens d'accroître la capacité d'adaptation de l'économie en donnant, par exemple, plus de souplesse aux marchés des facteurs de production.

Au niveau sectoriel, il est nécessaire de mettre en place dans le pays un cadre institutionnel approprié pour canaliser ces flux. Dans certains cas, cela suppose d'améliorer la réglementation du secteur financier, principalement en ce qui concerne ses fonctions prudentielles et ses fonctions de surveillance du système bancaire et du marchés des valeurs, de manière à éviter une crise financière lorsque les apports de capitaux ne sont pas dirigés vers les bons investisseurs ou qu'ils vont à la consommation.

M. AGLIETTA, qui est un des tenants de l'Ecole de la Régulation, considère que la surveillance du niveau de liquidité des systèmes financiers est de la plus haute importance. En effet, selon lui, il y a risque de liquidité si la croissance du crédit intérieur devient supérieure à celle du PIB ou si la dure des prêts bancaires diminue et le nombre d'engagements à court terme des banques locales vis-à-vis des banques étrangères augmente plus que les réserves disponibles en devises. Or ce risque n'est pas forcément reflété par la macroéconomie ni par les ratios de solvabilité. En particulier se pose le problème de la consolidation des groupes financiers dans la divulgation de l'information financière, celui des transactions sur les produits dérivés, et celui des comptes d'intermédiaires financiers non bancaires.

## Chapitre V : Faire évoluer la structure financière des économies africaines

### 1. Le système financier et bancaire : le dualisme financier

Dans les PPTE, le système bancaire et financier se heurte à trois obstacles majeurs : l'étroitesse des marchés, un système globalement fragile et un dualisme financier profond.

#### 1.1. L'étroitesse des marchés

La très faible sophistication du marché financier «moderne», en l'absence de marché financier organisé, rend ces systèmes particulièrement fragiles (M. Fry, 1988). Ils sont amenés à prendre en charges des risques considérables. Cette faiblesse spécifique s'ajoute à la faiblesse «structurelle» des systèmes financiers (absence de liquidité des actifs) qui a été invoquée pour justifier la fonction de «prêteur en dernier ressort».

En Afrique, dans la plupart des petites économies, le nombre des entreprises qui font appel au crédit bancaire est très réduit, et celui des entreprises qui constitue de «bons risques» encore plus réduit (entre une cinquantaine et une centaine pour fixer un ordre de grandeur).

Dans ces conditions, et surtout lorsque le nombre de banques est élevé, il devient impossible de diviser les risques comme on le fait habituellement dans les pays industrialisés. Refuser un crédit à un client important revient alors à se priver pratiquement de toute possibilité de gains en termes de part de marché. Ainsi, au niveau de marchés étroits, il est pratiquement impossible d'obtenir des banques de second rang le respect de ratios prudentiels classiques.

Le risque est encore plus accru par les difficultés que rencontre généralement les banques pour obtenir la réalisation des garanties en cas de défaillances. Enfin, l'intervention très attendue de l'Etat a représenté un risque important pour le secteur bancaire, tant du côté des ressources que du côté des emplois. En ce qui concerne les ressources, l'Etat en Afrique a entretenu un doute sur les droits de propriétés en saisissant parfois des avoirs bancaires privés de façon arbitraire.

Directement (en raison de la quasi-nationalisation du système bancaire) ou indirectement, les gouvernements ont fait attribuer des crédits aux entreprises publiques et aux personnalités influentes qui les soutenaient.

Evidemment, dans ce secteur comme dans la plupart des secteurs de l'économie moderne, il y a un risque important de constituer un cartel, étant donné l'étroitesse du marché et barrières à l'entrée posées par les réglementations bancaires (capital minimum, etc.). On constate fréquemment que grâce à des accords plus ou moins occultes, les banques en Afrique fixent des barèmes pour divers types d'opérations, ce qui interdit de fait toute concurrence portant sur les taux ou les prix. De même, les taux fixés pour les crédits qui sont d'après la réglementation des

taux minimaux, se convertissent très souvent en taux uniques, les banques appliquant le taux maximum quelle que soit la qualité de l'emprunteur.

### ***1.2. Des systèmes fragiles***

Les systèmes bancaires africains sont rendus fragiles par une faible marge financière : pendant longtemps le taux d'intérêt en Afrique, tant débiteurs que créditeurs, ont été totalement administrés et fixés à des niveaux très faibles, pour favoriser l'investissement. Cette politique a des effets évidemment néfastes sur la collecte de l'épargne financière.

En effet, schématiquement, la rentabilité du système financier est déterminée par la marge financière, différence entre taux créditeurs et taux débiteurs. C'est cette marge qui doit permettre d'absorber les coûts généraux et le risque «moyens» sur les crédits accordés. Les politiques menées en Afrique, et notamment dans les pays de l'Union monétaire ouest-africaine (zone franc), ont laissé peu de marge financière, alors que les coûts y sont relativement plus élevés que dans les pays industrialisés (le risque de défaillance des débiteurs est beaucoup plus fort).

Inversement, les possibilités pour le secteur formel de s'étendre à de nouveaux marchés sont actuellement limitées par la rentabilité faible, voire négative de cette approche. Aussi, bien des banques restructurées ont partout commencé par fermer la plupart de leurs agences de l'intérieur, pour se concentrer sur les agences «rentables». Toute extension du secteur formel passe donc par le rétablissement d'une rentabilité intrinsèque, qui ne peut s'établir qu'avec une marge d'intérêt importante.

### ***1.3. Le dualisme financier***

Les systèmes financiers africains sont très hétérogènes : les opérations financières se déroulent dans des cadres très différents, pour partie dans le secteur moderne qui est soumis à une réglementation de la part de la Banque centrale, et pour partie dans le cadre d'une multiplicité d'institutions ou de relations intertemporelles qui forment ce que l'on a coutume de baptiser «**secteur financier informel**».

Ce dualisme financier représente des coûts et avantages : deux thèses s'opposent sur la question de savoir s'il faut mettre en œuvre une stratégie de réduction du dualisme financier au bénéfice des circuits modernes ou pas.

La première thèse considère que le secteur informel rend des services appropriés dans les zones éloignées à des segments de la population ou à des activités économiques qui ne peuvent pas avoir accès aux circuits bancaires ;



La seconde thèse soutient que le dualisme financier comporte des surcoûts considérables et des pertes en termes d'efficacité et d'organisation qui sont supportées par une partie de la population.

Les arguments de part et d'autre peuvent être repris autour de 4 préoccupations :

➤ Sur la mobilisation de l'épargne : les coûts de gestion et d'intermédiation financière à accumuler des petites sommes qui autrement auraient été dépensées à des fins ou thésaurisées. Enfin, les systèmes informels échappent au problème des crédits non remboursés qui minent le secteur officiel, en raison des liens essentiellement sociaux et personnels qui caractérisent les transactions financières dans ce secteur.

Mais le secteur informel est davantage orienté vers le crédit (à la consommation, le plus souvent) que la collecte de l'épargne : dans la mesure où les opérateurs prêtent dans les transactions informelles leurs propres fonds, on peut difficilement affirmer qu'elles contribuent à la création de l'épargne.

➤ Sur l'affectation des ressources : il y a souvent un lien direct et visible entre l'épargne et l'investissement dans le secteur informel. Cette proximité garantit la sécurité et la confiance dans les allocations de ressources.

Mais la réduction du dualisme entraînerait une diffusion sectorielle et géographique de l'épargne, en direct de secteurs les plus modernes (ou prometteurs), et donc elle serait favorable à toute l'économie.

➤ Sur l'efficacité économique : le secteur informel remplit un vide quand le crédit agricole est défaillant ou quand les programmes de crédits spéciaux en faveur d'un cible ou d'un secteur donné, notamment le monde rural, sont inexistantes.

Mais lorsqu'un niveau considérable de liquidités mobilisables échappe au secteur bancaire, les ressources potentielles du secteur formel se trouvent réduites, les agrégats sont mal connus et la définition de la politique monétaire et financière se révèle très malaisée.

➤ Sur l'équité sociale : la segmentation des marchés introduit une sorte de spécialisation de fait en vertu de laquelle chaque secteur répond le mieux aux besoins de son segment selon ses avantages comparatifs propres.

Mais le secteur informel pratique des taux usuraires du fait de l'inégalité d'accès aux ressources et de «l'effet d'affluence» (lié en partie aux pressions sociales traditionnelles) met les prêteurs dans une position privilégiée pour profiter d'une demande fortement inélastique, entraînant les emprunteurs dans un cycle infernal de désépargne et d'endettement perpétuel.

Le débat reste donc ouvert. Si l'on considère que les coûts impliqués par la persistance du dualisme financier l'emportent sur les avantages qui peuvent être tirés, il faut mener une stratégie de réduction du dualisme. Mais une telle évaluation est inévitablement difficile.

### ***1.5. Quelles réformes pour les systèmes financiers?***

Il y a un constat : ni le secteur financier moderne, ni le secteur informel ne sont en mesure de satisfaire tous les besoins de crédit. Trois domaines sont presque partout mal traités par le système financier : les PME/PMI, l'habitat et l'agriculture vivrière. Les dispositifs d'intermédiation doivent en conséquence de renforcer et se diversifier.

➤ Il faut réhabiliter des secteurs financiers non bancaires : collecteurs de ressources longues, les investisseurs institutionnels (assurances, caisses de prévoyance sociale et de retraite, loterie nationale) sont logiquement des bailleurs de fonds privilégiés pour le financement d'opérations de développement. Une attention particulière est aujourd'hui accordée dans la zone franc au contrôle supranational des assurances et des caisses de prévoyance sociale. Leur réhabilitation est aussi une exigence. Elle doit s'accompagner de la création de nouveaux produits : assurance-vie, retraites complémentaires, produits de placement. Elle doit s'accompagner d'une utilisation correcte de leurs fonds, ce qui signifie qu'aucune action gouvernementale ne doit interférer avec la logique financière de ces organismes.

➤ Il faut promouvoir de nouveaux marchés et de nouveaux produits : un marché informel existe souvent en Afrique, et les entreprises même du secteur moderne ont souvent recours à lui pour placer des titres. Mais l'ouverture des marchés formels permettrait sans doute une mobilisation de l'épargne plus importante car plus systématique, et garantissant une meilleure liquidité. Parallèlement à la diversification des produits financiers des acteurs institutionnels, de nouveaux produits d'épargne peuvent être proposés, tels les produits anonymes et défiscalisés dans la zone franc. On ne peut cependant pas attendre de miracles de tels instruments, qui sont en concurrence avec les produits du secteur informel, défiscalisés en quelque sorte par nature.

➤ Il faut rétablir des possibilités de financement à moyen et long terme : les banques commerciales ne peuvent répondre à tous les besoins de crédit. Ces banques, nous l'avons déjà dit, sont étroitement spécialisées dans le financement des fonds de roulement par du crédit à court terme. Elles ne peuvent que difficilement être reconverties dans une spécialisation complètement différente, qui consiste à financer des investissements à long terme. **Faut-il alors recréer des établissements spécialisés du type des banques de développement ou des organismes de capital risque ? l'analyse des expériences passées conduirait à une réponse négative. Mais il ne faut pas confondre le principe même des banques de développement,** avec leur mise en œuvre, qui a été d'un grand laxisme surtout dans les périodes «d'argent facile». La viabilité de telles institutions ne peuvent être garantie que par la qualité des compétences techniques et par l'indépendance de leur prise de décision en matière d'octroi de prêts (qui peuvent passer par l'appui d'institutions de réputation internationale).

- Il est enfin possible d'améliorer le fonctionnement des fonds de garantie ou des fonds de caution mutuelle, soit sur une base nationale, soit une base internationale. Mais en ce domaine aussi, les expériences montrent que des conditions très strictes doivent être respectées (disponibilités, pas de formalités excessives).

## **2. Le rôle de la monnaie et la politique monétaire**

Dans la plupart des pays africains, la monnaie a longtemps été considérée comme «instrument du développement», ce qui signifiait que l'épargne devait être canalisée par tous les moyens disponibles (notamment la fiscalité et le financement monétaire du déficit budgétaire) de manière à permettre de financer au moindre coût un secteur public considéré comme le «le fer de lance du développement». Les gouvernements africains ont alors procédé à une vaste étatisation de la plus grande partie des systèmes financiers, y compris dans les pays d'orientation libérale, comme la Côte d'Ivoire ou le Nigeria. Il s'agissait en principe de mettre «les systèmes financiers du financement du développement» en finançant les secteurs publics et l'investissement avec de faibles taux d'intérêt, en faisant donc sortir les systèmes bancaires de leur spécialisation traditionnelle dans le financement de l'import-export. Ce faisant, l'Etat s'assurer également un financement à faible taux de son propre déficit.

L'intervention étatique s'est également traduite par une réglementation très détaillée des opérations financières, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt. Ceci a consisté à fixer des taux de faible niveau (comme nous l'avons déjà dit), à favoriser certains secteurs par rapport à d'autres en les faisant bénéficier de taux réduits.

Les risques en matière d'inflation étaient minimisés, et l'on supposait que la valeur de la monnaie pouvait être maintenue par des mesures administratives. Le système financier devait faire place à de nouvelles institutions destinées à financer les investissements «prioritaires». Dans la zone franc des «garde-fous» ont été mis en place pour éviter une émission monétaire trop importante. Néanmoins, le caractère très administratif du système (fixation des taux d'intérêt, institution de taux préférentiel, contrôle du crédit par autorisation des signatures et plafonds de refinancement) reflète bien la conception dominante de l'époque.

La sortie de la polarisation des systèmes financiers sur le crédit à court terme et sur le secteur commercial a été recherchée par la création de nouvelles institutions : les banques de développement, chargées de financer l'investissement, notamment dans les secteurs identifiés comme «prioritaires». Une telle évolution confortée par les organismes extérieurs de financement peut se justifier par la différence radicale qui existe entre le financement du fonds de roulement, domaine d'intervention des banques commerciales, et le financement des

immobilisations, qui constitue une pratique (évaluation du risque, analyse des dossiers de projets) totalement différente.

Aujourd'hui, des décennies après de système financier étatisé, la politique monétaire doit adopter une politique de taux d'intérêt incitatifs. Dans cette optique, **le taux de rémunération des dépôts doit être assez incitatifs pour permettre la mobilisation de l'épargne**, et les taux débiteurs assez élevés pour permettre aux institutions de crédit de couvrir leurs charges, y compris le coût des risques.

Il s'agit donc par rapport à l'épargne d'entretenir des taux d'intérêt réels positifs, et par rapport au financement, de ne pas trop contraindre les taux débiteurs par un bas niveau du taux de l'usure qui sert de plafond aux taux d'intérêt.

S'agissant des taux d'intérêt réel, en dehors des années 1994 et 1995 marquées par l'impact de la dévaluation, ils sont habituellement positifs. Toutefois, la libéralisation des taux (sauf la rémunération de la petite épargne) et l'importance des liquidités que détiennent les banques font que les taux réels de rémunération des dépôts sont assez bas.

Par le passé, taux d'usure était fixé à deux fois le taux d'escompte, et avec la forte baisse de ce dernier, plusieurs banques ou établissements financiers des pays de l'UEMOA n'arrivaient plus à respecter le taux d'usure. En 1997, il a été décidé de déconnecter le taux d'usure du taux d'escompte et il se trouve depuis lors fixé à 18% pour les banques et à 27% pour les établissements financiers. Certains estiment que le plafonnement des taux d'intérêt n'a pas de justification dans un marché concurrentiel, et que le taux d'usure peut se traduire par une réduction de l'offre de crédit, surtout envers les PME qui ne sont pas bien connues par les banquiers, l'idée étant que l'on pourrait laisser le marché déterminer les primes de risques.

### **3. L'épargne et les capitaux internationaux**

Comment mobiliser l'épargne domestique dans les PPTE pour pouvoir financer le développement et en particulier l'investissement ? Une forte corrélation a été établie entre un secteur financier sain et la croissance économique en raison des retombées positives que le premier peut avoir sur l'épargne privée et l'allocation des ressources.

Vu l'état actuel du secteur bancaire, l'Etat a une part importante à jouer pour favoriser le développement d'institutions engagées dans le financement à long terme, d'institutions spécialisées et la promotion d'instruments adaptés à des types particuliers de besoins (capital-risque, crédit-bail, etc.).

Lors notre entretien, le Directeur des Etudes et Développement à de la BICIS (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal) le 28 Août 2004 à Dakar nous affirmait que le développement des PPTE, c'est **l'investissement**. Pour lui l'Etat doit dorénavant

prendre ses responsabilités au Sénégal : les mesures attendues ont trait principalement à l'amélioration du cadre réglementaire et juridique (concurrence, règles prudentielles, fiscalité, taux d'intérêt, droit du crédit et du recouvrement, etc.).

Le Directeur tenait à nous rappeler les difficultés d'accès au crédit des PME et des entreprises nouvelles qui restent un problème crucial et qui mérite un traitement approprié dont la responsabilité incombe à toutes les parties concernées. Pour lui, s'il n'est pas souhaité une intervention directe de l'Etat dans la gestion des banques (ses défaillances pouvant être plus nuisibles que celles qu'il veut corriger), son action reste déterminante pour corriger les défaillances du marché et pour inciter les institutions privées de financement à s'intéresser aux segments plus risqués du marché. Dans ce domaine, les expériences réussies au plan international ont privilégié une gestion entièrement privée des banques créées par l'Etat, le développement de la concurrence dans le secteur financier, le relèvement des taux d'usure et le couplage des crédits aux PME à un appui technique subventionné par des fonds publics.

Pour le Directeur, vouloir faire du secteur bancaire, un lieu de collecte ou de mobilisation de l'épargne pour financer la croissance est illusoire voire même utopique. Que ce soit le Sénégal ou les autres pays PPTE, l'imaturité du secteur bancaire et financier fait que ni les capitaux internationaux n'est encore prêts à être accueillis, ni les fonds qui sont récupérés par le secteur informel.

Par ailleurs, au Sénégal et nous l'avons déjà mentionné dans notre chapitre précédent, selon les résultats de l'enquête réalisés auprès des chefs d'entreprise, les difficultés d'accès au crédit constituent la contrainte la plus importante parmi celles que rencontre le secteur privé. Plus de la moitié (52%) des entreprises de l'échantillon mentionne cette contrainte ; elle pèse davantage sur les petites et moyennes entreprises ainsi que sur les entreprises en démarrage. Elle traduit en fait dans de nombreux cas des difficultés chroniques de trésorerie.

Dans une analyse par grands secteurs d'activité, il ressort nettement que les nouveaux métiers (informatique, télécommunications, production audiovisuelle, enseignement...) sont également ceux qui ont le plus de difficultés à obtenir des concours financiers.

Cette contrainte se décline différemment d'une entreprise à l'autre, mais elle traduit en général l'impossibilité pour les PME à présenter les garanties exigées ou à réunir des capitaux propres à un niveau suffisant pour obtenir un concours bancaire à court terme (besoin ponctuel de trésorerie pour répondre à un marché) ou à plus long terme (fonds de roulement permanent, besoin d'investissements pour les équipements...). Les entreprises regrettent aussi la lenteur avec laquelle les demandes sont parfois examinées.

Dans ce contexte, la mise en place de fonds ou de mécanismes particuliers de garantie ou de cautionnement des prêts, de fonds mutualistes ou le développement de produits financiers et

de lignes de crédits spécifiques (adaptés au cycle de production et aux réalités de chaque secteur d'activité) s'avère nécessaire. La création d'un fonds complètement dédié au financement de projets de création mérite d'être étudiée. La difficulté de financement étant principalement le problème des petits projets, un accès privilégié à ce fonds devrait être établi pour ces derniers.

Ce fonds permettrait aux entreprises d'avoir des crédits à long terme et à des taux raisonnables ; en effet, les entreprises restent peu satisfaites des performances, même améliorées, du système bancaire au Sénégal, elles estiment en général, par référence aux possibilités offertes à leurs concurrents au plan international, que le taux de crédit à long terme ne devrait désormais pas excéder 5% à 6%.

A la suite de ces reproches que se font les banques et les PME, il importe de promouvoir la mise en place d'un cadre d'engagement réciproque à faire évoluer la situation. L'idée de charte bancaire a été soulevée à cet effet. Par ailleurs, la création d'une agence, d'une fondation ou d'une association à la place de la cellule de coordination du financement proposée précédemment, pourrait être l'occasion de mettre sur pieds une structure de concertation sur la qualité de l'environnement du financement. Les faiblesses de l'environnement judiciaire et juridique aggravent le problème de recouvrement des créances. La réglementation prudentielle, les normes trop strictes d'accès au réescompte, et un taux d'usure qui plafonne les taux d'intérêt à deux fois le taux d'escompte ont eu des effets déprimants sur l'offre de crédit, sauf pour les entreprises les mieux établies.

## **Conclusions et recommandations**

Au terme de cette longue réflexion, nous avons tenté de comprendre pourquoi ce continent n'arrivait toujours pas à s'en sortir, pourquoi un cercle vicieux s'était engagé, amorcé depuis les indépendances, et ce malgré toutes les politiques économiques menées.

L'Afrique n'est pas un continent pauvre puisqu'elle recèle d'énormes ressources naturelles, mais encore faut-il savoir bien les exploiter et les gérer. Aujourd'hui, le financement du développement est au croisement des réformes politico-économiques et de la modernisation de l'appareil d'Etat à mener par les gouvernements africains. De nouvelles stratégies de développement doivent se dessiner. Il ne s'agissait pas tout au long de ce travail de dresser un bilan négatif, d'un côté sur ces économies des PPTE et d'un autre, un tableau de réformes ou de solutions à apporter.

Nous avons tenté de cibler et de comprendre les blocages, les retards et les insuffisances et essayer de monter une des voies possibles pour aller vers le décollage économique.

Nos recherches nous ont conduit à constater la grande disparité des voies et moyens pour accéder à l'intégration dans l'économie mondiale : les nouvelles stratégies de financement du

développement doivent être réelles et efficaces, une stratégie de développement du secteur privé dans ces pays dépend essentiellement des modalités de financement qui doivent être élaborées et le modèle des Nouveaux Pays Industrialisés pourrait être un exemple. Certes, nous comprenons qu'il faille du temps et il ne s'agit pas de coller ou d'imposer des modèles étrangers dans des contextes socio-économiques complètement différents sans qu'il y ait à la base les réformes nécessaires (réforme du secteur financier et bancaire, réforme du code des investissements, par exemple). Les nouvelles stratégies de financement du développement imposent un consensus entre tous les acteurs du développement : les décideurs politiques, les acteurs nationaux, la société civile, les investisseurs privés et les partenaires au développement (bailleurs de fonds).

C'est à ce titre que nous comprenons que l'Etat de droit (cadre juridique et judiciaire) est au cœur de toute construction d'une économie de marché institutionnalisée.

Aussi, les recommandations que nous voulions faire tourneront autour de deux points qui nous paraissent essentiels : **l'institutionnalisation du fonctionnement des économies africaines (la construction d'une économie de marché institutionnalisée) et l'Etat de droit (cadre juridique et judiciaire).**

A la question «Peut-on espérer une institutionnalisation du fonctionnement des économies en Afrique qui puisse favoriser le développement», **Jean-François BAYART** répondait en 1997 à Ph. Frémeaux, lors d'un entretien accordé au magazine économique **Alternatives Economiques**: «Les sociétés africaines demeurent aujourd'hui des sociétés de négociations et de renégociations permanentes. Cette flexibilité des relations économiques et juridiques a de quoi décourager les investisseurs. La renégociation des règles qui s'opèrent sur le mode du compromis, mais aussi de la ruse et de la tromperie, s'observe aussi bien dans le politique que dans l'univers économique. Cela ne crée pas un climat favorable à l'instauration d'un **Etat de droit capitaliste au sens de Max Weber !**»

Comment arriver alors à la construction d'une économie de marché institutionnalisée ? Avant de transformer en profondeur les structures des économies africaines, il apparaît prioritaire de restaurer la confiance, de reconstituer un contexte institutionnel favorable et de mettre en place un Etat de droit conduisant à des pouvoirs légitimes et permettant la reprise de l'investissement.

Il existe, certes des débats économiques internes à l'Afrique, mais «l'Afrique est plus spectatrice qu'actrice». Les Etats n'ont plus les capacités d'analyse ni les systèmes d'information permettant d'établir des cadres stratégiques du long terme. De nombreuses mutations apparaissent et les «dynamismes qui s'expriment dans l'Afrique contemporaine sont souvent signes d'anomie mais certes pas d'atonie». Lors de nos multiples entretiens au courant du mois d'Août 2004, que ce soit dans l'administration ou dans les sociétés privées, nous avons pu



confirmer un sentiment qui existait déjà dans l'opinion publique. En effet, les classes montantes critiquent les rentes, les relations personnalisées de clientélisme, l'aide qui a été gaspillée détournée et dénaturée. L'exigence interne de plus de démocratie conduit à plus de transparence. Nous avons pu constater qu'il y a remise en cause d'un Etat souvent détourné de ses fonctions, où l'administration n'est pas différenciée du politique et où la non-dissociation de la chose publique et des patrimoines privés est signe de prévarication.

Pour les PPTE, il est important de comprendre que la politique économique est un compromis **institutionnalisé** qui ne peut correspondre à un ordre idéal, qu'il soit libéral ou volontariste. Les sociétés africaines sont pour l'instant caractérisées par le chevauchement des positions de pouvoir et d'enrichissement, la fluidité et la porosité entre les espaces publics et privés, ce qui oblige à remettre en question l'opposition Etat/marché ou public/privé. Philippe Hugon fait remarquer, et à juste titre, dans son ouvrage «*Economie de l'Afrique*», source qu'au Sénégal «la confrérie religieuse des Mourides, liée à l'Etat, contrôle les circuits d'arachide, qu'en Afrique de l'Ouest, les Libanais et en Afrique orientale, les Indiens jouent un rôle de financiers de l'Etat en contrepartie d'avantages reçus». Aussi, la libéralisation et la privatisation transforment généralement les rentes liées au contrôle étatique en rentes que s'approprient de monopoles privés issus de tractations clientélistes et non de transactions transparentes

Il est devenu impératif pour ces PPTE d'Afrique d'institutionnaliser le fonctionnement de leurs économies parce que justement les lois du marché ne peuvent fonctionner sans «garde-fous» et sans et sans règles pour plusieurs raisons. Les prix mondiaux ne sont pas d'équilibre. Lorsque les prix sont instables et incertains, compte tenu de leur aversion au risque, les agents ont intérêt à diversifier leurs productions. La spécialisation peut être appauvrissante et la vérité des prix conduit aujourd'hui à un déclassement d'une partie de l'appareil productif agricole et industriel africain. Il faut, dès lors, prendre en compte les possibilités de reconversion, et les coûts de perte d'apprentissage afférents à ce déclassement.

Deuxièmement, l'économie administrée est source de rente et d'absence d'innovation. Elle ne peut intégrer en Afrique la flexibilité nécessaire et l'ajustement au marché international et aux évolutions technologiques ; l'expérience enseigne que trop taxer l'agriculture pénalise la croissance, qu'un protectionnisme élevé crée des rentes ou que les distorsions des marchés exercent des effets négatifs sur l'allocation des ressources. L'ouverture maîtrisée et la concurrence sont nécessaires pour stimuler l'investissement et les progrès de productivité. L'allocation optimale des ressources rares est évidemment nécessaire.

Il s'agit dès lors pour les économies africaines de réguler le marché et de mettre en place une économie mixte où **l'Etat crée un cadre stratégique et favorise une dynamique privée entrepreneuriale**. Le modèle asiatique repose ou a reposé largement sur un secteur exportateur

subventionné, une industrie destinée au marché intérieur protégé, une grande flexibilité du système productif et une libéralisation interne permettant la constitution d'un vrai marché sous l'impulsion d'un Etat fort. Quand le marché se construit et s'organise, les entreprises efficaces ont besoin de relations stabilisées. Et des transitions institutionnelles sont nécessaires. La politique incitatrice/incitative des gouvernements africains suppose l'adoption de comportements nouveaux par apprentissage individuel et collectif.

Une réforme optimale pour les PPTE suppose :

1. la stabilisation économique
2. la libéralisation du secteur réel national
3. la libéralisation financière
4. la libéralisation extérieure commerciale et des capitaux

Ces réformes ne peuvent se faire sans prise en compte des transitions instit

Ces réformes doivent concilier le temps des apprentissages nécessaires et la nécessité de casser des rentes par des réformes radicales. La protection des industries naissantes, les bonifications d'intérêt peuvent, l'exemple de l'Asie l'a montré, être nécessaires et ne pas exercer d'effets incitatifs sur les exportations.

La reprise des investissements à risque, le rapatriement des capitaux et l'allongement des horizons des agents supposent un **cadre institutionnel sécurisant** et des régimes politiques stables et légitimes.

Troisièmement, l'Etat de droit s'opposant aux régimes d'exception, doit s'accompagner d'un assouplissement de la réglementation et d'un cadre juridique. Les agents économiques ont besoins de règles stables : droit foncier permettant d'intensifier les cultures et de gérer les ressources non renouvelables ; droit social évitant «l'exploitation» des dépendants ; respect des droits commerciales et des droits de douanes pour éviter la concurrence déloyale. Aujourd'hui, en Afrique, les législations officielles sont souvent en rupture avec les possibilités et les pratiques. Les droits «coutumiers» doivent être interprétés en fonction des situations et selon les jurisprudences. Gérer une pluralité de droits, comme c'est le cas en Afrique, conduit à ne privilégier ni la propriété individuelle qui exclut, ni la propriété communautaire qui suppose une discipline collective coercitive et annihile, par conséquent, les initiatives. C'est là où le rôle de l'Etat est primordial : c'est par l'uniformisation du droit que l'on arrivera à supprimer les privilèges et les distorsions.

Ceci nous conduit à notre seconde recommandation, qui à travers l'Etat de droit, veut surtout cibler le cadre juridique et judiciaire.

Nous l'avons déjà dit, le rôle de l'Etat dans une économie de marché reste fondamental, l'investissement privé et les marchés ne se développent que dans un environnement où les

règles du jeu sont claires, stables et respectées et où la compétition est efficacement arbitrée. Aussi, le cadre juridique (et là nous verrons ce qui est entrain de se faire au Sénégal) des affaires doit permettre de garantir les droits de propriété et de sécuriser les activités économiques. En outre, l'uniformité des règles du jeu pour les différents opérateurs et leur application effective sont des conditions essentielles qui déterminent la réalité de la concurrence et l'expression des mécanismes de marché. Elles doivent être garanties par un système judiciaire développé, équitable, prévisible et indépendant des pouvoirs législatif et exécutif.

La relation entre l'environnement juridique et économique doit être considérée en Afrique d'une part dans ses aspects traditionnels et d'autre part dans le contexte spécifique de la mondialisation. Au plan interne, l'environnement juridique influence la propension des opérateurs économiques à formaliser leurs entreprises et leurs transactions. Dans les relations internationales, l'environnement juridique influence globalement l'appréciation du risque-pays par les investisseurs. Sans désertier systématiquement les pays jugés risqués, les investisseurs rechercheront cependant des perspectives de profit d'autant plus élevés et de court terme que le risque-pays paraîtra élevé. A ces aspects généraux, s'ajoutent des particularités propres aux économies en restructuration, comme c'est le cas dans les PPTE. Le fonctionnement efficace de l'économie dans ces pays ne peut résulter des seuls effets de la libéralisation de l'économie, en termes de déréglementation. L'économie de marché ne se caractérise pas non plus par l'absence de textes ; bien au contraire, elle a besoin d'un environnement juridique assurant sa dynamique et le respect des règles du jeu. Dans ce sens, l'environnement juridique des économies des PPTE doit répondre à une priorité spécifique : **faciliter la ré-allocation d'actifs qui est le corollaire des mutations économiques.**

Par rapport à cette problématique posée nous voudrions souligner que l'enquête de l'Etat sénégalais menée auprès des entreprises du pays **a mis en exergue le poids de plusieurs contraintes liées au fonctionnement de la Justice.**

Les lourdeurs administratives, le contrôle incessant, la lenteur des procédures, les règles mal établies ou imprécises ont été avancées comme constituant un groupe de contraintes classé en quatrième position par ordre d'importance décroissante. La complexité de la réglementation (aussi bien juridique, fiscale et sociale) a également été citée comme source de contraintes au bon déroulement des activités des entreprises.

La lenteur des procédures judiciaires, le manque de référence à la jurisprudence et la qualité de certains textes sujets à interprétation ont été particulièrement ciblés par les chefs d'entreprise.

Les enquêtes réalisées auprès du secteur privé révèlent que l'un des problèmes majeurs au Sénégal concerne la lenteur et l'imprévisibilité du système judiciaire. Selon certaines enquêtes,

beaucoup de textes législatifs ou réglementaires sont anachroniques ou manquent complètement. Les tribunaux sont dépourvus de moyens, ce qui ralentit les procédures ; les investisseurs se plaignent de la pénurie de juges, du manque de qualification de certains juges, et de la corruption, qui donnent lieu à des jugements imprévisibles et même aberrants. Les honoraires des avocats sont jugés très élevés. Le manque de confiance dans les recouvrements de créance explique en partie l'offre réduite de crédit bancaire.

Ainsi, dans l'objectif de promouvoir le secteur privé, le gouvernement a mis en place, avec l'appui de la Banque Mondiale et du Gouvernement français, le **Comité de Réforme Juridique** en 1998.<sup>44</sup> Ce comité vise les objectifs suivants et ceci peut être un exemple pour la sous-région :

- renforcer la protection des droits de l'entreprise vis-à-vis de l'Etat ;
- adapter la législation aux besoins de l'entreprise ;
- rendre plus efficace l'application de la législation de l'entreprise ;
- rendre le droit du crédit et du recouvrement plus favorable à la croissance ;
- apporter un appui à la promotion du droit des affaires.

Le CRJ vise l'amélioration de la qualité des décisions de justice, l'assurance de leur exécution effective, l'appui institutionnel, en favorisant l'informatisation par exemple. Parmi les nombreux projets auquel le CRJ participe aujourd'hui, on peut citer comme exemples les efforts suivants visant à faciliter le traitement équitable et diligent des affaires contentieuses :

- ✚ l'utilisation d'assesseurs dans la juridique commerciale, comme le Tribunal du Travail où les assesseurs représentent le patronat et les syndicats aux côtés du Juge ;
- ✚ l'élaboration d'une **charte bancaire** et l'amélioration des procédures de réalisation des garanties ;
- ✚ le développement de l'arbitrage, de la médiation et de la conciliation en matière de contentieux. A ce propos, l'installation d'un Centre d'Arbitrage à la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de Dakar est effective depuis le 25 mars 1999.

En même temps, au niveau régional, les pays de l'UEMOA se sont joints à ceux de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale) pour harmoniser leur cadre juridique des affaires à travers l'OHADA (l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), adopté ainsi par 15 pays africains en 1993. Outre l'objectif d'harmonisation du droit des affaires, l'OHADA entend promouvoir les procédures d'arbitrage pour résoudre les conflits, et améliorer la formation des juges et leurs auxiliaires. Les pays de l'UEMOA ont fait des progrès à cet égard, notamment avec l'établissement d'une cour de justice régionale en 1997, et l'entrée en vigueur de trois actes

---

<sup>44</sup> On peut aussi souligner qu'avant la mise en place du CRJ, le Projet d'Appui à la Réforme du Système Judiciaire, résultat de la convention signée en 1993 entre les Gouvernements français et sénégalais, s'était inscrit dans la politique de renouveau du secteur de la justice (formation et information des magistrats et greffiers, amélioration du fonctionnement de l'appareil judiciaire et l'accès du justiciable en droit).

uniformes par le conseil des ministres de l'OHADA en 1997. D'autres actes ont aussi été approuvés ou sont prévus. Le CRJ appuie ces efforts d'harmonisation au Sénégal.

Aujourd'hui, les actions en cours de réalisations par le CRJ et devant être finalisées d'ici la fin 2006 sont relatives à :

- ✚ l'appui au cadre institutionnel
- ✚ l'appui à la modernisation des textes régissant l'entreprise et l'appui aux réformes en cours et à la promotion du droit des affaires

Les domaines de renforcement des réformes et des capacités du système juridique et judiciaire concernent :

- ✚ la résolution du problème d'infrastructures et leurs équipements
- ✚ le développement des modes alternatifs de règlement des conflits
- ✚ le système de réalisation des garanties bancaires

Enfin pour permettre la prise en charge correcte des réformes engagées dans le secteur de la justice, l'Etat a entrepris d'une part, de renforcer le personnel de ce secteur, et d'autre part, de promouvoir la formation, particulièrement dans le sens d'une meilleure prise en charge des questions économiques.

**Le système juridique et judiciaire fait donc l'objet de réformes devant contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires, mais qu'il importe de consolider et de mener à terme. Il participe de la construction d'une économie de marché comme nous l'avons souligné, il vient compléter les diverses modalités de financement du secteur privé pour promouvoir ce dernier. Néanmoins le financement du développement des PPTE ne peut faire l'impasse sur le maintien par les partenaires du développement d'une aide publique au développement concernant les infrastructures urbaines et rurales, l'éducation à tous les niveaux ou la santé publique car la production de biens publics ne sera pas financé par les marchés de capitaux ou les firmes privées. Les ressources humaines et les infrastructures sont indissociables du bon fonctionnement d'une économie de marché.**

**ANNEXES**

**ANNEXES N°I : Création de richesses dans un cadre macroéconomique sain pour financer le développement**

Domaines / Secteurs	Objectifs / Stratégies	Actions
<b>Agriculture</b>	Favoriser le développement foncier et les investissements productifs	Attribution de garanties sur le sol Renforcement de fonds de garantie Mise en place de fonds de calamité décentralisé Promotion d'un cadre juridique
	Promouvoir une bonne politique de commercialisation et de distribution	Création de structures de normalisation, d'entreposage. Appui au développement des systèmes d'information
	Intensifier et moderniser la production agricole	Allègement des conditions de l'octroi de crédit pour le monde paysan. Mise en place d'un fonds de bonification du secteur de l'agriculture Utilisation de nouvelles technologies Promotion et extension de l'accès aux équipements agricoles et aux facteurs de production Gestion du stock de semences d'arachide sélectionnées par les opérateurs semenciers
	Promouvoir l'agro-industrie	Promotion d'unités agro-industrielles de substitution aux produits importés/ Promotion de micro entreprises / Renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro entreprises
	Augmenter et diversifier les revenus agricoles	Extension des approches décentralisées d'épargne et de crédit/ Promotions des exportations de produits agricoles non traditionnels Exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes
<b>Infrastructures de soutien</b>	Renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural	Equiperment des villages centres

<b>Elevage</b>	Accroître la productivité du sous-secteur	Mise en place de lignes de crédit pour le développement des filières animales Fluidité des activités tout au long de la filière bétail - viande Amélioration des circuits de commercialisation Relance de la production laitière Equiper les services d'élevage
<b>Pêche</b>	Assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques	Planification et sensibilisation pour une utilisation rationnelle et responsable des ressources. Halieutiques Développement de la pêche continentale Renforcement de la coopération internationale Programme d'appui pour la transformation des produits de pêche
<b>Industrie</b>	Développer le secteur industriel	Création du nouveau code des investissements Programme de crédit destiné aux PME/PMI Mise en place d'une politique fiscale favorable aux PME/PMI et aux investissements directs étrangers Orientation des investissements publics vers le relèvement de la productivité Etablissement de relations de partenariat stratégique entre le secteur privé local et les entreprises étrangères clés Exploitation des opportunités offertes par l'intégration régionale.
<b>Energie</b>	Développer les infrastructures et services énergétiques	Implication du secteur privé
	Renforcer l'électrification rurale	Programme d'appui au développement de l'électrification rurale Electrification de la totalité des chefs-lieux de communauté rurale et des infrastructures d'éducation et de santé.
<b>Mines</b>	Favoriser l'émergence d'activités artisanales et semi industrielles	Renforcement du fonds de développement géologique et minier Appui technique et financier aux orpailleurs Mise en place d'un fond de promotion du secteur minier
<b>Commerce</b>	Développer le commerce intérieur	Promotion de la participation accrue des opérateurs économiques nationaux à la commercialisation de la production locale
	Développer le commerce international	Diversification des produits d'importation et d'exportation



<b>Tourisme</b>	Sauvegarder et valoriser le potentiel touristique	Implication des privés dans l'exploitation l'investissement touristique
<b>Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication</b>	Accélérer le développement des télé services	Promotion de l'investissement privé permettant la multiplication des accès au téléphone et à l'Internet Programme d'appui aux entreprises de télé services en milieu urbain et rural pour l'accès aux marchés national et régional
<b>Secteur Privé</b>	Promouvoir les investissements et les exportations	Mise en œuvre de conditions favorables pour orienter les investisseurs vers le Sénégal et développer l'investissement local Amélioration de l'environnement juridique et institutionnel Préparation d'un document stratégique pour l'insertion du Sénégal au marché mondial
	Simplifier et rationaliser le système d'incitation fiscale à l'investissement	Engagement d'une procédure de révision du code des investissements
	Améliorer l'accès des entreprises au crédit	Révision du droit des affaires pour une meilleure prise en compte de la nécessité de développer les marchés financiers Réforme de la fiscalité sur les opérations financières Encouragement à l'installation de banques spécialisées, de guichets dédiés aux PME au sein des banques Promotion de développement d'un marché de titres de créances négociables émis par les entreprises
	Appui aux PME dans leur développement	Stimulation de l'initiative entrepreneuriale Mise en place d'une coordination de l'appui international direct à l'entreprise Développement de programmes de financement par les SFD <sup>45</sup> pour les secteurs porteurs
	<b>Promouvoir une accélération de la croissance</b>	Approfondissement des réformes structurelles et sectorielles Mise en place d'une capacité de production compétitive Renforcement des capacités d'élaboration et de gestion de la politique macroéconomique

<sup>45</sup> SFD : système financier décentralisé

<b>Les mesures d'accompagnement Cadre Macro- économique</b>		
	<b>Maintenir une stabilité des prix</b>	Politique monétaire et budgétaire prudente Suivi du respect des règles de la concurrence Développement de marchés de produits locaux
	<b>Contenir le solde budgétaire et de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus</b>	Poursuite de l'application d'une politique vertueuse par la maîtrise d'un profil des agrégats budgétaires conforme aux directives communautaires Elargissement progressif de la base fiscale Transparence des procédures et l'optimisation des allocations budgétaires Systématisation par objectifs Promotion plus rigoureuse des exportations et meilleure distribution de la production pour réduire le poids des importations
	<b>Continuer à mener une politique monétaire et prudente, en conformité avec les objectifs communautaire de stabilité, de croissance et de consolidation de la position extérieure de l'UEMOA</b>	Maintien du dispositif basé sur les mécanismes de contrôle plus souples et davantage incitatifs Poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire au profit du secteur privé Financement adéquat du secteur privé
	<b>Renforcer les bases à long terme du développement et d'amélioration et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat</b>	Poursuite des programmes de privatisation Renforcement du dispositif de suivi des entreprises publiques

## ***ANNEXES N°II : LISTES DES PERSONNES RENCONTREES***

### ❖ BCEAO (Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest)

M. SECK, Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, Directeur des Etudes (analyses monétaires, études de conjoncture économique, études de prévision économique et monétaire).

M. Pierre NDIAYE, Département des Etudes et de la Monnaie, Section Balance des Paiements.

M. Mamadou NDIAYE, Département des Etudes et de la Monnaie, Direction du Crédit (plan comptable bancaire, réglementation bancaire et prudentielle, législation sur les moyens de paiement, gestion des titres et participations, programmes monétaires, politique monétaire).

M. SAMB, Département des Etudes et de la Monnaie, Section Etudes de prévision économique et monétaire.

M. SENE et Mme SOW, Département des Etudes et de la Monnaie, Direction du crédit, Section Programmes monétaires et politique monétaire.

### ❖ BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement)

Mme NDOYE, Assistante de Direction de la Mission résidente de la BOAD au Sénégal.

### ❖ BM (Banque mondiale)

M. Julien BANDIAKY, Ingénieur Statisticien économiste, Responsable de la Promotion du Secteur Privé à la Mission résidente de la BM au Sénégal.

### ❖ Ministère de l’Economie et des Finances du Sénégal

M. Adama DIEYE, Conseiller technique au Cabinet du Ministre de l’Economie et des Finances du Sénégal.

M. Ameth FAYE, Chargé du Budget d’Investissement de l’Etat à la Direction de la Coopération Economique et financière (DCEF).

M. Christian SARR, Chef du bureau des liaisons informatiques, à la Direction de la Dette et de l’Investissement (DDI).

M. Mbaye NDIAYE, Chargé des dépenses des ressources internes de l’Etat à la Direction de la Dette et de l’Investissement.

Mme Thérèse NDIAYE, Chargée de l’ordonnancement sur financement de la Banque Mondiale à la Direction de la Dette et de l’Investissement (ressources externes de l’Etat).

Mme NIANE, Direction du Budget au Ministère de l’Economie et des Finances du Sénégal.

M. Mamadou NDIONE, Direction de la Prévision et de la Statistique (Ministère de l’Economie et des Finances du Sénégal)

M. Aliou FAYE, Economiste Principal, Directeur du Centre d’Etudes de Politiques pour le Développement (CEPOD, Ministère de l’Economie et des Finances du Sénégal).

M. Mayacine CAMARA, Expert Chargé du Suivi Quantitatif à la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté (Ministère de l'Economie et des Finances).

- ❖ Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX, République du Sénégal, Présidence de la République)

M. Lamothe MBAYE, Manager du Département de la Compétitivité et de l'Environnement des Affaires.

M. Moustapha CISSE, Chargé de l'Investissement Privé vers les Infrastructures Publiques à la Direction des Grands Travaux.

- ❖ Association du Patronat Bancaire et des Etablissements Financiers (APBEF)

M. Moussa DIOP, Secrétaire Général de l'APBEF).

- ❖ Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS Groupe BNP Paribas)

M. Mouhamadou NDIAYE, Directeur, Direction Etudes et Développement.

M. Djibel NDAO, Directeur Adjoint au Département Clientèle Entreprises (Responsable des Grandes Entreprises).

- ❖ Société Générale des Banques au Sénégal (SGBS)

M. Moustapha THIOUNE, Fondé de Pouvoirs, Responsable Service Etranger.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### ***A/ Ouvrages***

Bourguinat H. et Mistral J., *La Crise de l'endettement international (Acte II) – Colloque du GRECO/ CNRS/ AFIP/*  
Editions Economica, Paris, 1986

Lobez F., *Banques et marchés du crédit*, Presses Universitaires de France, Paris, 1997

Allegret J- P., *Economie monétaire internationale*, Hachette livre, Paris, 1997

Gannagé E., *Economie de l'endettement international : Théories et pratiques*, Presses Universitaires de France, Paris, 1994

*Rapport sur le Développement en Afrique 2000/ Intégration Régionale en Afrique*, Publié pour la Banque Africaine de Développement par les Editions Economica, 2001

Adisson E., *Les théories économiques du développement*, Editions La Découverte, Paris, 2002

Moreau M., *L'économie de l'Asie du Sud- Est*, Editions Presses Universitaires de France, Paris, Septembre 2000

Jacquemot P. et Raffinot M., *La nouvelle politique économique de l'Afrique*, EDICEF/AUPELF/ Universités francophones, Hachette, Paris, 1993

Préface De Braga de Macedo J. et Kabbaj O., *Séminaire du Centre de Développement/ l'Afrique : réforme et croissance*

Banque Africaine de développement/ Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économique, 2000

*La Nouvelle Emergence de l'Asie/ l'évolution économique des pays asiatiques depuis la crise de 1997*, Editions PUF, Paris, 1999

Hugon Ph., *Les économies de l'Afrique*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, La Découverte 2001

*L'Homme Mondial – les sociétés humaines peuvent-elles survivre ?/* diffusion le Seuil, Arla, 1996 ;

MATHIS J., *Monnaie et banque en Afrique francophone*, Paris, Edition EDICEF-AUPELF

GERMIDIS D., KESSLER D., MEGHIR E., *Systèmes financiers et développement : quels rôles pour les secteurs financiers formels et informels ?* Etudes du Centre de Développement, OCDE, Mars 1991

ADDA J., et ASSIDON E., *Dette ou financement du développement*, Paris, Editions L'Harmattan, 1991

KOULIBALY M., *Le libéralisme, nouveau départ pour l'Afrique noire*, Paris, Editions L'Harmattan, 1992

RAFFINOT M., et JACQUEMOT P., *Accumulation et développement, dix études sur les économies du tiers monde*, Paris, Editions L'Harmattan, 1985

FONTAINE J-M., *Réformes du commerce extérieur et politique de développement*, Paris Editions PUF, 1992

KRUGMAN Paul R., *La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange*, La Découverte, 1998

BOURGUINAT H., *Finance internationale*, Paris, PUF, 1995

KRUGMAN Paul R. et OBSTFELD M., *Economie internationale*, Editions De Boeck Université, Bruxelles, 2003, 4<sup>ème</sup> édition

### ***B/ Etudes et Rapports***

Meller P., *Ajustement et Equité au Chili*, OCDE, 1992, Paris

*Défis à l'horizon 1995*, Programme de recherche du centre de développement pour 1993- 1995, Paris, Janvier 1995

Azam J. P. et Morisson C. (dir.), *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et Maroc*, OCDE / Etudes du centre de développement

*Quelles politiques face à l'intégration de l'économie mondiale*, centre de développement, Programme de recherche pour 1996- 1998, OCDE, 1996

Schneider H. (dir.), *Micro finance pour les pauvres ?*, Séminaires du centre de développement, Centre de développement, OCDE, 1997

Da Motta Veiga P. (dir.), *L'industrie brésilienne dans la transition ; Vers un nouveau modèle productif ?*, OCDE, 1997 (Documents du centre de développement)

Schneider H., (coord.), *Ajustement et équité en Côte d'Ivoire*, OCDE, Paris, 1992, Etudes du centre de développement : *Ajustement et équité dans les pays en développement*, Christian Morisson

*Programme triennal d'investissements publics 2004- 2006*, Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, Direction de la coopération économique et financière, octobre 2003

*Rapport d'avancement de la mise en œuvre du D.S.R.P. / année 2003/* Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté, Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, mars 2004

*Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)/* République du Sénégal/ 2003-2004

**Atelier Régional Francophone Conjoint DFI/ BCEAO- du 16 au 21 Août 2004 : «Flux de capitaux étrangers privés dans les pays en développement : renforcement des capacités d'analyse et l'élaboration de politiques»**

**Rapport canadien sur le développement 2004/ par M. Martin et C. Rose-Innes/ Flux de capitaux privés vers les pays à faibles revenus : perception et réalité**

Financement du développement de l'Afrique subsaharienne par des capitaux privés et publics externes : cas du Cameroun, THESE de Toto Same ACHILLE, 1999

Rôle des capitaux privés étrangers dans le développement économique : l'exemple de l'industrie au Sénégal, THESE de Guy COURTOIS, 1971

### ***C/ Articles***

MAURY F, «Les 200 Premières Banques Africaines», in *Ecofinance*, N° 46-47 AOUT/SEPTEMBRE 2004 p 54-59 ; 67-70

GUICHAOUA A., «La fin du développement», in *Problèmes Economiques*, du 22-29 MARS 1998

BEAT J., «L'échec du modèle thaïlandais», in *Problèmes Economiques* N° 2559 du 11/3/1998

CHALMIN Ph., «Les limites du miracle asiatique», in *Problèmes Economiques* N° 2559, 1997

MANZOCCHI S. et MARTIN Ph., «Modèle de croissance néoclassique et flux de capitaux», in *Economie Internationale* N° 72 (décembre 1997)

SELLIER C. et PILLON P., «La crise asiatique était-elle prévisible ?», in *Problèmes Economiques* N° 2559

AGLIETTA M., «Les dysfonctionnements financiers : une analyse des perturbations récentes», in *Problèmes Economiques* du 5-12/11/1997

ARTUS P., «Anomalies sur les marchés financiers», in *Economica*, 1995

Artus P. et Thiveaud J-M., Le financement de l'économie mondiale, in *Revue d'économie financière/ revue trimestrielle de l'Association d'économie financière* n°15



